

**Français**  
Express

Annuaire des Nations Unies  
Annuaire Express



VOLUME 63  
**2009**

Volume 63

# Français

## Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

**ANNUAIRE DES NATIONS UNIES, 2009**

**Volume 63**

**Indice**

<b>Prologue</b>	<b>v</b>
<b>Indice</b>	<b>vii</b>
<b>A propos de l'Annuaire 2009</b>	<b>xiv</b>
<b>Abréviations courantes dans l'Annuaire</b>	<b>xv</b>
<b>Note explicative des documents</b>	<b>xvi</b>
<b>Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation</b>	<b>3</b>

**Première partie : Questions politiques et de sécurité**

**I. Paix et sécurité internationales** **37**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 37 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 37 ; Prévention des conflits, 39 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 43 ; Protections, 50 ; Missions politiques spéciales, 63. MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 66 : Terrorisme international, 66. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 71 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 74 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 78 ; Opérations menées en 2009, 79 ; Registre des opérations menées en 2008, 80 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 82.

**II. Afrique** **100**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 103. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 116 : Région des Grands Lacs, 116 ; République Démocratique du Congo, 118 ; Burundi, 137 ; République centrafricaine, 146 ; Tchad et République centrafricaine, 153 ; Ouganda, 163 ; Rwanda, 165. AFRIQUE DE L'OUEST, 166 : Questions régionales, 166 ; Côte d'Ivoire, 170 ; Liberia, 191 ; Sierra Leone, 206 ; Guinée-Bissau, 215 ; Cameroun-Nigéria, 226 ; Guinée, 228 ; Mauritanie, 232. CORNE DE L'AFRIQUE, 232 : Soudan, 232 ; Tchad-Soudan, 268 ; Somalie, 270 ; Djibouti et Érythrée, 297 ; Érythrée-Éthiopie, 302. AFRIQUE DU NORD, 304 : Sahara occidental, 304. AUTRES QUESTIONS, 310 : Madagascar, 310 ; Maurice-Royaume-Uni/France, 311.

<b>III. Amériques</b>	<b>312</b>
AMERIQUE CENTRALE, 312 : Guatemala, 312 ; Honduras, 314. HAÏTI, 318 : Situation politique et de sécurité, 318 ; Programme d'aide pour Haïti, 325. MINUSTAH, 326. AUTRES QUESTIONS, 329 : Colombie, 329 ; Cuba–Salvador, 329 ; Cuba–États-Unis, 330 ; Coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, 331.	
<b>IV. Asie et Pacifique</b>	<b>332</b>
AFGHANISTAN, 334 : Situation en Afghanistan, 334 ; Sanctions, 353. IRAK, 362 : Situation en Irak, 362 ; Mission d'assistance des Nations Unies en Irak, 362 ; Conseil international consultatif et de contrôle, 372. IRAK–KOWEÏT, 375 : Prisonniers de guerre, biens koweïtiens et personnes disparues, 375 ; Commission et Fonds de compensation des Nations Unies, 376. TIMOR ORIENTAL, 376 : Mission intégrée des Nations Unies au Timor oriental, 377 ; Financement des opérations des Nations Unies, 381. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 384. NEPAL, 388. IRAN, 394 : Rapports de l'AIEA. AUTRES QUESTIONS, 396 : Birmanie, 396 ; Sri Lanka, 397 ; Inde-Pakistan, 398 ; Enquête sur l'assassinat de Benazir Bhutto, 398 ; Philippines, 399 ; Émirats Arabes Unis-Iran, 399.	
<b>V. Europe et Méditerranée</b>	<b>400</b>
BOSNIE-HERZEGOVINE, 400 : Mise en œuvre de l'Accord de paix, 401 ; Missions de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 407. KOSOVO, 408 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 408 ; EULEX, 412 ; UNMIK, 412. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 414. GEORGIE, 414 : Situation en Abkhazie, 415 ; Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 419. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 421. ORGANISATION POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE–GUAM, 422. CHYPRE, 422 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 423. AUTRES QUESTIONS, 431 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 431 ; Coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 432 ; Statut d'observateur, 432.	
<b>VI. Moyen-Orient</b>	<b>433</b>
PROCESSUS DE PAIX, 433 : Actions diplomatiques, 433 ; Territoire palestinien occupé, 434. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 458 : Aspects généraux, 458 ; Assistance aux Palestiniens, 462 ; UNRWA, 466. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 476 : Liban, 476 ; République arabe syrienne, 488.	
<b>VII. Désarmement</b>	<b>495</b>
MECANISMES ONUSIENS, 495. ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 499. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 502 : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 512 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 516 ; Interdiction du recours aux armes nucléaires, 517. QUESTIONS LIEES A LA NON-PROLIFERATION, 518 : Traité sur la non-prolifération, 518 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 520 ;	



Multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 523 ; Agence internationale de l'énergie atomique, 527 ; Déchets radioactifs, 532 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 533. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 540 : Armes bactériologiques (biologiques), 540; Armes chimiques, 542. ARMES CLASSIQUES, 544 : Vers un traité sur le commerce des armes, 544 ; Armes légères, 545 ; Convention sur les armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 550 ; Armes à sous-munitions, 553 ; Mines antipersonnel, 553 ; Désarmement concret, 555 ; Transparence, 555. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT, 560 ; Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, 560 ; Respect des normes environnementales, 562; Science, technologie et désarmement, 563. ETUDES, RECHERCHE ET FORMATION, 563. DESARMEMENT REGIONAL, 564 : Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, 567 ; Centres régionaux pour la paix et le désarmement, 568.

## **VIII. Autres questions politiques et de sécurité**

**573**

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 573 : Appui aux démocraties, 573. ASPECTS GENERAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 575 : Océan Indien, 575. DECOLONISATION, 576 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 576 ; Puerto Rico, 588 ; Territoires non autonomes, 588. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 599 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 602 ; Sous-Comité scientifique et technique, 603 ; Sous-Comité juridique, 606. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 607. TELEINFORMATIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 609. INFORMATION, 610 : Information publique des Nations Unies, 610.

## **Deuxième partie : Droits de l'Homme**

### **I. Promotion des droits de l'homme**

**623**

SYSTEME DES NATIONS UNIES, 623 : Conseil des droits de l'Homme, 623 ; Bureau du Haut-Commissaire pour les droits de l'Homme, 627. INSTRUMENT DES DROITS DE L'HOMME, 630 : Convention contre la discrimination raciale, 631 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et protocole facultatif, 632 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et protocole facultatif, 632 ; Convention sur l'élimination de la discrimination envers les femmes et protocole facultatif, 635 ; Convention contre la torture, 635 ; Convention sur les droits de l'Enfant, 636 ; Convention sur les travailleurs migrants, 641 ; Convention sur les droits des personnes handicapées, 642 ; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 643 ; Convention sur le génocide, 644 ; Aspects généraux, 645. AUTRES ACTIVITES, 647 : Renforcement des actions pour la promotion des droits de l'Homme, 647 ; Éducation aux droits de l'Homme, 653 ; Année internationale pour les personnes d'ascendance africaine, 655 ; Suivi de la conférence mondiale de 1993, 655.

## **II. Protection des droits de l'Homme**

**656**

Procédures spéciales, 656. Droits civils et politiques, 657 : Discriminations raciales et racisme, 657 ; Défenseurs des droits de l'Homme, 666 ; Représailles pour avoir coopéré avec des organes chargés des droits de l'Homme, 668 ; Protection des migrants, 668 ; Discrimination envers les minorités, 672 ; Intolérance religieuse, 673 ; Droit à l'auto-détermination, 680 ; État de droit, démocratie et droits de l'homme, 685 ; Autres questions, 689. Droits économiques, sociaux et culturels, 702 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, 702 ; Session spéciale du conseil des droits de l'Homme, 702 ; Droit au développement, 703 ; Forum social, 716 ; Extrême pauvreté, 717 ; Droit à la nourriture, 718 ; Droit au logement décent, 723 ; Droit à la culture, 724 ; Droit à l'éducation, 726 ; Préoccupations scientifiques et environnementales, 727 ; Droit à la santé, 729 ; Problèmes liés à l'esclavage, 731 ; Groupes vulnérables, 733.

## **III. Situation des pays en matière de droits de l'homme**

**750**

ASPECT GÉNÉRAUX, 750. AFRIQUE, 751 : Burundi, 751 ; République Démocratique de Congo, 752 ; Libéria, 754 ; Sierra Léone, 755 ; Somalie, 756 ; Soudan, 757. AMÉRIQUES, 758 : Bolivie, 758 ; Colombie, 759 ; Guatemala, 760 ; Haïti, 761 ; Honduras, 761. ASIE, 762 : Afghanistan, 762 ; Cambodge, 763 ; République démocratique de Corée ; Iran, 768 ; Birmanie, 771 ; Népal, 777 ; Sri Lanka, 777. EUROPE ET MÉDITERRANÉE, 778 : Chypre, 778 ; Géorgie, 778. MOYEN ORIENT, 780 : Territoires occupés par Israël, 780.

### **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

#### **I. Politiques de développement et coopération économique internationale**

**791**

RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES, 792 : Développement et coopération économique internationale, 792 ; Développement durable, 799 ; élimination de la pauvreté, 808 ; science et technique au service du développement, 813. TENDANCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, 827. POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 828 : Comité des politiques de développement, 828 ; Administration publique, 829. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIÈRE, 831 : Pays les moins avancés, 832 ; Petits États insulaires en développement, 837 ; pays en développement sans littoral, 840.

#### **II. Activités opérationnelles de développement**

**844**

ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME, 844. COOPÉRATION TECHNIQUE VIA LE PNUD, 854 : PNUD/Conseil exécutif du FNUAP, 854 ; activités opérationnelles du PNUD, 856 ; questions financières et administratives, 862. AUTRES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE, 867 : Compte pour le développement, 867 ; activités des Nations Unies, 868 ; Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 868 ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 869 ; Volontaires des Nations Unies, 873 ; coopération

économique et technique entre pays en développement, 873 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, 880.

**III. Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique 882**

ASSISTANCE HUMANITAIRE, 882: coordination, 882; mobilisation des ressources, 888; Casques blancs, 890 ; déminage, 891; activités humanitaires, 893. PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE, 899 ; redressement économique et développement de l'Afrique, 899 ; autres activités d'assistance économique, 904 ; INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE, 907 : coopération internationale, 907 ; prévention des catastrophes, 908 ; assistance en cas de catastrophe, 912.

**IV. Commerce international, financement et transports 916**

COMMERCE INTERNATIONAL, 916 : Activité commerciale mondiale, 916 ; Système commercial multilatéral, 917 ; Politique commerciale, 922 ; Promotion et facilitation du commerce, 923 ; Produits de base, 925 ; FINANCEMENT, 929 ; Politique financière, 929 ; Financement du développement, 939 ; Autres problématiques de financement, 958. TRANSPORTS, 959 : Transport maritime, 959, transport des marchandises dangereuses, 960. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES RELATIVES A LA CNUCED, 963.

**V. Activités économiques et sociales régionales 966**

COOPERATION REGIONALE, 966. AFRIQUE, 968 : Tendances économiques, 968 ; Activités menées en 2009, 969 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 974. ASIE ET PACIFIQUE, 974 : Tendances économiques, 975 ; Activités menées en 2009, 975 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 980. EUROPE, 980 : Tendances économiques, 981 ; Activités menées en 2009, 981 ; Logement et aménagement du territoire, 983; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 984. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 984 ; tendances économiques, 984 ; Activités menées en 2009, 985. ASIE OCCIDENTALE, 989 : Tendances économiques, 989 ; Activités menées en 2009, 989.

**VI. Energie, ressources naturelles et cartographie 993**

ENERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 993 : Ressources naturelles, 998. CARTOGRAPHIE, 1000.

**VII. Environnement et établissements humains 1002**

ENVIRONNEMENT, 1002 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1002 ; Fonds pour l'environnement mondial, 1014 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1015 ; Activités en faveur de l'environnement, 1025. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1038 : Mise en œuvre du Programme pour l'habitat et renforcement d'ONU-Habitat, 1038, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1042.

**VIII. Population 1045**

SUIVI DES CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1045 : Mise en œuvre du Programme d'action, 1045. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, 1047. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1048, AUTRES ACTIVITES RELATIVES EN FAVEUR DE LA POPULATION, 1054.

**IX. Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines 1057**

QUESTIONS DE POLITIQUE SOCIALE ET CULTURELLE, 1057 : Développement social, 1057 ; Personnes handicapées, 1067 ; Développement culturel, 1070. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1080 : Préparatifs en vue du douzième (2010) Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 1080 ; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1081 ; Programme pour la prévention du crime, 1083 ; Criminalité transnationale organisée, 1091 ; Stratégies pour la prévention du crime, 1096 ; Normes et règles des Nations Unies, 1103 ; Autres questions ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale, 1106. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1107 ; Instituts de recherche et de formation des Nations Unies, 1109 ; Année internationale des langues, 1113.

**X. Femmes 1114**

ACTIVITES DE SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET DE BEIJING+5, 1114 : Principaux sujets de préoccupation, 1119. DISPOSITIF DES NATIONS UNIES, 1151 : Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1151 ; Commission de la condition de la femme, 1154 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1157 ; Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), 1158.

**XI. Enfants, jeunes et personnes âgées 1160**

LES ENFANTS, 1160 : Activités de suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée à l'enfance, 1160 ; Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, 1161 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1172. LES JEUNES, 1184. LES PERSONNES AGEES, 1188 : Activités de suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1188.

**XII. Réfugiés et personnes déplacées 1191**

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1992 : Politiques de programmation, 1192 ; Questions financières et administratives, 1198. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1202 : Problématiques de protection, 1202 ; Mesures d'assistance, 1204 ; Activités régionales, 1206.

**XIII. Santé, alimentation et nutrition** **1216**

SANTE, 1216 : Prévention et contrôle du SIDA, 1216 ; Maladies non transmissibles, 1222 ; Tabac, 1222 ; Paludisme, 1222 ; Santé publique mondiale, 1226 ; Sécurité routière, 1229. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1230 : Aide alimentaire, 1230 ; Sécurité alimentaire, 1231. NUTRITION, 1235 : Comité permanent de la nutrition, 1235 ; Activités de l'UNU, 1235.

**XIV. Système international de contrôle des drogues** **1236**

COOPERATION CONTRE LE PROBLEME MONDIAL DE LA DROGUE, 1236. CONVENTIONS, 1240 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1241. SITUATION DE LA DROGUE DANS LE MONDE, 1242. ACTION DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE L'ABUS DE DROGUE, 1251 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1251 ; Commission des stupéfiants, 1253.

**XV. Statistiques** **1257**

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1257 : Statistiques économiques, 1258 ; Statistiques démographiques et sociales, 1261 ; Autres activités statistiques, 1263.

**Quatrième partie : Questions juridiques**

**I. Cour internationale de Justice** **1269**

TRAVAIL JUDICIAIRE DE LA COUR, 1269 : Procédures contentieuses, 1269 ; Procédures consultatives, 1277. AUTRES QUESTIONS, 1277 : Fonctionnement et organisation de la Cour, 1277 ; Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, 1278.

**II. Cour et tribunaux internationaux** **1279**

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1279 : Les Chambres, 1280 ; Bureau du Procureur, 1285 ; Le Greffe, 1285 ; Financement, 1286. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1288 : Les Chambres, 1288 ; Bureau du Procureur, 1293 ; Le Greffe, 1294 ; Financement, 1294. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1296 : Mise en œuvre de la stratégie d'achèvement des travaux, 1296. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1298 : Les Chambres, 1300.

**III. Questions juridiques internationales** **1303**

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1303 : Commission du droit international, 1303 ; Relations politiques internationales et droit international, 1308 ; Relations diplomatiques, 1312 ; Traités et accords, 1312. AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES, 1314 : Etat de droit à l'échelle nationale et internationale,

1314 ; Droit international économique, 1315 ; Organisations internationales et droit international, 1321 ; Relations avec le pays hôte, 1327.

**IV. Droit de la mer** **1330**

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1330 : Institutions créées par la Convention, 1344 ; Autres développements liés à la Convention, 1346 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1363.

**Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires**

**I. Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles** **1367**

PROBLEMATIQUES DE RESTRUCTURATION, 1367 : Programme de réformes, 1367. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1373 : Dispositif intergouvernemental, 1373. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, 1374 : Assemblée générale, 1374 ; Conseil de sécurité, 1379 ; Conseil économique et social, 1380. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1380 : Mécanismes institutionnels, 1380 ; Autres questions de coordination, 1382. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1383 : Coopération avec les organisations, 1383 ; Participation au travail des Nations Unies, 1384.

**II. Financement et activités de programmation des Nations Unies** **1388**

SITUATION FINANCIERE, 1388. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1388 : Budget pour 2008-2009, 1388 ; Budget pour 2010-2011, 1394. CONTRIBUTIONS, 1410 : Contributions nationales, 1410. COMPTABILITE ET AUDIT, 1415 : Pratiques de gestion financière, 1416 ; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1416. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1417 : Performance des programmes, 1418.

**III. Questions administratives et relatives au personnel** **1419**

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1419 : Réforme et contrôle de la gestion, 1419. AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1427 : Gestion des conférences, 1427 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1436 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1442. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1452 : Conditions d'emploi, 1452 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1458 ; Autres questions relatives au personnel, 1463 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1471 ; Questions relatives aux voyages, 1472 ; Administration de la justice, 1472.

**Appendices**

<b>I. Liste des membres de l'Organisation des Nations Unies</b>	<b>1489</b>
<b>II. Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour internationale de Justice</b>	<b>1492</b>
<b>III. Structure des Nations Unies</b>	<b>1510</b>
<b>IV. Programmes des organes principaux des Nations Unies en 2009</b>	<b>1523</b>
<b>V. Centres et services d'information des Nations Unies</b>	<b>1534</b>
<b>VI. Organisations intergouvernementales associées aux Nations Unies</b>	<b>1537</b>

**Indices**

<b>Table des matières</b>	<b>1541</b>
<b>Index des résolutions et décisions</b>	<b>1574</b>
<b>Index des déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité</b>	<b>1577</b>

## **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

### **Chapitre I Introduction**

1. Dix ans après notre entrée dans le nouveau millénaire, la portée et l'ampleur des bouleversements qui modifient profondément le paysage mondial apparaissent avec plus de netteté. La mondialisation accélérée de ces dernières décennies a jeté, entre les destinées des peuples, des ponts à peine imaginables lors de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, il y a 64 ans.
2. Dernièrement, plus prospère et pacifique que jamais, le monde s'est rapproché de l'idéal d'un cadre normatif universellement admis, cependant que ses habitants, grâce à l'expansion des communications planétaires, éprouaient de plus en plus le sentiment d'appartenir à la même communauté. Cette évolution, cependant, est loin d'avoir profité à tous; gardons-nous d'oublier les laissés pour compte.
3. En quelques dizaines d'années, les habitants de la planète ont tissé entre eux des liens de plus en plus étroits, si bien qu'aujourd'hui, alors que sévit la crise, la mondialisation unit nos destinées de manière inédite. L'an dernier, l'onde de choc de la crise économique, n'épargnant aucune région du globe, a semé la désolation dans les populations et les pays les plus vulnérables. La crise alimentaire actuelle continue de faire des ravages dans les familles et les collectivités; le nombre de ceux qui, chaque soir, se couchent tenaillés par la faim dépasse maintenant le milliard. La flambée de grippe A (H1N1), première pandémie de grippe depuis plus de 40 ans, nous rappelle que la santé de chaque individu – son bien le plus précieux – dépend de celle de tous les habitants du globe. Se superposant à toutes ces crises, et risquant de les éclipser, la crise climatique continue de sévir, à l'heure où les scientifiques constatent, alarmés, que les changements qu'elle inflige à la Terre et à ses habitants sont plus rapides et ont des conséquences plus graves que ne laissaient prévoir la plupart des modèles conçus il y a seulement un an ou deux.
4. Ainsi au bord du gouffre, il est primordial que nous sachions garder notre sang-froid et empêcher que les multiples crises ne dégénèrent en une crise de confiance généralisée. Le multilatéralisme est un impératif qui, aujourd'hui, s'impose à nous comme jamais. Des problèmes complexes se posent simultanément dans de multiples domaines qui sont au cœur de la mission de l'ONU. Les résoudre exigera une action multilatérale d'une ampleur exceptionnelle, qui tire parti des atouts et des apports de tous les pays du monde et de leurs citoyens.
5. Le multilatéralisme du XXI<sup>e</sup> siècle s'appuiera certes sur le dispositif institué au siècle dernier, mais il devra en élargir et en approfondir radicalement le champ et la portée. Ce multilatéralisme nouveau a le potentiel de nous extraire des multiples crises actuelles, et nous promet un avenir plus durablement prospère et pacifique à condition toutefois qu'il satisfasse à cinq critères essentiels.
6. Premièrement, le nouveau multilatéralisme doit privilégier l'offre de biens collectifs de nature à contrer, à l'échelle mondiale, les menaces transfrontières qui pèsent très directement sur la destinée de tous les peuples, c'est-à-dire donner priorité à la maîtrise des changements climatiques, à la stabilité économique, à la sécurité alimentaire et à la quête de la prospérité pour tous, ainsi qu'à la santé mondiale, au désarmement et à la non-prolifération, et à la lutte contre le terrorisme.
7. Deuxièmement, le nouveau multilatéralisme doit tenir compte des corrélations complexes qui existent entre les défis auxquels nous devons faire face, qu'il s'agisse de la production des biens collectifs indispensables, des conflits internes ou régionaux, des catastrophes humanitaires ou de la lutte pour le respect universel des droits de l'homme. Il est impossible de résoudre les problèmes isolément, et chacune de nos actions doit donc s'intégrer dans un tout cohérent.
8. Troisièmement, le multilatéralisme du XXI<sup>e</sup> siècle doit avant tout être au service des plus vulnérables et leur apporter la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme dont ils ont si cruellement besoin. C'est là un but essentiel autant pour des raisons morales – la solidarité étant le ciment qui fédère notre famille humaine – que parce qu'il en va de notre intérêt bien compris. La discrimination de fait qui, en période faste comme en période de crise, pénalise systématiquement les plus pauvres et les plus vulnérables ne saurait se perpétuer. La mondialisation, au XXI<sup>e</sup> siècle, doit profiter à tous et reposer, au premier chef, sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.



9. Quatrièmement, le nouveau multilatéralisme doit, pour résoudre les multiples crises, mobiliser et mettre véritablement à contribution des forces beaucoup plus diversifiées, qui démultiplient notre capacité d'action collective en donnant un rôle essentiel, et non marginal, au secteur privé, à la société civile et aux milieux universitaires. Les partenariats multiples doivent devenir la norme plutôt que l'exception si nous voulons surmonter les difficultés qui se dressent devant nous.

10. Cinquièmement, le nouveau multilatéralisme devra adapter, en la renforçant, l'architecture du dispositif multilatéral actuel aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. Il faudra aussi veiller à ce que le nouveau dispositif multilatéral permette de tirer parti des énergies de tous les pays, notamment de ceux qui sont nés avec le siècle. Il faudra faire en sorte que le pouvoir s'exerce toujours dans le respect des principes, car l'un ne saurait aller sans l'autre. Il faudra enfin que le nouveau dispositif permette davantage aux plus faibles et aux plus vulnérables de faire entendre leur voix dans les principales instances de décision. L'ONU est particulièrement bien placée pour y veiller.

11. Pour renforcer le dispositif multilatéral, il faudra également revoir les mécanismes multilatéraux afin de les rendre beaucoup plus robustes, rapides, souples et adaptables. Cette adaptation est indispensable pour deux raisons : d'une part, l'accélération du rythme de l'activité humaine, qui est liée à la mondialisation, a rétréci nos horizons temporels, de sorte que les décisions doivent être plus rapides; d'autre part, les alliances et les modalités de coopération à mettre en œuvre pour atteindre tel ou tel objectif varient de plus en plus selon les domaines d'action et évoluent avec le temps.

12. L'ONU peut et doit être le pôle du nouveau multilatéralisme. L'Organisation doit être le lieu privilégié du rapprochement des intérêts divergents et des différentes solutions proposées pour régler les problèmes du monde. Elle doit aussi continuer à se donner les moyens de servir tous ceux qui, à travers le monde, ont besoin d'elle, en particulier les plus démunis d'entre eux. Outre que c'est là la vocation naturelle d'une organisation à caractère universel, l'ONU se doit de mettre à profit la position unique qui est la sienne, celle d'une organisation présente dans le monde entier, qui fait fond sur les ressources et les atouts de tous les pays et qui a reçu pour mission des États Membres de relever tous les défis dans les domaines de la sécurité, du développement, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme.

13. L'Organisation est déterminée à s'adapter aux nouvelles réalités de ce millénaire et, comme le montre le présent rapport, elle a déjà résolument avancé dans cette voie. Toutefois, sans l'engagement et le soutien indéfectibles des États Membres, l'ampleur des bouleversements qui se produisent dans le monde aurait tôt fait de dépasser ses moyens. En revanche, avec le soutien agissant de ses États Membres, l'Organisation pourra être l'agent du changement, aidant la grande famille humaine à supporter les chocs et à s'adapter aux bouleversements en voie de transformer notre monde.

## **Chapitre II**

### **Répondre aux besoins des plus démunis**

14. Alors que la crise financière et économique risque d'inciter les États à se replier sur eux-mêmes, l'ONU se doit, plus que jamais, d'être la voix de ceux qui ne peuvent pas se faire entendre, et de répondre aux besoins des plus vulnérables.

15. Incontestablement, la crise économique touche tous les pays, en développement ou développés. Selon le rapport intitulé « Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2009 » (E/2009/100), l'ONU prévoit que l'économie mondiale se contractera de 2,6 % en 2009, qui sera la première année de croissance négative du produit mondial depuis la Seconde Guerre mondiale.

16. Cependant, si rudes que soient les épreuves que traversent de nombreuses régions du monde développé, les scénarios qui se déroulent dans beaucoup de pays en développement sont bien plus sombres encore. On prévoit un recul du revenu par habitant dans au moins 60 de ces pays. La faiblesse des moyens dont disposent la plupart d'entre eux pour amortir les effets de la crise menace, de surcroît, de compromettre ce qu'ils ont entrepris pour lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie.

17. Au cœur de l'action collective pour le développement et la sécurité dans le monde, l'Organisation se doit de jouer un rôle clef dans le dénouement de ces crises, qui lui offrent une occasion historique de promouvoir le progrès.

## **A. Développement**

18. En adoptant, en 2000, les objectifs du Millénaire pour le développement, les Nations Unies ont pris d'ambitieux engagements, dont les incertitudes actuelles risquent de compromettre la mise en œuvre. Toutefois, si la communauté internationale réagit solidairement et énergiquement dans la concertation, elle saura surmonter ce moment difficile de l'histoire et parviendra à garantir à tous paix et prospérité.

### **1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international**

19. À l'heure où les économies se contractent, les ressources requises pour continuer d'avancer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se font rares, alors même que la demande n'a jamais été plus grande. Pour atteindre les objectifs du Millénaire, nous devons donc redoubler d'efforts, dès maintenant, et jusqu'à la date butoir de 2015. Comme il est expliqué dans le rapport de 2009 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, des progrès encourageants ont été faits dans les domaines où le volume mondial des investissements a augmenté – par exemple, la lutte contre le sida, la tuberculose, le paludisme et les maladies évitables par la vaccination. En revanche, les objectifs pour lesquels les investissements sont encore à la traîne – éducation primaire, santé maternelle, agriculture à petite échelle et infrastructure de base pour les pauvres –, sont bien loin d'être atteints.

20. Les projections actuelles permettent de penser que le taux global de pauvreté dans le monde en développement continuera de diminuer en 2009, quoiqu'à un rythme beaucoup plus modeste qu'avant la récession. Ce ralentissement, pour certains pays, peut suffire à ruiner tout espoir d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté qu'ils se sont fixés. Selon le rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2009, la crise empêchera cette année 73 à 103 millions de personnes de franchir le seuil de la pauvreté extrême. Comme le signale l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, à défaut d'une action résolue pour lutter contre la faim, l'objectif de réduction des taux de sous-alimentation et celui fixé pour le recul de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants ne seront pas atteints en 2015.

21. Le monde se rapproche de l'objectif de l'enseignement primaire pour tous, mais trop lentement pour l'atteindre d'ici à 2015. D'importants progrès ont été faits en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale, où le taux moyen de scolarisation a augmenté, entre 2000 et 2007, de 15 % et 11 %, respectivement. Cela étant, 72 millions d'enfants à travers le monde se sont vu dénier le droit à l'éducation en 2007. Au cours des cinq dernières années, le taux de scolarisation des filles à tous les niveaux de l'enseignement a certes augmenté, mais l'objectif de l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire n'a pas été atteint en 2005 comme il aurait dû l'être. Or, en déniaient, aujourd'hui, aux enfants leur droit à l'éducation, nous condamnons les adultes de demain à une vie de pauvreté, compromettant ainsi irrévocablement le développement des pays dont ils sont ressortissants.

22. Il est fort à craindre que la crise économique actuelle n'ait un effet désastreux sur la condition des femmes, en mettant en question les progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Dans de nombreuses régions en développement, les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre du secteur agricole. Celles qui trouvent un emploi rémunéré hors de l'agriculture n'ont généralement pas des conditions de travail décentes. Elles sont fréquemment surreprésentées dans les emplois à temps partiel ou saisonniers, qui n'offrent ni sécurité, ni avantages sociaux. Ainsi, en Océanie, en Asie méridionale et en Afrique subsaharienne, plus de 80 % des emplois de ce type sont exercés par des femmes.

23. Ces emplois précaires font très souvent des femmes les premières victimes d'une crise économique. Dans les foyers pauvres, en particulier ceux dont le salaire d'une femme est la principale source de revenu, la perte d'un emploi a des effets dévastateurs sur toute la famille. En période de crise, les femmes sont aussi davantage exposées à la violence familiale, pères et maris chômeurs ayant malheureusement tendance à se défouler sur elles. Afin d'intensifier l'action visant à protéger les femmes et à combattre les violences dont elles sont victimes, l'ONU a lancé une campagne intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », que les États Membres sont instamment invités à soutenir.

24. La promotion de la santé publique n'est pas seulement un impératif moral; elle est l'une des conditions nécessaires de la prospérité, de la stabilité et de la réduction de la pauvreté. Les progrès en matière de santé restent mitigés, alors pourtant qu'ils sont au cœur des objectifs du Millénaire, et qu'ils déterminent dans une large mesure les chances d'atteindre la plupart d'entre eux.

25. Bien que les taux de mortalité infantile aient diminué dans toutes les régions, la mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans demeure beaucoup trop élevée. De nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale, n'ont accompli que des progrès au mieux médiocres dans la réalisation des objectifs fixés à cet égard. C'est en Afrique subsaharienne que ces taux de mortalité restent les plus élevés; en 2007, près d'un enfant sur sept y est mort avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans. La mortalité infantile tend à frapper davantage les familles rurales et pauvres dont la mère n'a souvent même pas reçu une instruction élémentaire. Les principales causes de ces décès – pneumonie, diarrhée, paludisme et rougeole – pourraient toutes cesser d'être mortelles moyennant l'amélioration convenablement ciblée des soins maternels et néonataux et des services de santé de base. Un investissement relativement modeste suffirait à réduire considérablement la mortalité infantile.

26. La distance à parcourir pour atteindre l'objectif 5 (réduire le taux de mortalité maternelle) reste énorme. En 2005, plus d'un demi-million de femmes sont mortes de complications obstétricales, dont 99 % dans les régions en développement (85 % en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale). Pour mettre fin à cette situation intolérable, nous devons tous – gouvernements, organisations internationales, secteur privé, philanthropes, société civile et simples citoyens – agir de concert. L'heure n'est plus à l'atermoisement.

27. Les progrès accomplis dans la prévention et le traitement du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies, en particulier des maladies tropicales longtemps négligées, sont encourageants. L'amélioration des programmes de prévention et l'élargissement de l'offre de traitements antirétroviraux ont permis de réduire le nombre des nouveaux cas d'infection par le VIH, qui est passé de 3 millions en 2001 à 2,7 millions en 2007, et semblent avoir aussi fait reculer la mortalité imputable au sida (2 millions de décès en 2007).

28. Des mesures mieux ciblées et coordonnées et un financement accru permettent aux pays de lutter plus énergiquement contre le paludisme. Les indicateurs montrent que de vastes campagnes de distribution de moustiquaires, la forte expansion des programmes de prévention, l'amélioration de l'accès au diagnostic et au traitement et l'emploi de médicaments antipaludiques plus efficaces ont permis une forte baisse de la prévalence du paludisme et de la mortalité qui lui est imputable.

29. L'éradication de la tuberculose dépend du dépistage précoce des nouveaux cas et de l'efficacité du traitement. Pour atteindre l'objectif consistant à ramener, d'ici à 2015, les taux de prévalence de la tuberculose et de mortalité imputable à cette maladie à la moitié de ce qu'ils étaient en 1990, les régions d'Afrique et les grands pays d'Asie qui en sont encore loin devront à la fois améliorer et accélérer le dépistage des cas de tuberculose évolutive et augmenter leurs taux de guérison.

30. La réalisation des objectifs de préservation de l'environnement fixés pour 2015 exigera une action concertée. L'extraordinaire exploit qui a consisté à réduire de 97 %, dans les 20 années qui ont suivi la ratification du Protocole de Montréal, la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone est la preuve de ce qui peut être accompli lorsque la communauté internationale coopère assidûment et lorsque les États intègrent à leurs politiques les principes de viabilité écologique. Nous devons maintenant nous employer en priorité à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et saisir l'occasion qu'offre la crise économique actuelle d'opérer les réformes nécessaires, en encourageant la croissance verte et l'emploi de technologies propres. Il nous faut aussi préserver les forêts et la faune et nous préoccuper tout particulièrement du nombre croissant d'espèces en voie de disparition dans les pays en développement.

31. Gardons nous par ailleurs de négliger le risque imminent d'une pénurie d'eau à l'échelle mondiale. Pour plus de 1,2 milliard de personnes, l'eau est une denrée rare. Le problème de l'eau est particulièrement grave en Afrique du Nord et en Asie occidentale, ainsi que dans certaines régions de grands pays, notamment d'Asie. Nous devons promouvoir des pratiques et investir dans des technologies propres à réduire le gaspillage d'eau et à accroître le taux de récupération de cette précieuse ressource.

32. Réunis au Sommet de Gleneagles en 2005, les membres du Groupe des Huit ont promis d'accroître, à l'horizon 2010, le volume annuel mondial de l'aide publique au développement (APD) de 50 milliards de dollars (dollars constants de 2004) et, à l'intérieur de cette enveloppe, de porter l'aide destinée à l'Afrique à plus du double de ce qu'elle était en 2004 en augmentant de 25 milliards de dollars par an les flux d'APD dirigés vers ce continent. Ces promesses n'ont pas encore été tenues mais, au début de cette année, les membres du Groupe des Vingt et ceux du Groupe des Huit ont réaffirmé leurs engagements antérieurs concernant l'accroissement de l'aide, y compris ceux de Gleneagles, et ont renouvelé leur promesse d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Sans ces apports, et d'autres, encore, il sera impossible de répondre aux besoins de plus en plus importants des pays à faible revenu.

33. Le système des Nations Unies, pour sa part, entend pouvoir réagir aux crises de façon coordonnée en vue d'en atténuer l'incidence sur l'exécution des plans et stratégies de développement nationaux, et est en train de se doter à cette fin du Système mondial d'alerte vulnérabilités-impacts, qui servira à surveiller les effets des crises mondiales sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Il nous faut absolument prendre, d'ici à la fin de l'année, d'autres mesures concrètes de ce genre si nous voulons surmonter les effets de la crise actuelle et éviter de prendre du retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

## **2. Besoins particuliers de l'Afrique**

34. Depuis 10 ans, l'Afrique soutient un rythme impressionnant de développement et de croissance économiques dont témoigne le taux moyen annualisé de croissance du produit régional brut, qui s'est chiffré à 5,9 % pour la période 2004-2007. Toutefois, la crise économique mondiale risque de renverser cette tendance.

35. En effet, selon le rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2009, il faut s'attendre à une forte baisse du taux de croissance moyen enregistré pour le continent qui, de 6 % pour la période 2004-2008, pourrait tomber en 2009 à tout juste 0,9 %. Il faut, du même coup, s'attendre aussi à une aggravation du chômage et de la précarité de l'emploi, conséquence de la baisse des recettes d'exportation et des recettes publiques, dont se ressentent tous les secteurs économiques. Faute de filets de protection sociale suffisants, ces revers auront des incidences graves sur les moyens de subsistance de la population et risquent donc de compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire.

36. Pendant l'année écoulée, le système des Nations Unies est parvenu à renforcer le soutien qu'il apporte au développement de l'Afrique, en particulier au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En juillet 2008, le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, qui réunit de hauts représentants de la Commission de l'Union africaine, du Groupe de la Banque africaine de développement, de la Commission européenne, du Fonds monétaire international, du Groupe de la Banque islamique de développement, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Banque mondiale et de l'ONU, a formulé, lors du onzième Sommet de l'Union africaine, toute une série de recommandations, assorties de prévisions de coûts détaillées, concernant les mesures clefs que la communauté internationale pourrait prendre pour aider les États africains à progresser plus rapidement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation n'épargne aucun effort pour mobiliser le financement nécessaire et faire en sorte que ces recommandations se concrétisent. Elle s'emploie aussi à améliorer constamment l'efficacité et la cohérence des programmes pilotes interinstitutions réalisés au Cap-Vert, au Mozambique, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.

37. Néanmoins, l'année avance, et avec elle la détérioration des conditions économiques, qui risque de provoquer des tensions politiques. Déjà, nous avons vu éclater, dans plusieurs pays d'Afrique, des émeutes de la faim et assisté à une résurgence inquiétante des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Les troubles internes qui font rage au Tchad et en Somalie se sont envenimés au point de menacer de déstabiliser la région.

38. La communauté internationale doit absolument aider l'Afrique à surmonter la crise. Les dirigeants doivent honorer les engagements qu'ils ont renouvelés à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les besoins de l'Afrique en matière de développement, qui s'est tenue en septembre 2008, et dans la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique (résolution 63/1 de l'Assemblée générale).

39. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, la Force africaine en attente et le Parlement panafricain sont des éléments essentiels de l'architecture africaine de paix et de sécurité, qui continue de se développer. Les liens stratégiques de plus en plus étroits qui associent l'ONU à l'Union africaine, notamment dans le domaine du maintien de la paix, sont le signe d'une évolution encourageante, tout comme la décision prise par le Conseil de sécurité d'ajouter à la liste des questions concernant la paix et la sécurité dont il est saisi celle de la violence qui s'exerce à l'égard des femmes et des enfants, particulièrement en Afrique.

## **B. Paix et sécurité**

40. Les conflits, dans trop de régions du monde, n'ont malheureusement rien perdu de leur virulence; dans ces conflits, tant les États que les acteurs non étatiques agissent souvent en faisant preuve d'un mépris total pour les civils, et ce sont souvent les femmes qui sont victimes des crimes les plus odieux. Partout où cela est possible, l'ONU s'efforce activement de saisir toutes les chances d'instaurer la paix. Durant l'année écoulée, elle a réussi à améliorer dans une certaine mesure la situation des populations les plus affectées et les plus démunies, mais la crise économique mondiale a ajouté à la complexité de notre tâche en aggravant les risques de troubles sociaux et d'instabilité politique dans de nombreuses régions.

### **1. Diplomatie préventive et appui aux processus de paix**

41. L'un des éléments fondamentaux de la mission de l'ONU est d'aider les États à régler très tôt leurs différends et de concourir à leur donner les moyens de préserver durablement la paix et défendre les droits de l'homme. En l'absence de règlements politiques, les conflits qui perdurent dans le monde mettront à rude épreuve le dispositif d'aide humanitaire et le maintien de la paix.

42. Au cours des 12 derniers mois, l'Organisation a déployé des efforts considérables dans le domaine de la diplomatie préventive et à l'appui des processus de paix. Elle a soutenu les processus de paix en République démocratique du Congo, en Somalie, en République centrafricaine et aux Comores. Au Zimbabwe, après les élections, des efforts diplomatiques intensifs ont été déployés dans le cadre de la médiation exercée par la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Afrique du Sud. L'Organisation a aussi été appelée à fournir un appui aux processus politiques au Kenya, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, au Niger, au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale et à Madagascar. Dans tous ces cas, elle a apporté un soutien politique et technique, souvent en coopération avec des partenaires comme l'Union africaine.

43. L'Organisation continue à appuyer la reprise complète de négociations véritables à Chypre et le dialogue politique et la réconciliation en Iraq. Au Népal, elle a aidé à la mise en œuvre de l'Accord de paix global. En Asie centrale, elle a œuvré en étroite coopération avec tous les pays de la région à faciliter l'adoption d'approches communes pour le règlement des problèmes transfrontières, notamment le terrorisme, le trafic des drogues et la criminalité organisée, et pour la gestion des ressources naturelles.

44. J'ai continué d'offrir mes bons offices dans le cadre des efforts diplomatiques récemment intensifiés que la communauté internationale a consacrés au processus de paix au Moyen-Orient. La nécessité de la reprise de pourparlers directs sur un règlement du conflit prévoyant deux États et de l'instauration d'une paix globale dans la région a été mise en relief par des événements comme la grave crise armée qui a sévi à Gaza, l'interruption des négociations israélo-palestiniennes engagées dans le cadre du processus d'Annapolis, et les progrès limités réalisés sur la voie de l'unité palestinienne. Au Liban, j'ai offert mes bons offices en vue de favoriser le maintien du calme relatif qui règne dans le pays depuis les élections.

45. L'Organisation entend continuer d'œuvrer avec les États Membres pour que la communauté internationale investisse dans les moyens qui lui sont nécessaires pour réagir rapidement et efficacement aux crises et appuyer les processus de paix de manière plus prévisible et professionnelle.

### **2. Maintien de la paix**

46. Les membres des missions de maintien de la paix se heurtent aujourd'hui à des difficultés d'une ampleur et d'une complexité sans précédent et courent des risques considérables. Ils ont pour rôle d'appuyer le dialogue politique entre les parties, d'aider les gouvernements à étendre l'autorité de l'État, de renforcer la protection des droits de l'homme et l'état de droit, de donner des conseils sur la réforme du secteur de la sécurité, d'appuyer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et de protéger les civils. Dans ce dernier rôle, en particulier, les missions de maintien de la paix, travaillant à la limite des moyens dont elles disposent, ont du mal à exercer leur mandat dans toute son ampleur.

47. Le Département des opérations de maintien de la paix, avec le concours du Département de l'appui aux missions, gère actuellement, dans cinq continents, 17 opérations dont l'effectif total s'élève à plus de 117 000 personnes – militaires, policiers et personnel civil – et dont les budgets totalisent près de 7,8 milliards de dollars par an, alors même que le volume des ressources disponibles risque de diminuer.

48. Sur le terrain, les missions de paix opèrent dans les conditions les plus diverses : poursuite du conflit sous une forme ou une autre, stabilité précaire, ou encore processus de paix fermement engagé, auquel cas la consolidation de la paix est le but principal de la mission.

49. Au cours des 12 derniers mois, les effectifs déployés par l'ONU au Tchad, au Darfour et en République démocratique du Congo se sont intensifiés. Au Tchad, une mission de maintien de la paix de l'ONU a succédé en mars à la force déployée par l'Union européenne. Au Darfour, un personnel plus nombreux a pu être déployé dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies, ce qui a permis à celle-ci de manifester sa présence de manière plus visible, bien qu'elle continue à manquer des moyens, notamment des hélicoptères, qui lui sont indispensables pour exercer pleinement son mandat. La Mission des Nations Unies au Soudan a continué à appuyer le règlement des principaux problèmes touchant l'application de l'Accord de paix global, qui promet d'améliorer les perspectives de stabilité dans l'ensemble de la région.

50. En République démocratique du Congo, les combats ont repris à la fin du mois d'août 2008. En novembre, le Conseil de sécurité a approuvé, comme les responsables de la Mission l'avaient demandé, le déploiement de 3 000 soldats et policiers supplémentaires pour permettre à celle-ci de faire face plus rapidement et avec plus de souplesse à l'apparition de besoins nouveaux. Le déploiement de certains de ces moyens supplémentaires devait commencer en juillet 2009. Des incertitudes persistent cependant quant au déploiement d'unités spécialisées.

51. En Afghanistan, la détérioration de l'état de sécurité est un souci majeur pour la Mission d'assistance des Nations Unies. L'action de la Mission a consisté essentiellement à coordonner l'aide au développement apportée par la communauté internationale et à fournir un appui aux institutions nationales, notamment pour la préparation des élections d'août 2009.

52. En Somalie, l'Organisation a continué à mettre en œuvre une série de mesures soigneusement calibrées à l'appui d'un processus de paix extrêmement fragile, mesures que le Conseil de sécurité a entérinées dans ses résolutions 1863 (2009) et 1872 (2009). Des plans sont actuellement élaborés pour le cas où le Conseil déciderait de déployer une mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays.

53. Durant l'année écoulée, le Liban a connu une stabilité relative, les tensions s'étant quelque peu apaisées. La mission de maintien de la paix des Nations Unies s'est employée à asseoir la confiance et à promouvoir la stabilité.

54. Au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Haïti, en Sierra Leone et au Timor-Leste, les agents de maintien de la paix appuient les processus de consolidation de la paix, la généralisation de l'état de droit, le renforcement des moyens nationaux de promotion de l'égalité des sexes et la création d'un environnement propice au développement d'une économie locale viable.

55. En dépit de la persistance de divergences de vues parmi les membres du Conseil de sécurité sur la situation en Géorgie et la situation au Kosovo, les missions des Nations Unies ont continué de s'acquitter de leur mandat durant l'année écoulée, soutenues par des efforts diplomatiques concertés. En application d'un accord intervenu au Conseil de sécurité, la Mission des Nations Unies au Kosovo a commencé à transférer progressivement la responsabilité opérationnelle des questions relatives à l'état de droit à l'Union européenne en décembre 2008. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a pris fin au mois de juin, faute d'un accord entre les membres du Conseil de sécurité sur la prorogation de son mandat.

56. Au cours des 12 derniers mois, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont continué à évoluer et à s'adapter. D'importantes réformes administratives sont en cours, notamment la mise en place d'une force de police permanente dans le cadre d'une Division de la police renforcée, le renforcement des moyens du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et du Bureau des affaires militaires au Département des opérations de maintien de la paix, et le développement des moyens de prestation de service du Département de l'appui aux missions. En dépit de ces réformes récentes, il reste beaucoup à faire pour que l'ONU puisse répondre dans les meilleures conditions à l'évolution de la demande.

57. L'activité de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix est aujourd'hui à un moment crucial de son évolution. Il est indispensable de renouveler le partenariat mondial entre les États Membres et les partenaires de l'ONU à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, condition nécessaire pour que les demandes qui lui sont adressées en matière de maintien de la paix soient accompagnées de stratégies politiques concrètes et de l'appui politique dont elle a besoin pour s'acquitter des mandats prescrits, d'un appui favorisant un déploiement plus rapide, et d'une dotation en ressources humaines et matérielles configurée de manière optimale. L'Organisation, pour

continuer de produire des résultats et de rendre le monde plus sûr, doit pouvoir faire fond sur ce partenariat mondial ainsi refondé.

### **3. Consolidation de la paix**

58. Le rapport récent sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304) met l'accent sur le fait que la consolidation de la paix est avant tout une entreprise nationale. Dans la période qui suit immédiatement un conflit, les besoins des anciens belligérants et de leur population sont énormes. Pour saisir les possibilités qui s'offrent au lendemain d'un conflit, il est indispensable que les acteurs nationaux, régionaux et internationaux interviennent rapidement, arrêtent des priorités et disposent de ressources adéquates.

59. Le rapport énonce un certain nombre de propositions concrètes, notamment des mesures pour renforcer non seulement l'action de l'Organisation elle-même, mais aussi sa capacité d'assurer la direction de l'action de la communauté internationale au cours de cette période. Plus précisément, le rapport souligne la nécessité de renforcer les équipes de direction des Nations Unies sur le terrain et de les faire bénéficier d'un appui plus solide, de promouvoir dès le début la cohérence stratégique de l'intervention de la communauté internationale, de s'attacher dès le départ à renforcer les moyens des pays, de faire en sorte que la communauté internationale soit mieux équipée pour fournir une aide rapidement et de façon prévisible, en particulier dans les domaines habituellement prioritaires, et que les mécanismes de financement des activités postérieures aux conflits fonctionnent avec plus de rapidité et de souplesse et soient moins vulnérables aux risques.

60. L'évolution du rôle de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix est étroitement liée à cet objectif. Au cours des 12 derniers mois, les États Membres, agissant dans le cadre de la Commission, ont continué à appuyer les efforts nationaux visant à instaurer une paix durable au Burundi, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone.

61. Durant l'année écoulée, le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni une assistance à un nombre croissant de pays sortant d'un conflit. En avril 2009, le Fonds, pourvu d'une dotation de plus de 309 millions de dollars, avait déjà alloué plus de 131 millions de dollars à 12 pays, pour un total de 65 projets. Ceux-ci appuient le dialogue national et les initiatives de réconciliation, la réforme des institutions chargées du maintien de l'ordre public et des institutions judiciaires et les programmes de démobilisation et de désarmement d'ex-combattants. Le 17 juin 2009, l'Assemblée générale a approuvé une révision du mandat du Fonds tenant compte des enseignements tirés de l'expérience opérationnelle qu'il a acquise au cours des deux dernières années.

62. En dépit de tous ces progrès, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que l'Organisation contribue plus efficacement à la solution des problèmes qui se posent aux pays sortant d'un conflit et puisse combler les lacunes de sa réponse aux besoins en matière de consolidation de la paix. La cohérence des mesures prises par les acteurs clefs aux niveaux national, régional et international sera un facteur décisif de l'efficacité de notre action.

## **C. Affaires humanitaires**

63. Tout au long de l'année 2008, l'ONU a continué de s'attacher à améliorer la rapidité et l'efficacité de l'assistance humanitaire qu'elle fournit dans le monde entier pour remédier aux effets dévastateurs de plusieurs grandes catastrophes naturelles, de l'aggravation de certains conflits et de la crise alimentaire mondiale.

64. En collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires, l'ONU a fourni un appui à l'action humanitaire dans 55 situations d'urgence. Les dommages causés par le cyclone Nargis au Myanmar, le conflit en Géorgie, les ouragans successifs qui ont dévasté Haïti et Cuba, l'épidémie de choléra au Zimbabwe et la sécheresse en Éthiopie sont au nombre des crises qui ont nécessité des interventions coordonnées.

65. L'année 2008 a été marquée par des améliorations notables du dispositif humanitaire international. Les principes et méthodes définis dans le prolongement de l'initiative de réforme humanitaire de 2005-2006, qui visait à promouvoir des interventions humanitaires plus rapides, prévisibles et transparentes, constituent désormais la norme pour l'appui offert par le système des Nations Unies aux gouvernements et aux populations touchées. L'architecture du dispositif humanitaire mis sur pied au niveau des pays est maintenant plus clairement définie et comprend un coordonnateur de l'action humanitaire; un organisme chef de file pour chacun des principaux domaines d'action; et une équipe de pays associant tous les acteurs en présence, qui a pour rôle de définir l'orientation stratégique de l'intervention humanitaire. Le principe de la responsabilité sectorielle, selon lequel les attributions des différents partenariats sont clairement définies par secteur afin d'éviter les lacunes et de renforcer l'efficacité de l'action

humanitaire a été appliqué en 2008 dans 13 pays touchés par cinq crises humanitaires, ce qui porte à 33 le nombre total de pays où un coordonnateur résident et/ou coordonnateur de l'action humanitaire applique ce principe.

66. Près de 12 milliards de dollars ont été consacrés en 2008 à l'aide humanitaire dans le monde entier, ce qui est presque un record. Ces ressources sont allées pour moitié environ à des projets financés selon la procédure d'appels globaux ou la procédure d'appels éclair, les apports ayant couvert approximativement 70 % des 7 milliards de dollars demandés. Cela représente une augmentation de 40 % du financement total par rapport à 2007.

67. Grâce à des efforts concertés de mobilisation, 453 millions de dollars ont été versés au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et 406 millions sont allés aux fonds communs consacrés à l'action humanitaire dans chaque pays, ce qui a permis d'assurer une meilleure coordination du financement. Ce dernier chiffre est supérieur de 22 % au montant total des contributions versées en 2007. L'Organisation et ses partenaires ont également fait des efforts considérables pour améliorer les relations sur le terrain, en particulier avec les organisations non gouvernementales, de manière à accroître l'assistance offerte à ceux qui en ont le plus besoin.

68. Parmi les principales difficultés auxquelles peut se heurter l'action humanitaire, on peut citer la multiplication des problèmes d'accès, l'insécurité croissante des conditions dans lesquelles les organismes humanitaires opèrent et le fait que les principes fondamentaux d'humanité, d'indépendance, d'impartialité et de neutralité sont de moins en moins respectés. La crise financière qui sévit actuellement dans le monde ne fera qu'aggraver les difficultés que soulève la fourniture rapide d'une aide humanitaire prévisible. Par ailleurs, il faut poursuivre la réflexion sur le principe et les modalités de l'action humanitaire, et il serait bon à cette fin d'intensifier les travaux sur des questions comme l'évaluation des besoins, les moyens de mieux mesurer l'impact de l'aide et la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement.

69. De nouvelles idées concernant l'évolution future de l'action humanitaire se sont fait jour au cours de l'année 2008. Des dangers nouveaux, comme ceux liés à la crise alimentaire mondiale ou au changement climatique, sont venus alourdir encore les responsabilités qui pèsent sur le dispositif humanitaire international, montrant que des facteurs autres que ceux qui sont traditionnellement à l'origine des crises humanitaires peuvent entraîner une vulnérabilité extrême. On n'a pas encore pris la pleine mesure de ces questions au niveau mondial. Ces nouveaux défis rappellent aux organismes des Nations Unies, et à la communauté humanitaire tout entière, que souplesse et adaptabilité sont des impératifs primordiaux face à des conditions en constante évolution.

## **D. Droits de l'homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance**

70. L'histoire nous apprend que les crises économiques aggravent souvent les pires penchants de nos sociétés, comme le chauvinisme et le racisme, les violations de droits de l'homme et le mépris de l'état de droit. Aussi est-il impératif que dans les circonstances actuelles, l'ONU fasse un effort tout particulier pour promouvoir le respect des droits de l'homme et la non-discrimination, aider à asseoir l'état de droit dans le monde entier, faire la place qui leur revient à la prévention du génocide et à la responsabilité de protéger, et renouveler son engagement et sa volonté de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance. Au cœur même de la mission qui nous incombe de répondre aux besoins des plus défavorisés, la défense de ces droits est une condition nécessaire du succès des efforts que nous faisons pour instaurer durablement la paix et favoriser un développement viable.

### **1. Droits de l'homme**

71. En dépit des progrès considérables qui ont été accomplis ces dernières années dans le domaine des droits de l'homme, en particulier pour ce qui est de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques et du renforcement des institutions, des violations graves des droits de l'homme continuent d'être commises systématiquement dans de nombreux pays. La célébration, l'année dernière, du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a révélé un enthousiasme populaire considérable pour les idéaux qui y sont énoncés, mais a également servi à nous rappeler la distance qui reste à parcourir avant que nous puissions proclamer que les droits de tous sont véritablement protégés.

72. L'anniversaire de la Déclaration a coïncidé avec une prise de conscience croissante de la place à réserver aux droits de l'homme dans les réponses aux défis mondiaux, dont le changement climatique, les crises alimentaire et financière et la pandémie du VIH/sida.



73. Des difficultés économiques croissantes, exacerbées par la crise économique mondiale, ont entraîné une recrudescence de la xénophobie et de la discrimination dont les migrants sont victimes dans de nombreux pays du monde. Néanmoins, les encouragements dispensés par l'Organisation ont contribué à inciter les États Membres à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et à accorder une attention particulière aux aspects des migrations qui ont trait aux droits de l'homme.

74. La marginalisation, l'aliénation, la discrimination raciale et l'intolérance étaient au nombre des questions examinées à la Conférence d'examen de Durban en avril 2009. En dépit des tensions que celle-ci a suscitées, le document final qui en est issu fournit une base pour combattre la discrimination raciale à l'échelle mondiale et faire face de manière constructive au problème crucial de l'incitation à la haine raciale et religieuse. Le Comité chargé de suivre la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a continué à renforcer et rationaliser ses procédures d'alerte rapide et d'intervention d'urgence, afin de pouvoir faire face dans les plus brefs délais aux menaces graves auxquelles certains groupes raciaux et ethniques sont exposés dans différentes régions du monde.

75. La procédure d'examen périodique universel instituée par le Conseil des droits de l'homme, dans le cadre de laquelle la situation des droits de l'homme dans 80 pays a déjà été examinée, a mis davantage encore en relief les responsabilités des États en créant un mécanisme d'examen à large participation. Toute une gamme de recommandations issues de ce processus sont déjà mises en œuvre par de nombreux pays ayant fait l'objet de l'examen, avec l'appui local des équipes de pays des Nations Unies. Il s'agit là de réalisations importantes, mais le Conseil des droits de l'homme peut et doit redoubler d'efforts pour faire face aux nombreuses situations graves en matière de droits de l'homme qui subsistent dans le monde entier.

## **2. État de droit**

76. L'année écoulée a été une année historique dans la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes graves au regard du droit international, du fait de l'engagement renouvelé d'un certain nombre d'États Membres en faveur de la primauté du droit. Et pourtant, de nombreuses victimes de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, dans bien des pays, attendent toujours que justice soit faite.

77. L'Organisation demeure le centre mondial de la promotion de l'état de droit. Plus de 40 entités du système des Nations Unies, dans plus de 110 pays, exercent dans ce domaine des activités très diverses qui comprennent la promotion et la mise en œuvre de normes relevant de la plupart des domaines du droit international, l'appui à l'administration de la justice dans les périodes de transition, le renforcement des institutions chargées du maintien de l'ordre public et de l'appareil judiciaire, et le soutien aux processus de médiation sur des questions touchant l'état de droit (voir A/63/64). L'Organisation comprend des institutions judiciaires, comme les tribunaux spéciaux, et appuie d'autres instances judiciaires. Cette année a marqué le début du fonctionnement du Tribunal spécial pour le Liban. Les activités de l'Organisation dans le domaine de l'état de droit aident également à faire face à des problèmes mondiaux comme la piraterie internationale; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par exemple, aide le Kenya et d'autres pays d'Afrique de l'Est à engager des poursuites contre les personnes soupçonnées d'actes de piraterie au large des côtes de la Somalie.

78. Les mesures prises pour améliorer la cohérence et la qualité de l'assistance fournie par l'ONU dans le domaine de l'état de droit donnent des résultats. Pour définir de grandes orientations, le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit a publié des notes d'orientation concernant les modalités de l'assistance fournie par l'ONU pour promouvoir la primauté du droit, et la justice pour mineurs, et pour accompagner les processus constitutionnels.

79. Le dialogue que l'Organisation a engagé avec les États Membres pour promouvoir l'état de droit au niveau international a porté ses fruits, à la fois en faisant progresser les activités menées dans ce domaine et en contribuant à dégager un début de consensus sur les principes de l'assistance et la coordination entre les principales parties prenantes.

## **3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger**

80. Je suis profondément conscient de l'importance que revêt la responsabilité qui incombe au système des Nations Unies dans son ensemble de prévenir le génocide et d'autres atrocités massives. Au cours des 12 derniers mois, mes deux conseillers spéciaux en ces matières n'ont épargné aucun effort pour rendre possible de nouveaux progrès sur la voie de l'établissement d'un système qui permettra de prévenir et de réprimer de tels crimes. Les mandats des deux Conseillers sont fondés sur trois piliers de responsabilité: la responsabilité qui incombe à l'État de

protéger la population, la responsabilité qui revient à la communauté internationale de soutenir l'État à cet égard et la responsabilité, qui est aussi celle de la communauté internationale, de réagir rapidement, conformément à la Charte, de façon décisive, quand l'État manque manifestement à l'obligation à lui faite de protéger la population des crimes spécifiés.

81. Le bureau du Conseiller spécial chargé des questions relatives à la prévention du génocide a mis en place un cadre d'analyse qui devrait aider à déterminer les situations susceptibles de dégénérer et de conduire à des violations massives du droit international humanitaire, y compris à un génocide, si l'on ne s'y attaque pas de toute urgence. Ce cadre indique les domaines où il y a lieu de prendre des mesures énergiques en matière d'alerte rapide et de prévention. Il a été examiné par des experts du système des Nations Unies, et le bureau du Conseiller spécial l'a utilisé pour analyser la situation dans un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie.

82. Le bureau a aussi mis en place un système de collecte des informations et instauré une collaboration avec des organismes du système des Nations Unies et des partenaires extérieurs. Il a accru sa visibilité en se dotant d'un site Web et par d'autres moyens, sachant que sensibiliser le public est l'un des moyens de prévenir le génocide. Enfin, le Conseiller spécial a renforcé ses activités de communication avec les États Membres, en particulier, les membres du Conseil de sécurité, en organisant des réunions d'information à l'intention de chaque nouveau président du Conseil et des échanges d'informations.

83. Le Conseiller spécial chargé des questions relatives à la responsabilité de protéger a tenu compte des aspects conceptuels, institutionnels et politiques de la mise en pratique des principes énoncés aux paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Le rapport sur la mise en œuvre de la responsabilité de protéger (A/63/677), résultat de recherches approfondies et de larges consultations avec les États Membres, les départements de l'ONU, les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies, les représentants d'organisations non gouvernementales et des experts indépendants, expose une stratégie opérationnelle de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que de l'incitation à commettre ces crimes; la stratégie envisage aussi les moyens de faire face rapidement et de manière décisive à de tels crimes, conformément à la Charte. À la fin du mois de juillet, l'Assemblée générale a consacré un débat de trois jours au rapport, débat qui a montré que la stratégie à trois piliers que j'ai préconisée pour la mise en œuvre de la responsabilité de protéger emportait une large adhésion, mais qu'il était nécessaire de poursuivre les consultations et les délibérations sur ses divers aspects.

84. Pour améliorer les capacités d'alerte rapide et d'évaluation, comme prévu au paragraphe 138 du Document final du Sommet mondial de 2005, les Conseillers spéciaux s'emploient à intégrer les mécanismes appropriés pour favoriser la collaboration entre tous les partenaires concernés du système des Nations Unies et avec les États Membres.

#### **4. Démocratie et bonne gouvernance**

85. Intégrés à l'armature normative de l'Organisation, les principes démocratiques ne cessent de se renforcer à la faveur de l'adoption de normes internationales, de règles et de résolutions, ainsi que d'activités opérationnelles de plus en plus nombreuses dans le domaine de la promotion de la démocratie.

86. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a apporté un appui continu à une cinquantaine d'États Membres pour les aider à tenir périodiquement des élections régulières dans les contextes les plus divers de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de développement. On peut citer à titre d'exemple les élections multipartites qui ont eu lieu au Népal, en Sierra Leone, en Zambie, au Bangladesh, au Honduras, dans les Maldives et en Guinée-Bissau. L'Organisation a poursuivi ses efforts intensifs pour contribuer au développement d'institutions démocratiques et à la bonne gouvernance partout dans le monde. Le recours aux technologies de l'information et des communications et aux techniques d'administration en ligne a contribué à améliorer la transparence et l'efficacité des administrations publiques.

87. Les efforts déployés par l'Organisation à l'appui de la démocratie dans le monde entier ont pu être intensifiés grâce aux subventions du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Les projets financés par le Fonds, axés spécifiquement sur le rôle des organisations non gouvernementales locales, ont pour but de faire mieux entendre la voix de la société civile, de promouvoir les droits de l'homme et d'associer tous les groupes de la population au jeu démocratique. À ce jour, des contributions d'un montant total supérieur à 90 millions de dollars ont été versées au Fonds qui a financé 204 projets à travers le monde, en deux séries.

## **Chapitre III**

### **Sauvegarder les biens de l'humanité**

88. Le monde a changé, le commerce, les communications et les migrations resserrant sans cesse davantage les liens qui nous unissent. Dans le même temps, alors que de nouvelles menaces mondiales planent sur nos destinées, les problèmes sont devenus, tout comme nous, plus dépendants les uns des autres.

89. L'ONU est idéalement placée pour montrer au monde la voie qu'il doit suivre pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Seule organisation universelle dotée d'un mandat qui englobe tous les domaines de l'activité humaine, elle peut, en mobilisant l'énergie de tous ses États Membres, construire les partenariats nouveaux dont la communauté internationale a besoin pour relever les défis, nombreux et redoutables, auxquels elle doit faire face aujourd'hui. C'est là, au demeurant, ce que les États Membres attendent d'elle, et ce constat m'a amené, au début de mon mandat, à promettre que les biens collectifs de l'humanité seraient au cœur de mes préoccupations. Cette année, fidèle à cet engagement, je me suis fait le promoteur d'un certain nombre d'initiatives majeures concernant le changement climatique, la santé dans le monde, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération.

#### **A. Changement climatique**

90. Le changement climatique est le grand thème de l'année 2009, les États devant prochainement se réunir à Copenhague pour négocier et, espérons-le, conclure un nouvel accord mondial sur la question. La signature, à Copenhague, d'un accord ambitieux, s'appuyant sur de solides bases scientifiques, est indispensable si l'on veut mettre un frein aux émissions de polluants, renforcer le potentiel d'adaptation des pays vulnérables et favoriser une croissance verte à faibles émissions de carbone, qui sera le moteur d'une économie mondiale plus viable.

91. Le changement climatique, je l'ai déjà dit, est le grand défi sur lequel l'histoire jugera notre génération. Il concerne tous les domaines d'activité, de l'énergie et l'économie à la santé, à l'alimentation et au développement, sans oublier la sécurité. Nulle autre question n'illustre de façon plus éclatante la nécessité de la solidarité internationale; s'y attaquer est la condition première de la relance de l'économie mondiale et de l'avènement d'un monde durablement prospère. Il en va de la survie même de l'humanité. Dès mon entrée en fonctions, je me suis employé à mobiliser la volonté politique indispensable pour parer à cette menace mondiale de plus en plus grave. Cette année, il importe que les dirigeants de tous les pays montrent sans plus attendre qu'ils sont résolus à agir pour protéger la planète, sauver des vies et bâtir une économie mondiale plus viable.

92. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Poznań (Pologne) en décembre dernier, a certes constitué une étape importante sur la voie tracée à Bali, qui doit aboutir à la Conférence de Copenhague, mais il reste encore beaucoup à faire. Il existe d'autres instances qui s'occupent des changements climatiques, mais seules les réunions des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques jouissent de la légitimité mondiale que leur confère la quasi-universalité de cet instrument. Ces rencontres continueront à faciliter les négociations entre tous les intéressés.

93. Pour sceller un accord à Copenhague, les participants à la Conférence devront s'entendre sur plusieurs questions importantes, notamment : fixer des objectifs suffisamment ambitieux d'atténuation des émissions des pays industrialisés; amener les pays en développement à prendre des mesures d'atténuation allant plus loin que celles qu'ils mettent déjà en œuvre; accroître les moyens de financement des mesures d'atténuation et d'adaptation, notamment en instituant des incitations à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts; mettre sur pied des dispositifs institutionnels et de gouvernance équitables; et définir le cadre dans lequel s'inscrira l'aide à l'adaptation des pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

94. Pour améliorer les chances de succès de la Conférence de Copenhague, j'ai décidé d'organiser le 22 septembre, au Siège de l'Organisation, une réunion des chefs d'État et de gouvernement sur les changements climatiques. Ce sera là la seule réunion internationale sur la question qui, avant la Conférence de Copenhague, rassemblera les dirigeants de tous les pays du monde, depuis les principaux pollueurs jusqu'aux pays les plus vulnérables.

95. Le système des Nations Unies est résolu à aider les gouvernements à mettre en œuvre tous les accords actuels et futurs qui intéressent le changement climatique. L'ONU, pour sa part, continuera de faire fond sur le travail des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, qui porte sur l'adaptation, le renforcement des capacités, la climatologie, la prévention du déboisement et de la dégradation des forêts, le développement et le transfert de technologies, et dont le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination veille à la cohérence.

96. De nombreux projets interinstitutions sont en cours, y compris des projets de pays qui permettent d'améliorer le sort des plus défavorisés. L'un d'eux consiste à aider les pays à forêt tropicale à réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, sans compromettre les moyens de subsistance de la population. Un autre projet aide les pays en développement à renforcer les mesures d'atténuation de nature à favoriser leur développement durable, en application du mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto.

97. Le réseau interinstitutions pour l'adaptation aux changements climatiques fournit aux pays en développement les informations et la technologie dont ils ont besoin pour mettre en œuvre des mesures propres à renforcer la résistance des collectivités aux changements climatiques. Les efforts de réduction des risques de catastrophe, autre élément clef de la politique d'adaptation, aident à rendre les collectivités plus sûres aujourd'hui, mais aussi à les préparer à affronter, à l'avenir, des conditions météorologiques plus extrêmes.

98. Enfin, l'Initiative mondiale pour une économie verte, lancée l'an dernier, vise à mettre à la disposition des décideurs les données d'analyse constamment actualisées dont ils ont besoin pour transformer l'activité économique en une activité à faible émission de carbone. À condition d'être pleinement mise en œuvre – et étayée par la conclusion, à Copenhague, d'un accord ambitieux sur les changements climatiques –, elle permettra de sauver des vies, d'épargner des ressources qui sont des moyens de subsistance et d'engager le monde sur la voie plus sûre d'une croissance verte.

99. La lutte contre les changements climatiques est un impératif moral, mais elle ouvre aussi des perspectives économiques, en ce sens qu'elle peut contribuer à la relance, aider à mettre les sources d'énergie davantage à la portée des pauvres et à améliorer leur sécurité alimentaire, et favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devons, cette année, conjuguer nos efforts pour nous rapprocher du but ultime : protéger la vie en préservant notre planète, pour notre génération comme pour celles qui nous succéderont.

## **B. Santé dans le monde**

100. J'ai fait de la promotion de la santé dans le monde l'une des grandes priorités de mon action. L'interdépendance qui caractérise le monde actuel est telle qu'une maladie qui sévit dans une partie de la planète compromet, directement ou indirectement, le bien-être de l'humanité tout entière. La flambée de grippe A (H1N1) est venue nous rappeler que nombre de maladies se jouent des frontières et que seule la coopération au niveau mondial permet de leur faire échec. Tel est le cas des pandémies autant que des autres défis sanitaires d'aujourd'hui.

101. Le système des Nations Unies se prépare à l'éventualité d'une pandémie. Ces dernières années, il a entamé une planification anticipée, encouragé la transparence dans l'échange de l'information épidémiologique, en particulier en temps réel de renseignements sur la propagation des maladies, préconisé des investissements propres à renforcer les systèmes de santé publique et cherché à créer des partenariats solides entre secteurs public, privé et bénévole. Ces mesures ont considérablement accru notre capacité de réaction aux nouvelles épidémies et aux maladies d'apparition récente.

102. Au-delà de la flambée de grippe, l'Organisation a examiné les problèmes plus systémiques qui entravent l'offre de services de santé dans le monde, dont la solution dépend directement des progrès du développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire. Un monde plus sain ne peut qu'être un monde meilleur, plus sûr et plus juste.

103. Au cœur de cette quête se trouve la nécessité d'améliorer la santé maternelle, objectif du Millénaire dont la réalisation est le plus à la traîne. La santé maternelle est un indicateur clef de la santé et de la prospérité d'une nation. Les femmes sont en effet un élément essentiel de la capacité de production aussi bien que du tissu social : elles constituent souvent le gros de la main-d'œuvre, elles sont le ciment qui fédère les collectivités et elles sont, dans bien des cas, chargées d'une famille élargie qui, sans elles, se retrouverait totalement démunie.

104. Ces dernières années, des progrès importants ont été faits dans la prévention et le traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, signe que les partenariats associant les diverses parties prenantes instaurés pour lutter contre ces maladies se sont révélés efficaces. Ainsi, il est permis de penser que le paludisme cessera bientôt d'être une cause de mortalité.

105. Nous devons continuer de nous attaquer à une multitude de maladies qui touchent au premier chef les populations pauvres, dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord, en particulier aux maladies tropicales négligées. Nous devons aussi concentrer nos efforts sur la prévention et le traitement des maladies chroniques, tout spécialement les maladies cardiovasculaires, les accidents cérébro-vasculaires, le diabète et le cancer, qui sont les

principales causes de mortalité dans le monde. Si nous négligeons ces problèmes, nous ne pourrions ni accroître les moyens de subsistance ni continuer de prolonger l'espérance de santé des individus.

106. Dans le contexte de la crise économique actuelle, d'aucuns pourraient être tentés de réduire les budgets de santé et de restreindre les services offerts aux indigents, ce qui serait à la fois une faute morale et une erreur économique. Gardons-nous d'oublier que les investissements d'un pays dans la santé produisent, à court terme et pour des décennies, des dividendes économiques et sociaux considérables.

107. Beaucoup des thèmes que je viens d'évoquer ont été examinés et développés cette année lors de l'examen ministériel annuel de la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale, examen qui s'inscrit dans le cadre des travaux du Conseil économique et social. L'Organisation compte que cette concertation se poursuivra car elle est de nature à l'aider à affiner les stratégies qu'elle met actuellement en œuvre pour promouvoir la santé dans le monde.

### **C. Lutte contre le terrorisme**

108. Le terrorisme est l'un des défis d'envergure mondiale auxquels nous nous devons de faire face si nous voulons que l'avenir soit placé sous le signe de la paix, de la sécurité et du développement. En septembre 2006, l'Assemblée générale a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288), plan concret qui a pour but d'éliminer le terrorisme et les conditions propices à sa propagation sans déroger aux impératifs de respect des droits de l'homme. En septembre 2008, l'Assemblée a renouvelé les engagements qu'elle avait pris en adoptant la Stratégie. Cependant, des efforts soutenus sont indispensables à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale pour que la mise en œuvre de tous les éléments de la Stratégie se poursuive de façon cohérente.

109. En septembre 2008, les États Membres m'ont demandé instamment de prendre les dispositions nécessaires pour institutionnaliser l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, organe qui a pour mission d'assurer la coordination et la cohérence de l'action antiterroriste du système des Nations Unies (résolution 62/272 de l'Assemblée générale). J'ai en conséquence transféré la base d'opérations de l'Équipe spéciale au Département des affaires politiques et décidé que le Président de l'Équipe spéciale exercerait désormais cette fonction à plein temps pour poursuivre le travail de coordination avec les États Membres et les entités représentées dans l'Équipe, y compris les organes du Conseil de sécurité s'occupant de la lutte contre le terrorisme.

110. Pour aider à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale, l'Équipe spéciale a recensé un certain nombre des grandes questions sur lesquelles les entités qui y sont représentées peuvent utilement travailler ensemble, en vue de quoi les huit groupes de travail thématiques suivants ont été constitués : a) groupe de travail sur l'assistance intégrée en matière de lutte contre le terrorisme; b) groupe de travail sur la prévention et le règlement des conflits; c) groupe de travail sur le soutien aux victimes du terrorisme et la sensibilisation à leur cause; d) groupe de travail sur les moyens de prévenir et de contrer les attentats employant des armes de destruction massive; e) groupe de travail sur le financement du terrorisme; f) groupe de travail sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes; g) groupe de travail sur les moyens de renforcer la protection de cibles vulnérables; et h) groupe de travail sur la protection des droits de l'homme dans le contexte de la lutte antiterroriste. L'Équipe spéciale a rendu compte aux États Membres de l'état d'avancement de ses travaux en mars 2009.

111. J'ai convoqué l'an dernier un colloque international sur le soutien aux victimes du terrorisme, qui réunissait des victimes, des experts et des représentants d'États Membres, d'organisations régionales, de la société civile et des médias. Le colloque a permis d'envisager le sort des victimes du terrorisme dans toute sa dimension humaine et a fourni l'occasion d'échanges sur les meilleurs moyens de leur venir en aide et les mesures concrètes à prendre en ce sens.

112. L'Équipe spéciale et les entités des Nations Unies jouent certes un rôle important dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, mais son efficacité dépendra essentiellement de l'action menée au niveau des collectivités locales, des pays et des régions. Pour l'avenir, l'Organisation s'attend à voir se multiplier et se renforcer les partenariats entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile.

## **D. Désarmement et non-prolifération**

113. Le monde reste exposé au danger que constituent les arsenaux d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, au risque de prolifération et au risque, aussi, de voir de telles armes tomber aux mains d'agents non étatiques et de terroristes. De plus, malgré quelques avancées sur la voie de leur limitation, l'accumulation et la prolifération des armes classiques exercent un effet déstabilisateur qui constitue, aujourd'hui encore, une menace grave pour la sécurité.

114. Il est cependant encourageant de constater que l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires emporte une adhésion grandissante. Ce mouvement se concrétise par toutes sortes d'initiatives prises non seulement par la société civile, mais aussi par les États, dotés ou non de l'arme nucléaire. Ces initiatives indiquent la voie à suivre pour que les divisions et l'inertie fassent place à un dialogue et à des progrès authentiques. L'accord de principe sur la négociation d'un instrument destiné à succéder au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, intervenu à l'issue des entretiens qui ont eu lieu en juillet, à Moscou, entre les Présidents Obama et Medvedev est particulièrement encourageant à cet égard. Le nouveau traité, vérifiable et contraignant, devrait prévoir des réductions substantielles du nombre d'ogives nucléaires stratégiques et de vecteurs.

115. Il est des défis auxquels la communauté internationale se doit de réagir d'urgence, tel le deuxième essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé le 25 mai 2009, considéré comme une violation patente et grave des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des normes prévues par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cet événement a montré combien il importe que le Traité entre en vigueur dans les plus brefs délais.

116. Le programme nucléaire de la République islamique d'Iran reste un sujet de préoccupation. Il convient de poursuivre les efforts déployés pour trouver une solution pacifique aux questions en suspens. La République islamique d'Iran se doit de prendre des mesures pour instaurer la confiance dans les fins exclusivement pacifiques de son programme nucléaire.

117. En octobre dernier, j'ai exposé mon plan de désarmement en cinq points et engagé les États dotés de l'arme nucléaire à réduire davantage leurs arsenaux, souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour hâter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et émis le vœu que la Conférence du désarmement entame sans conditions préalables des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En mai, la Conférence du désarmement a pu arrêter son programme de travail, mettant fin à l'impasse qui, depuis plus de 10 ans, paralysait pratiquement le seul organe de négociation multilatéral sur le désarmement.

118. Le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a regagné une partie du terrain perdu en 2005, ce qui devrait permettre aux États parties de maintenir la dynamique favorable au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 2010.

119. Dans le domaine des armes classiques, la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre demeure au nombre des priorités de l'Organisation. Elle engage les États Membres à négocier et à adopter un traité contraignant qui régirait en toute transparence et selon des modalités non discriminatoires l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques. Les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement qui desservent l'Afrique, la région Asie-Pacifique ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes continueront d'offrir des avis d'experts et un soutien actif aux États soucieux de renforcer leurs moyens de lutter contre le fléau de la violence armée et de mettre fin au trafic d'armes.

120. Nous avons célébré, en mars dernier, le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Sur ce front, des progrès remarquables ont déjà été faits, en ce sens que l'utilisation des mines antipersonnel soulève désormais l'opprobre et que leur transfert fait l'objet d'interdictions, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif d'un monde qui en serait débarrassé. L'Organisation entend continuer de promouvoir la Convention sur les armes à sous-munitions, qui a été ouverte à la signature en décembre 2008 à Oslo, afin qu'elle entre en vigueur dans les meilleurs délais. Elle encourage également la négociation d'accords sur les armes à sous-munitions dans le contexte de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, qui viendraient compléter et renforcer le processus menant à l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions.

121. L'année prochaine promet d'offrir l'occasion d'accomplir des progrès tangibles dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Nous devons œuvrer de concert pour préserver et renforcer dans ces domaines des normes efficaces, afin que règnent la stabilité et la sécurité à l'intérieur des États comme sur le plan international.

## **Chapitre IV**

### **Faire de l'ONU une organisation plus forte**

122. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai promis de faire de la réforme l'une de mes préoccupations premières. En effet, pour que l'ONU soit à même de répondre aux besoins des plus défavorisés et de faire face aux défis mondiaux tout en sauvegardant les ressources de la planète, il est indispensable d'améliorer et de rationaliser son fonctionnement administratif en renforçant la responsabilité, la transparence et l'efficacité. Les réformes en cours ont pour but d'optimiser les résultats de l'Organisation, et l'engagement et l'appui entiers et agissants des États Membres sont indispensables à leur succès. Les États Membres attendent beaucoup de l'Organisation, mais ils leur faut fonder leurs sollicitations sur une évaluation réaliste de ses moyens et lui fournir les ressources dont elle a besoin pour atteindre les objectifs fixés. Nous avons beaucoup à faire pour mener à bien les améliorations structurelles et les réorientations sans lesquelles nous nous exposerions à abdiquer partiellement nos responsabilités mutuelles et celle qui nous incombe à tous de servir les citoyens du monde.

#### **A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, cohérence de l'action des organismes des Nations Unies et coopération avec les organisations régionales**

123. Pour que l'ONU fonctionne efficacement, il faut que le Secrétariat, les organes intergouvernementaux et les organisations régionales coopèrent dans l'harmonie. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation, en collaboration avec les États Membres, s'est employée activement à renforcer ses capacités de base et resserrer la trame qui les unit.

##### **1. Secrétariat**

124. Pour pouvoir répondre aux besoins des plus démunis, le Secrétariat doit avoir une administration moderne, efficace et souple, capable d'appuyer des programmes de plus en plus axés sur le terrain. Dans le cadre des réformes que j'ai proposées, j'ai lancé une initiative stratégique de planification des ressources humaines conçue pour attirer de nouveaux talents et offrir plus de possibilités de mobilité et d'avancement au personnel en place. En décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de remplacer l'actuel régime des engagements, par trop complexe, par un régime simplifié et d'harmoniser les conditions d'emploi du personnel dans tout le Secrétariat (résolution 63/250). Il y a lieu par ailleurs de se féliciter de la décision de l'Assemblée générale de renforcer le pilier développement du Secrétariat (résolution 63/260), soit un secteur d'activité où celui-ci travaille actuellement à la limite de sa capacité.

125. Toutefois, les réformes de la gestion des ressources humaines ne suffisent pas, à elles seules, à rendre les prestations du Secrétariat plus rapides et efficaces. Les modalités de fonctionnement du Secrétariat doivent être rationalisées et fermement ancrées dans une culture axée sur les clients. À cette fin, en décembre 2008, l'Assemblée générale a autorisé la mise en service du progiciel de gestion intégré « Umoja » dont l'utilisation aidera à réorganiser et intégrer les principales fonctions administratives dans tout le Secrétariat et dans les opérations de maintien de la paix. Un nouveau modèle de prestation de services, fondé sur les pratiques optimales, aidera l'Organisation à s'acquitter plus efficacement des mandats qui lui sont confiés en améliorant ses prestations dans de multiples domaines – financement, achats, approvisionnement, logistique, appui central et gestion des ressources humaines. Elle a déjà mis en œuvre un certain nombre de réformes concernant les achats ainsi que le programme de renforcement des capacités Lean Six Sigma, qui aidera les différents départements à appliquer les réformes de gestion.

126. La crise économique mondiale rend particulièrement difficile, cette année, la mobilisation des ressources dont le Secrétariat a besoin pour s'acquitter de ses mandats. Elle a influencé les propositions budgétaires pour l'exercice 2010-2011 et fait de la réforme du processus budgétaire une priorité encore plus pressante. Résolue à renforcer ce processus, l'Organisation compte sur le concours des États Membres pour faire en sorte que le budget soit examiné plus tôt et que les décisions budgétaires procèdent avant tout du souci d'utiliser au mieux les ressources pour atteindre les résultats visés.

127. Je suis déterminé à instaurer une culture axée sur les résultats à tous les échelons du Secrétariat, en commençant par les cadres supérieurs, mais sans oublier aucun fonctionnaire. Cette année, pour la première fois, l'évaluation des résultats obtenus en 2008 par chaque cadre supérieur a été publiée, afin de bien montrer que les résultats et le renforcement de la responsabilité et de la transparence sont au cœur du programme de réforme de la gestion de l'Organisation.

128. Le respect du principe de responsabilité a également été renforcé par l'institution d'un nouveau système d'administration de la justice pour voir régler les contentieux internes et disciplinaires de manière plus efficace et par des professionnels. Deux nouveaux organes judiciaires, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Tribunal d'appel des Nations Unies, seront saisis des affaires qu'il n'aura pas été possible de régler à l'amiable.

129. L'exécution du Plan-cadre d'équipement pour la rénovation du complexe du Siège de l'Organisation a démarré. Les travaux, qui dureront cinq ans, permettront de moderniser les locaux et installations et de réaliser une économie d'énergie de 50 %. Ils créeront un meilleur environnement de travail, ce qui devrait contribuer à promouvoir l'innovation et à améliorer les résultats.

## **2. Organes intergouvernementaux**

130. Si le Secrétariat est le cœur de l'Organisation, les organes délibérants et autres qui constituent le mécanisme intergouvernemental sont les artères et les nerfs qui la font vivre et lui donnent toute son énergie. Durant l'année écoulée, en plus de leurs activités habituelles, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ont dû faire face au défi supplémentaire posé par la crise financière et économique mondiale.

131. L'Assemblée a joué un rôle important dans la promotion du dialogue et la sensibilisation de l'opinion publique en tenant des débats thématiques interactifs sur la crise financière et son incidence sur le développement, et sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Ces débats ont aussi contribué à forger un consensus entre les États Membres sur la façon d'aborder ces problèmes.

132. Pour accroître les possibilités d'échanges directs entre le Secrétariat et les États Membres et améliorer la transparence et la responsabilité, j'ai continué de suivre la pratique bien établie consistant à communiquer périodiquement à l'Assemblée générale des informations sur mes activités les plus récentes.

133. En décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de procéder à l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies tous les quatre ans plutôt que tous les trois ans. Il y a lieu de se féliciter de cette initiative, grâce à laquelle les organismes des Nations Unies disposeront de plus de temps pour se concentrer sur la mise en œuvre des recommandations.

134. Les conflits internes, les menaces terroristes, la piraterie et la prolifération nucléaire ont dominé le programme de travail du Conseil de sécurité. Pour faire face à ces problèmes complexes, le Conseil a de plus en plus souvent adopté une approche pluridimensionnelle qui met l'accent sur la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, son maintien et sa consolidation, vus comme composantes interdépendantes et complémentaires de l'action de la communauté internationale.

135. Au cours des 12 derniers mois, le Secrétariat s'est efforcé de faciliter un certain nombre de missions du Conseil de sécurité, a collaboré avec les États Membres pour accroître l'efficacité des travaux des organes subsidiaires et des groupes d'experts du Conseil et a aidé à la mise au courant des membres du Conseil nouvellement élus. Dans le cadre d'une initiative visant à accroître la transparence et les échanges d'information, il a également continué à travailler à des améliorations techniques, notamment la diffusion plus large, sous une forme plus commode, d'informations essentielles pour la mise en œuvre par les États Membres des sanctions obligatoires prises par le Conseil de sécurité, ainsi que la communication d'informations sur le programme et les activités du Conseil aux États qui n'en sont pas membres.

136. L'Organisation suit avec intérêt les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour collaborer avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et rationaliser ses méthodes de travail. Elle est ne doute pas que le Conseil saura consolider les acquis et continuera à aller de l'avant.

137. Je considère que la réforme du Conseil de sécurité fait partie des efforts en cours pour rendre cet organe indispensable plus largement représentatif et plus efficace. J'encourage donc tous les États Membres à poursuivre dans cette voie et à engager un processus de négociation fructueux.

138. L'Organisation apprécie la contribution apportée par le Conseil économique et social aux progrès de la réflexion sur la crise financière mondiale et la question du financement du développement. La réunion de haut niveau du Conseil avec des représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED a été la source de contributions importantes à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui a eu lieu en juin 2009.



139. Le Conseil économique et social a également fourni un appui important aux activités menées à l'échelle mondiale dans le domaine de la santé. Outre qu'il a organisé une rencontre sur le thème « philanthropie et préoccupations mondiales en matière de santé publique », le Conseil a encouragé l'organisation de cinq réunions régionales, convoquées chacune par un État, sur les stratégies de financement des services de santé, la promotion de l'éducation sanitaire, la lutte contre les maladies non transmissibles, la lutte contre le VIH/sida et la promotion de la cybersanté. Ces réunions ont contribué à la préparation de l'Examen ministériel annuel de 2009 sur le thème de la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale.

### **3. Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies**

140. L'examen complet de 2007, la résolution 62/277 de l'Assemblée générale et les consultations officieuses en cours avec les États Membres sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies continuent à guider nos efforts en ce qu'ils tendent à accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficacités de l'action des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial.

141. C'est une formule associant l'initiative locale à la prise en charge par les gouvernements qui est à l'origine des progrès qui ont été accomplis à ce jour dans les pays pilotes appliquant la stratégie « Unis dans l'action ». Dans les pays pilotes, le gouvernement a une plus grande maîtrise de l'aide au développement fournie par l'ONU au niveau national; les initiatives des Nations Unies sont alignées de plus près sur les priorités nationales grâce à l'établissement de cadres communs de programmation de pays et de cadres budgétaires conjoints plus cohérents et simplifiés; la rationalisation et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement permettent de réaliser des gains d'efficacité et des économies; l'accès aux compétences normatives, fonctionnelles et techniques d'organismes non résidents est plus facile; enfin, les responsables des équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents ont une plus grande latitude d'action. Les résultats obtenus dans les pays pilotes montrent clairement l'utilité de la réforme de l'ONU et des mesures prises pour renforcer l'efficacité de son action.

142. Le Conseil des chefs de secrétariat, s'appuyant sur ses trois piliers – cohérence des politiques, gestion et harmonisation des pratiques de fonctionnement, directives et outils opérationnels –, assure une meilleure coordination de l'appui fourni aux États. Les apports des coprésidents de l'initiative pour la cohérence du système des Nations Unies ont fait progresser le dialogue intergouvernemental sur les questions de financement, de gouvernance, d'égalité des sexes et de démarginalisation des femmes. Ces efforts, déployés tant par les organismes des Nations Unies que dans le cadre du processus intergouvernemental, donnent à l'Organisation les assises dont elle a besoin pour répondre plus efficacement aux besoins complexes des États Membres en matière de développement.

### **4. Coopération avec les organisations régionales**

143. La crise financière et économique en cours a fait ressortir encore plus clairement l'importance et le potentiel de la création de partenariats avec les organisations régionales et de l'utilisation conjointe de leurs ressources.

144. Le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités a un rang de priorité élevé. L'application des recommandations que contient le rapport Prodi (S/2008/813, annexe) sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU est de nature à faciliter les efforts déployés pour régler les problèmes qui font obstacle à la paix et à la sécurité sur le continent africain. Les échanges qui ont lieu entre des fonctionnaires du Département des affaires politiques du Secrétariat et leurs homologues de l'Union africaine et la collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur le renforcement des capacités de médiation et de prévention des conflits offrent d'excellentes possibilités de coordination et de renforcement de nos efforts conjoints dans les domaines du rétablissement et de la consolidation de la paix.

145. Les échanges qui ont eu lieu durant l'année écoulée entre des fonctionnaires de l'ONU et leurs homologues de l'Organisation de la Conférence islamique, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation des États américains ont permis des échanges d'informations très utiles et annoncent une collaboration plus approfondie.

146. En Asie, l'Organisation travaille en étroite collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. La coordination et les échanges d'informations avec le Secrétariat du Commonwealth et le Forum des îles du Pacifique se sont développés du fait de la présence des Nations Unies à Fidji en 2008 et au début de 2009.

147. L'Organisation a continué à développer ses liens de coopération avec l'Union européenne. Ainsi, un dialogue annuel a été engagé et des discussions sont en cours sur le renforcement des capacités en matière de médiation et de réforme du secteur de la sécurité. Nous avons continué de collaborer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment dans le cadre de la réunion annuelle sur les questions relatives à la prévention des conflits.

148. Ces exemples illustrent le resserrement constant des relations de coopération et des partenariats que l'ONU a noués avec les organisations régionales dans toutes sortes de domaines. L'Organisation entend poursuivre cette collaboration.

## **B. Grands partenariats mondiaux**

149. L'Organisation se doit d'élargir ses partenariats avec la société civile, le monde des affaires et les milieux universitaires si elle entend être à la pointe de l'innovation, tant dans le domaine des politiques qu'au niveau opérationnel. Au cours de l'année écoulée, bon nombre d'initiatives importantes ont permis de renforcer ces grands partenariats mondiaux.

### **1. Renforcement du partenariat avec la société civile**

150. La collaboration entre la société civile et l'ONU s'est manifestée lors des préparatifs d'une discussion sur le financement du développement en décembre dernier. Plus de 250 organisations et réseaux de la société civile ont participé à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue à Doha (Qatar). La Déclaration de Doha sur le financement du développement que la Conférence a adoptée met l'accent sur le rôle des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence et réaffirme la nécessité de leur participation continue au processus de suivi.

151. L'Organisation a collaboré avec les médias classiques et nouveaux pour atteindre des millions de téléspectateurs et d'auditeurs dans le monde entier et informer et mobiliser le public, les organisations publiques et les groupes de la société civile afin qu'ils aident à créer un courant d'opinion et à élargir l'appui en faveur du multilatéralisme. La campagne « Connaissez vos droits », organisée en 2008 par le Centre d'information régional des Nations Unies à Bruxelles a mis l'accent sur 425 projets liés aux droits de l'homme dans 55 pays sur tous les continents. En 2008, plus de 116 millions de personnes ont participé dans le monde entier à la campagne des Nations Unies « Debout et agissez contre la pauvreté », contre 43 millions en 2007. Ces manifestations de solidarité s'adressent en particulier aux jeunes, qui peuvent contribuer à faire pencher la balance en créant un mouvement mondial.

152. Cette année, l'Organisation a lancé une nouvelle initiative à l'intention de la société civile – Academic Impact –, qui vise à renforcer les liens entre l'ONU et les établissements d'enseignement supérieur dans diverses disciplines allant de la technologie et la médecine à l'éducation et aux beaux-arts.

### **2. Relations avec le monde des affaires**

153. Au cours de l'année écoulée, des efforts notables ont été déployés aux niveaux institutionnel et opérationnel pour accroître les contacts avec le monde des affaires, en dépit de la crise économique mondiale. L'ONU a organisé pour la première fois un forum du secteur privé à l'occasion du débat annuel de l'Assemblée générale. Des personnalités du monde des affaires ont apporté des contributions importantes aux discussions intergouvernementales sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la sécurité alimentaire. La décision de tenir ce forum tous les ans – le prochain étant axé sur le changement climatique – annonce une nouvelle phase de la collaboration avec le monde des affaires.

154. Au niveau opérationnel, la capacité de l'Organisation de travailler avec le monde des affaires est en pleine évolution. Le lancement d'un nouveau site Web UN-business en septembre offrira une plate-forme nettement meilleure pour un rapprochement dynamique. En outre, des représentants du monde des affaires se sont employés à faire progresser l'étude de questions fondamentales dans le cadre du Pacte mondial de l'ONU, qui est la plus grande initiative de responsabilisation sociale des entreprises au niveau mondial, avec 6 500 participants représentant plus de 130 pays.

## **Chapitre V**

### **Conclusion**

155. Au cours des 30 derniers mois, l'Organisation et ses États Membres ont mis en chantier des réformes structurelles et des réorientations qui, dans une large mesure, détermineront ce que sera le multilatéralisme du XXI<sup>e</sup> siècle. Le rôle qui reviendra à l'ONU dans ce nouveau dispositif se dessine progressivement.

156. L'ONU se trouve jouer un rôle de tout premier plan dans la gestion des conséquences de la crise économique, recensant et protégeant les populations les plus pauvres et les plus vulnérables et plaidant leur cause. Elle est résolue aussi à s'attaquer aux problèmes les plus ardues que posent l'aide humanitaire et le maintien de la paix lorsque les conditions sont particulièrement hostiles. Pour répondre aux attentes sans cesse plus nombreuses des États Membres, l'Organisation renforce ses moyens en matière de médiation, de prévention des conflits et d'appui à la consolidation de la paix. Dans le domaine des droits de l'homme et de l'état de droit, elle s'attache à donner une expression concrète à la responsabilité de protéger et à accroître ses capacités systémiques.

157. Face aux dangers nouveaux qui menacent le monde dans les circonstances actuelles, l'Organisation s'adapte pour être sûre de pouvoir tenir le pari de préserver des biens collectifs essentiels pour l'humanité. En deux ans, les Nations Unies ont fait du changement climatique une question dont il est désormais admis qu'elle doit être traitée au niveau le plus élevé, elles ont contribué à la relance des négociations avec l'adoption de la Feuille de route de Bali, et ont à leur actif des avancées importantes qui devraient permettre de sceller, à Copenhague, un accord ambitieux reposant sur de solides assises scientifiques. L'action coordonnée des organismes des Nations Unies face à l'épidémie de grippe A (H1N1) témoigne des progrès accomplis ces dernières années pour améliorer aux niveaux national et international la réponse aux défis mondiaux en matière de santé. Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, l'Organisation a réussi à dégager un consensus sur une stratégie antiterroriste mondiale et joué un rôle central dans sa mise en œuvre.

158. Afin que son action puisse être à la mesure des problèmes de plus en plus difficiles et complexes dont elle doit s'occuper, l'Organisation a pris des mesures importantes, avec le concours des États Membres, pour mieux se conformer au principe de responsabilité et renforcer son efficacité et son efficience. Forte des progrès qu'elle a déjà accomplis, elle entend, malgré les contraintes financières, faire encore plus pour remplir au mieux les multiples missions qui lui ont été confiées.

159. L'histoire retiendra sans doute l'année 2009 comme une année charnière marquant la fin de plusieurs décennies d'optimisme et d'euphorie et l'avènement d'une époque caractérisée par plus d'humilité et de réalisme dans la conduite des affaires au niveau des États et à l'échelle internationale, une année aussi où la confiance dans un avenir prospère et les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement allaient de pair avec la prise de conscience de l'obligation de solidarité qu'impose la défense d'une cause commune. Elle retiendra encore les crises multiples et les défis complexes qui ont marqué l'année 2009 et ce qu'aura fait la communauté mondiale pour s'y attaquer. Espérons qu'elle retiendra également cette année comme l'amorce d'un tournant, fruit de la volonté agissante des gouvernements et des peuples du monde entier de renforcer la communauté internationale et d'unir leurs efforts pour s'attaquer énergiquement aux problèmes de la planète. Faisons, tous ensemble, de 2009 l'année qui aura changé le monde, l'année du renouveau de l'espoir et de la solidarité et l'année du renouvellement des assises de la sécurité et de la paix internationales, du développement durable et des droits de l'homme.

## Annexe

### Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2009) : tableaux statistiques

#### Objectif 1

#### Réduire l'extrême pauvreté et la faim

##### Cible 1.A

##### Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

###### Indicateur 1.1

###### Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat<sup>a, b</sup>

(En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	45,5	32,9	26,6
Afrique du Nord	4,5	4,4	2,6
Afrique subsaharienne	57,4	58,2	50,7
Amérique latine et Caraïbes	11,3	10,9	8,2
Caraïbes	28,8	25,4	25,8
Amérique latine	10,5	10,2	7,4
Asie de l'Est	60,1	35,6	15,9
Asie du Sud	49,5	42,2	38,6
Asie du Sud (hors Inde)	44,6	35,3	30,7
Asie du Sud-Est	39,2	35,3	18,9
Asie occidentale	2,2	4,1	5,8
Océanie	—	—	—
Communauté d'États indépendants	2,7	7,8	5,3
Communauté d'États indépendants, Asie	6,3	22,3	19,2
Communauté d'États indépendants, Europe	1,6	3,0	0,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	1,9	0,5
Pays les moins avancés	63,3	60,4	53,4
Pays en développement sans littoral	49,1	50,7	42,8
Petits États insulaires en développement	32,4	27,7	27,5

<sup>a</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

<sup>b</sup> Estimations de la Banque mondiale (avril 2009).

Indicateur 1.2

**Indice d'écart de la pauvreté<sup>a, b</sup>**

(En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	15,6	11,6	8,0
Afrique du Nord	0,8	0,8	0,5
Afrique subsaharienne	26,2	25,7	20,6
Amérique latine et Caraïbes	3,9	3,8	2,8
Caraïbes	13,4	12,7	12,8
Amérique latine	3,5	3,4	2,3
Asie de l'Est	20,7	11,1	4,0
Asie du Sud	14,5	11,2	9,8
Asie du Sud (hors Inde)	14,2	9,9	8,1
Asie du Sud-Est	11,1	9,6	4,2
Asie occidentale	0,6	1,0	1,5
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	0,9	2,5	1,5
Communauté d'États indépendants, Asie	2,1	7,5	5,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,5	0,8	0,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,0	0,5	0,2
Pays les moins avancés	27,5	24,7	19,9
Pays en développement sans littoral	21,9	20,2	15,5
Petits États insulaires en développement	14,4	12,3	11,9

<sup>a</sup> L'indice d'écart de la pauvreté mesure l'ampleur de la pauvreté. Il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat) par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

<sup>b</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 1.3

**Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale**

(En pourcentage)

	2005 <sup>a</sup>
Afrique du Nord	6,1
Afrique subsaharienne	3,6
Amérique latine et Caraïbes	2,9
Asie de l'Est	4,3
Asie du Sud	7,4
Asie du Sud-Est	5,7
Asie occidentale	6,2
Communauté d'États indépendants	7,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	8,2

<sup>a</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

**Cible 1.B**

**Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif**

Indicateur 1.4

**Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée**

**a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée**

(En pourcentage)

	1998	2008
Monde	1,0	2,1
Régions en développement	0,7	4,5
Afrique du Nord	1,9	3,1
Afrique subsaharienne	-0,7	2,3
Amérique latine et Caraïbes	-0,3	2,9
Asie de l'Est	3,4	7,5
Asie du Sud	3,4	4,3
Asie du Sud-Est	-8,6	3,2
Asie occidentale	-0,4	2,2
Océanie	-5,5	3,4
Communauté d'États indépendants	-2,7	5,7
Communauté d'États indépendants, Asie	0,5	4,5
Communauté d'États indépendants, Europe	-2,7	6,1
Régions développées	1,7	1,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,5	7,1
Pays les moins avancés	1,0	3,7
Pays en développement sans littoral	-1,1	3,4
Petits États insulaires en développement	-2,1	0,8

**b) PIB par personne occupée**

[En dollar des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1998	2008
Monde	17 203	21 449
Régions en développement	7 597	11 201
Afrique du Nord	16 546	18 977
Afrique subsaharienne	4 252	5 258
Amérique latine et Caraïbes	20 063	21 659
Asie de l'Est	5 307	11 097
Asie du Sud	4 873	7 427
Asie du Sud-Est	6 835	9 336
Asie occidentale	34 676	43 021
Océanie	5 645	5 434
Communauté d'États indépendants	12 547	22 191
Communauté d'États indépendants, Asie	6 354	11 897
Communauté d'États indépendants, Europe	14 264	25 563

	1998	2008
Régions développées	60 181	71 301
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	14 267	24 971
Pays les moins avancés	2 065	2 910
Pays en développement sans littoral	3 438	4 973
Petits États insulaires en développement	18 320	23 528

Indicateur 1.5

**Ratio emploi/population**

**a) Total**

(En pourcentage)

	1991	2000	2008
Monde	62,5	61,6	61,1
Régions en développement	64,6	63,3	62,5
Afrique du Nord	42,7	42,3	45,1
Afrique subsaharienne	64,4	64,0	64,3
Amérique latine et Caraïbes	55,0	58,5	61,3
Asie de l'Est	74,8	73,7	71,3
Asie de l'Est (hors Chine)	60,1	59,1	60,2
Asie du Sud	58,8	56,5	55,9
Asie du Sud (hors Inde)	58,2	55,9	57,5
Asie du Sud-Est	67,8	66,5	65,8
Asie occidentale	48,3	46,2	44,5
Océanie	67,7	68,3	68,3
Communauté d'États indépendants	58,0	53,8	57,7
Communauté d'États indépendants, Asie	57,1	55,6	58,4
Communauté d'États indépendants, Europe	58,3	53,3	57,5
Régions développées	56,5	56,6	56,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	52,4	51,7	47,9
Pays les moins avancés	70,7	69,2	69,1
Pays en développement sans littoral	65,9	65,8	67,8
Petits États insulaires en développement	53,5	56,1	57,3

**b) Hommes, femmes et jeunes (2008)**

(En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Jeunes
Monde	73,0	49,3	44,4
Régions en développement	75,5	49,2	45,1
Afrique du Nord	67,9	22,7	26,1
Afrique subsaharienne	73,8	55,2	48,6
Amérique latine et Caraïbes	74,9	48,3	45,2
Asie de l'Est	75,5	67,0	53,5
Asie de l'Est (hors Chine)	70,0	50,8	32,6

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Jeunes</i>
Asie du Sud	77,3	33,3	41,1
Asie du Sud (hors Inde)	78,4	35,9	46,2
Asie du Sud-Est	78,2	53,6	45,9
Asie occidentale	66,5	20,8	26,9
Océanie	72,8	63,9	53,1
Communauté d'États indépendants	63,6	52,7	34,6
Communauté d'États indépendants, Asie	64,2	53,1	37,4
Communauté d'États indépendants, Europe	63,4	52,6	33,1
Régions développées	63,6	48,9	42,9
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	54,7	41,6	25,3
Pays les moins avancés	79,6	58,8	57,1
Pays en développement sans littoral	75,7	60,2	54,9
Petits États insulaires en développement	69,7	45,3	40,7

Indicateur 1.6

**Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar par jour  
(en parité de pouvoir d'achat)**

(En pourcentage)

	<i>1991</i>	<i>2000</i>	<i>2008</i>
Monde	43,3	31,4	18,0
Régions en développement	56,3	39,5	22,2
Afrique du Nord	6,8	5,7	2,3
Afrique subsaharienne	63,5	63,6	57,0
Amérique latine et Caraïbes	12,7	12,3	6,4
Asie de l'Est	69,5	35,8	9,3
Asie de l'Est (hors Chine)	4,7	2,9	1,3
Asie du Sud	62,0	52,6	34,0
Asie du Sud (hors Inde)	53,9	45,5	30,8
Asie du Sud-Est	45,6	33,1	15,2
Asie occidentale	8,6	9,6	9,3
Océanie	49,1	40,3	33,5
Communauté d'États indépendants	4,5	7,5	4,8
Communauté d'États indépendants, Asie	15,8	25,7	19,2
Communauté d'États indépendants, Europe	1,7	2,2	0,1
Régions développées	0,4	0,3	0,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	23,0	16,9	9,8
Pays les moins avancés	59,4	59,8	50,3
Pays en développement sans littoral	56,0	55,6	44,7
Petits États insulaires en développement	16,7	18,6	18,5



Indicateur 1.7

**Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée**

**a) Hommes et femmes**

(En pourcentage)

	1991	2000	2008
Monde	55,1	52,5	49,3
Régions en développement	69,0	63,7	59,2
Afrique du Nord	34,4	32,2	31,5
Afrique subsaharienne	81,0	78,7	75,2
Amérique latine et Caraïbes	35,4	32,4	31,9
Asie de l'Est	69,6	59,8	52,9
Asie de l'Est (hors Chine)	36,5	35,7	30,8
Asie du Sud	80,1	79,3	74,9
Asie du Sud (hors Inde)	72,6	71,0	67,7
Asie du Sud-Est	69,0	65,0	60,6
Asie occidentale	43,5	33,3	28,1
Océanie	70,8	67,9	75,9
Communauté d'États indépendants	6,9	16,1	12,5
Communauté d'États indépendants, Asie	21,4	39,1	29,5
Communauté d'États indépendants, Europe	3,2	9,4	6,9
Régions développées	12,2	11,2	9,9
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	20,1	30,6	22,0
Pays les moins avancés	87,3	84,8	81,2
Pays en développement sans littoral	69,6	74,7	71,0
Petits États insulaires en développement	36,9	36,8	39,3

**b) Hommes**

(En pourcentage)

	1991	2000	2008
Monde	52,5	50,8	47,9
Régions en développement	64,4	60,4	56,2
Afrique du Nord	31,9	28,9	27,7
Afrique subsaharienne	76,6	73,4	69,5
Amérique latine et Caraïbes	35,4	33,4	32,0
Asie de l'Est	63,4	55,1	48,4
Asie de l'Est (hors Chine)	33,0	32,8	29,2
Asie du Sud	76,3	76,0	71,7
Asie du Sud (hors Inde)	68,4	66,9	63,9
Asie du Sud-Est	64,6	61,3	57,7
Asie occidentale	37,5	29,2	25,6
Océanie	66,0	62,7	69,4
Communauté d'États indépendants	7,1	15,7	12,8

	1991	2000	2008
Communauté d'États indépendants, Asie	19,8	37,0	28,7
Communauté d'États indépendants, Europe	3,7	9,4	7,4
Régions développées	12,1	11,8	11,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	17,5	29,4	22,5
Pays les moins avancés	83,5	80,5	77,3
Pays en développement sans littoral	66,9	71,5	67,2
Petits États insulaires en développement	36,4	37,9	40,7

**c) Femmes**

(En pourcentage)

	1991	2000	2008
Monde	59,1	55,0	51,3
Régions en développement	76,7	69,0	63,9
Afrique du Nord	43,8	43,0	42,7
Afrique subsaharienne	87,0	85,8	82,6
Amérique latine et Caraïbes	35,3	30,5	31,6
Asie de l'Est	77,3	65,5	58,2
Asie de l'Est (hors Chine)	41,8	39,8	32,9
Asie du Sud	89,7	87,8	82,7
Asie du Sud (hors Inde)	83,2	81,2	76,3
Asie du Sud-Est	75,2	70,1	64,8
Asie occidentale	63,5	47,7	37,0
Océanie	76,9	74,1	83,4
Communauté d'États indépendants	6,6	16,5	12,2
Communauté d'États indépendants, Asie	23,3	41,5	30,4
Communauté d'États indépendants, Europe	2,6	9,5	6,5
Régions développées	12,4	10,5	8,4
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	23,3	32,1	21,4
Pays les moins avancés	92,6	90,9	86,5
Pays en développement sans littoral	73,0	78,7	75,6
Petits États insulaires en développement	37,9	35,0	37,2

**Cible 1.C**

**Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim**

Indicateur 1.8

**Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans**

**a) Total**

(En pourcentage)

	1990	2007
Régions en développement	31	26
Afrique du Nord	11	7
Afrique subsaharienne	31	28

	1990	2007
Amérique latine et Caraïbes	11	6
Asie de l'Est	17	7
Asie de l'Est (hors Chine)	12	6
Asie du Sud	54	48
Asie du Sud (hors Inde)	67	48
Asie du Sud-Est	37	25
Asie occidentale	14	14
Océanie	–	–

**b) Par sexe (2000-2008)**

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement	34	34	0,99
Afrique du Nord	–	–	–
Afrique subsaharienne	28	27	1,06
Amérique latine et Caraïbes	–	–	–
Asie de l'Est	–	–	–
Asie de l'Est (hors Chine)	22	21	1,06
Asie du Sud	45	47	0,95
Asie du Sud (hors Inde)	41	42	0,98
Asie du Sud-Est	25	25	0,99
Asie occidentale	14	14	1,00
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	5	5	0,97
Communauté d'États indépendants, Asie	7	7	1,00
Communauté d'États indépendants, Europe	–	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	3	3	1,02

**c) Par lieu de résidence (2000-2008)**

(En pourcentage)

	Zone rurale	Zone urbaine
Régions en développement	30	17
Afrique du Nord	8	5
Afrique subsaharienne	30	19
Amérique latine et Caraïbes	12	5
Asie de l'Est	9	2
Asie de l'Est (hors Chine)	6	7
Asie du Sud	48	35
Asie du Sud (hors Inde)	37	44
Asie du Sud-Est	26	21
Asie occidentale	18	7
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	–	–

	Zone rurale	Zone urbaine
Communauté d'États indépendants, Asie	8	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	3	3

Indicateur 1.9

**Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal**

(En pourcentage)

	1990-1992	2004-2006	2008
Monde	16	13	14
Régions en développement	20	16	17
Afrique du Nord	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	32	28	29
Amérique latine et Caraïbes	12	8	8
Asie de l'Est	15	10	10
Asie de l'Est (hors Chine)	8	12	13
Asie du Sud	24	22	21
Asie du Sud (hors Inde)	24	22	22
Asie du Sud-Est	24	15	15
Asie occidentale	6	8	8
Océanie	12	13	15
Communauté d'États indépendants	6	<5	<5
Communauté d'États indépendants, Asie	15	11	9
Communauté d'États indépendants, Europe	<5	<5	<5
Régions développées	<5	<5	<5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	5	<5	<5
Pays les moins avancés	39	34	34
Pays en développement sans littoral	34	27	28
Petits États insulaires en développement	23	21	21

## Objectif 2

### Rendre l'enseignement primaire universel

#### Cible 2.A

**D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires**

Indicateur 2.1

**Taux net de scolarisation dans le primaire**

a) **Total<sup>a</sup>**

	1991	2000	2007
Monde	82,0	84,7	89,0
Régions en développement	79,6	83,0	88,1
Afrique du Nord	82,8	91,3	95,6
Afrique subsaharienne	53,5	58,5	73,5

*Yearbook Express 2009*

	1991	2000	2007
Amérique latine et Caraïbes	86,7	94,3	94,9
Asie de l'Est	98,0	99,1	95,2
Asie de l'Est (hors Chine)	–	97,3	97,3
Asie du Sud	71,9	79,1	89,8
Asie du Sud (hors Inde)	–	66,3	79,4
Asie du Sud-Est	95,6	94,3	94,1
Asie occidentale	80,4	84,8	88,2
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	90,0	90,5	93,6
Communauté d'États indépendants, Asie	88,3	93,7	95,1
Communauté d'États indépendants, Europe	90,8	88,0	92,5
Régions développées	97,9	97,4	96,4
Pays les moins avancés	53,0	58,7	76,0
Pays en développement sans littoral	53,7	63,1	77,4
Petits États insulaires en développement	67,3	81,5	76,0

<sup>a</sup> Nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires pour 100 enfants d'âge à être inscrits dans le primaire. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

**b) Par sexe<sup>a</sup>**

	1991		2000		2007	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	87,2	76,7	87,3	82,3	90,3	87,7
Régions en développement	85,7	73,3	86,2	79,6	89,6	86,5
Afrique du Nord	89,7	75,5	94,0	88,4	97,4	93,7
Afrique subsaharienne	57,5	49,5	61,8	55,0	76,1	70,9
Amérique latine et Caraïbes	87,5	86,3	95,1	93,5	94,9	94,8
Asie de l'Est	100,0	97,3	98,6	99,7	94,9	95,6
Asie de l'Est (hors Chine)	–	–	99,2	95,3	97,9	96,7
Asie du Sud	85,7	57,0	85,7	71,9	91,7	87,8
Asie du Sud (hors Inde)	–	–	71,6	60,7	81,1	77,6
Asie du Sud-Est	97,8	94,0	95,5	93,0	94,7	93,4
Asie occidentale	87,0	73,3	89,1	80,4	91,5	84,7
Océanie	–	–	–	–	–	–
Communauté d'États indépendants	90,2	89,8	90,8	90,2	93,8	93,4
Communauté d'États indépendants, Asie	88,6	88,0	93,7	93,6	96,0	94,2
Communauté d'États indépendants, Europe	91,0	90,6	88,5	87,5	92,2	92,9
Régions développées	97,7	98,1	97,5	97,4	96,1	96,8
Pays les moins avancés	58,6	47,2	62,3	55,0	78,0	74,0
Pays en développement sans littoral	58,2	49,2	67,6	58,6	80,1	74,7
Petits États insulaires en développement	63,6	71,1	82,8	80,1	77,3	74,6

<sup>a</sup> Nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires pour 100 enfants d'âge à être inscrits dans le primaire. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

Indicateur 2.2

**Proportion d'écopliers commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire<sup>a</sup>**

	1999			2007		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Monde	81,7	84,4	78,8	87,3	89,2	85,3
Régions en développement	78,9	82,2	75,5	85,8	88,0	83,4
Afrique du Nord	86,6	90,4	82,6	95,1	97,0	93,1
Afrique subsaharienne	49,9	54,2	45,6	63,1	68,5	57,7
Amérique latine et Caraïbes	96,6	96,1	97,1	100,4	99,7	101,2
Asie de l'Est	101,8	101,5	102,1	100,7	101,2	100,3
Asie de l'Est (hors Chine)	97,5	96,5	98,6	97,9	99,9	95,9
Asie du Sud	66,9	73,4	60,0	80,6	83,0	78,0
Asie du Sud (hors Inde)	60,5	64,3	56,4	69,1	71,4	66,7
Asie du Sud-Est	89,2	89,9	88,4	98,1	98,4	97,8
Asie occidentale	80,4	86,8	73,8	87,0	92,3	81,5
Océanie	–	–	–	–	–	–
Communauté d'États indépendants	95,9	96,3	95,5	96,6	96,9	96,3
Communauté d'États indépendants, Asie	95,6	95,9	95,2	98,6	99,5	97,7
Communauté d'États indépendants, Europe	96,1	96,5	95,6	95,1	95,0	95,3
Régions développées	99,2	98,6	99,9	98,6	97,9	99,2
Pays les moins avancés	44,0	47,9	40,1	59,1	63,0	55,0
Pays en développement sans littoral	53,1	58,3	47,8	64,4	68,9	59,7
Petits États insulaires en développement	73,9	73,9	74,0	74,5	74,8	74,1

<sup>a</sup> Les taux d'achèvement de l'enseignement primaire correspondent à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire de la manière suivante : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans la dernière année du primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2004 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde* (Montréal, Canada, Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2004), annexe B, p. 149).

Indicateur 2.3

**Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes**

a) **Total<sup>a</sup>**

(Pourcentage de cette population sachant à la fois lire et écrire)

	1985-1994	1995-2004	2005-2007
Monde	76,2	82,1	83,9
Régions en développement	68,0	76,8	79,4
Afrique du Nord	48,6	60,9	67,8
Afrique subsaharienne	53,7	59,5	62,2
Amérique latine et Caraïbes	86,6	89,7	91,0
Asie de l'Est	79,1	91,4	93,6
Asie de l'Est (hors Chine)	99,1	99,0	99,0

Yearbook Express 2009

	1985-1994	1995-2004	2005-2007
Asie du Sud	47,5	58,9	64,2
Asie du Sud (hors Inde)	45,6	52,9	59,3
Asie du Sud-Est	85,1	90,2	91,4
Asie occidentale	75,8	82,2	83,8
Océanie	65,3	65,5	65,4
Communauté d'États indépendants	98,2	99,2	99,3
Communauté d'États indépendants, Asie	97,8	98,4	98,6
Communauté d'États indépendants, Europe	98,3	99,4	99,6
Régions développées	99,1	99,3	99,3
Pays les moins avancés	46,1	53,4	56,6
Pays en développement sans littoral	55,7	60,3	62,9
Petits États insulaires en développement	80,2	82,0	84,0

<sup>a</sup> Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées concernant les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

**b) Par sexe<sup>a</sup>**

(Pourcentage de cette population sachant à la fois lire et écrire)

	1985-1994		1995-2004		2005-2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	82,4	70,0	87,1	77,3	88,4	79,4
Régions en développement	76,6	59,1	83,4	70,1	85,4	73,4
Afrique du Nord	61,4	35,7	72,3	49,5	77,3	58,3
Afrique subsaharienne	63,1	45,0	68,9	50,8	71,1	53,8
Amérique latine et Caraïbes	87,7	85,6	90,5	89,0	91,7	90,3
Asie de l'Est	87,8	70,1	95,4	87,3	96,6	90,5
Asie de l'Est (hors Chine)	99,3	98,8	99,3	98,7	99,3	98,7
Asie du Sud	60,1	34,0	70,3	46,7	74,4	53,3
Asie du Sud (hors Inde)	55,9	34,7	61,7	43,8	67,9	50,3
Asie du Sud-Est	90,1	80,4	93,3	87,3	94,2	88,7
Asie occidentale	85,4	65,5	90,0	73,9	91,1	75,9
Océanie	70,0	60,4	70,1	60,7	68,9	61,9
Communauté d'États indépendants	99,4	97,2	99,6	98,9	99,6	99,1
Communauté d'États indépendants, Asie	98,8	96,9	99,0	97,8	99,1	98,1
Communauté d'États indépendants, Europe	99,5	97,3	99,7	99,2	99,7	99,4
Régions développées	99,4	98,8	99,5	99,1	99,5	99,2
Pays les moins avancés	56,1	36,6	63,0	44,2	65,8	47,8
Pays en développement sans littoral	62,4	49,3	68,2	53,0	70,9	55,4
Petits États insulaires en développement	81,9	78,6	83,5	80,6	84,6	83,4

<sup>a</sup> Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées concernant les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

## Objectif 3

### Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

#### Cible 3.A

**Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard**

Indicateur 3.1

**Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur**

**a) Primaire<sup>a</sup>**

	1991	2000	2007
Monde	0,89	0,92	0,96
Régions en développement	0,87	0,91	0,94
Afrique du Nord	0,82	0,91	0,94
Afrique subsaharienne	0,83	0,85	0,90
Amérique latine et Caraïbes	0,99	0,97	0,97
Asie de l'Est	0,94	1,01	0,99
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,96	0,98
Asie du Sud	0,77	0,84	0,95
Asie du Sud (hors Inde)	0,77	0,83	0,95
Asie du Sud-Est	0,97	0,97	0,98
Asie occidentale	0,82	0,88	0,91
Océanie	0,90	0,90	0,89
Communauté d'États indépendants	0,99	0,99	0,99
Communauté d'États indépendants, Asie	0,99	0,99	0,98
Communauté d'États indépendants, Europe	1,00	0,99	1,00
Régions développées	0,99	0,99	1,00
Pays les moins avancés	0,79	0,86	0,92
Pays en développement sans littoral	0,82	0,83	0,90
Petits États insulaires en développement	0,96	0,95	0,95

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

**b) Secondaire<sup>a</sup>**

	1991	2000	2007
Monde	0,83	0,93	0,95
Régions en développement	0,75	0,90	0,94
Afrique du Nord	0,79	0,95	0,98
Afrique subsaharienne	0,76	0,81	0,79
Amérique latine et Caraïbes	1,01	1,06	1,07
Asie de l'Est	0,78	0,97	1,01
Asie de l'Est (hors Chine)	0,99	1,01	0,97
Asie du Sud	0,60	0,77	0,85
Asie du Sud (hors Inde)	0,63	0,91	0,92
Asie du Sud-Est	0,90	0,98	1,03



	1991	2000	2007
Asie occidentale	0,69	0,80	0,84
Océanie	0,82	0,91	0,87
Communauté d'États indépendants	1,03	1,00	0,98
Communauté d'États indépendants, Asie	0,98	0,98	0,97
Communauté d'États indépendants, Europe	1,06	1,02	0,98
Régions développées	1,01	1,01	1,00
Pays les moins avancés	0,58	0,82	0,81
Pays en développement sans littoral	0,85	0,87	0,84
Petits États insulaires en développement	1,05	1,04	1,03

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

**c) Supérieur<sup>a</sup>**

	1991	2000	2007
Monde	–	0,95	1,08
Régions en développement	–	0,77	0,96
Afrique du Nord	0,54	0,68	1,04
Afrique subsaharienne	–	0,63	0,67
Amérique latine et Caraïbes	–	1,13	1,19
Asie de l'Est	–	0,55	0,96
Asie de l'Est (hors Chine)	–	0,60	0,68
Asie du Sud	–	0,67	0,77
Asie du Sud (hors Inde)	–	0,73	0,88
Asie du Sud-Est	0,83	0,90	1,11
Asie occidentale	–	0,82	0,93
Océanie	–	0,68	0,85
Communauté d'États indépendants	1,16	1,21	1,29
Communauté d'États indépendants, Asie	1,04	0,91	1,07
Communauté d'États indépendants, Europe	1,20	1,27	1,33
Régions développées	1,07	1,20	1,29
Pays les moins avancés	–	0,53	0,58
Pays en développement sans littoral	0,86	0,75	0,80
Petits États insulaires en développement	–	1,21	1,55

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

**Indicateur 3.2**

**Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole**

(En pourcentage de personnes occupées)

	1990	2000	2005	2007
Monde	35,3	37,6	38,6	39,0
Régions en développement	31,5	33,5	34,3	34,7
Afrique du Nord	21,0	19,8	19,5	20,4
Afrique subsaharienne	22,8	26,2	28,0	28,9

	1990	2000	2005	2007
Amérique latine et Caraïbes	36,5	40,7	42,1	42,7
Asie de l'Est	38,0	39,6	40,9	41,3
Asie de l'Est (hors Chine)	39,3	41,9	43,8	44,2
Asie du Sud	13,4	17,2	18,3	18,8
Asie du Sud (hors Inde)	15,0	18,5	18,7	18,3
Asie du Sud-Est	35,6	37,4	37,0	37,4
Asie occidentale	17,3	19,6	20,7	21,2
Océanie	32,8	35,1	35,6	35,8
Communauté d'États indépendants	49,5	50,2	51,0	51,1
Communauté d'États indépendants, Asie	45,4	45,5	46,2	46,2
Communauté d'États indépendants, Europe	50,3	51,2	52,1	52,1
Régions développées	43,4	45,4	46,4	46,5

Indicateur 3.3

**Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2009 <sup>b</sup>
Monde	12,8	12,5	15,6	18,5
Régions en développement	10,4	10,8	13,9	17,2
Afrique du Nord	2,6	2,1	5,4	8,3
Afrique subsaharienne	7,2	9,1	14,2	18,1
Amérique latine et Caraïbes	11,9	14,8	19,0	22,2
Caraïbes	22,1	19,9	26,0	29,4
Amérique latine	8,6	12,9	16,4	19,4
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,4	20,2
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	17,2	17,2
Asie du Sud	5,7	6,7	8,6	16,7
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	5,6	8,8	18,7
Asie du Sud-Est	10,4	9,7	15,5	17,3
Asie occidentale	4,6	4,7	5,0	9,2
Océanie	1,2	3,4	3,0	2,5
Communauté d'États indépendants	–	7,3	10,2	14,1
Communauté d'États indépendants, Asie	–	7,1	9,9	14,0
Communauté d'États indépendants, Europe	–	7,5	10,5	14,1
Régions développées	16,3	17,5	20,9	22,9
Pays les moins avancés	7,2	7,3	12,9	18,8
Pays en développement sans littoral	14,0	7,7	13,4	21,0
Petits États insulaires en développement	15,2	13,1	17,8	20,9

<sup>a</sup> Chambre unique ou chambre basse seulement.

<sup>b</sup> Au 31 janvier 2009.

## Objectif 4 Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

### Cible 4.A Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

**Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans<sup>a</sup>**

	1990	2000	2007
Monde	93	80	67
Régions en développement	103	88	74
Afrique du Nord	83	48	35
Afrique subsaharienne	183	164	145
Amérique latine et Caraïbes	54	33	24
Asie de l'Est	45	36	22
Asie de l'Est (hors Chine)	31	28	27
Asie du Sud	122	95	77
Asie du Sud (hors Inde)	134	105	88
Asie du Sud-Est	77	46	34
Asie occidentale	67	46	34
Océanie	85	69	59
Communauté d'États indépendants	46	40	26
Communauté d'États indépendants, Asie	78	62	42
Communauté d'États indépendants, Europe	26	23	15
Régions développées	11	7	6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	30	19	13

<sup>a</sup> Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

**Taux de mortalité infantile<sup>a</sup>**

	1990	2000	2007
Monde	64	55	47
Régions en développement	71	60	51
Afrique du Nord	62	39	30
Afrique subsaharienne	107	98	88
Amérique latine et Caraïbes	43	28	21
Asie de l'Est	36	29	19
Asie de l'Est (hors Chine)	24	22	21
Asie du Sud	87	70	58
Asie du Sud (hors Inde)	97	77	66
Asie du Sud-Est	53	35	26
Asie occidentale	52	36	28
Océanie	62	52	46

	1990	2000	2007
Communauté d'États indépendants	39	34	23
Communauté d'États indépendants, Asie	64	52	36
Communauté d'États indépendants, Europe	22	19	13
Régions développées	9	6	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	24	16	11

<sup>a</sup> Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an, pour 1 000 naissances vivantes.

### Indicateur 4.3

#### Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2007
Monde	72	72	82
Régions en développement	71	70	80
Afrique du Nord	84	93	96
Afrique subsaharienne	56	55	73
Amérique latine et Caraïbes	76	92	93
Asie de l'Est	98	85	94
Asie de l'Est (hors Chine)	95	88	95
Asie du Sud	57	58	72
Asie du Sud (hors Inde)	60	68	84
Asie du Sud-Est	70	80	84
Asie occidentale	79	87	87
Océanie	70	68	62
Communauté d'États indépendants	85	97	98
Communauté d'États indépendants, Asie	–	96	97
Communauté d'États indépendants, Europe	85	97	99
Régions développées	84	91	93
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	91	93	96

<sup>a</sup> Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

## Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

### Cible 5.A

#### Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

#### Indicateur 5.1

#### Taux de mortalité maternelle<sup>a, b</sup>

	1990	2005
Monde	430	400
Régions en développement	480	450
Afrique du Nord	250	160
Afrique subsaharienne	920	900

	1990	2005
Amérique latine et Caraïbes	180	130
Asie de l'Est	95	50
Asie de l'Est (hors Chine)	–	170
Asie du Sud	620	490
Asie du Sud (hors Inde)	–	570
Asie du Sud-Est	450	300
Asie occidentale	190	160
Océanie	550	430
Communauté d'États indépendants	58	51
Régions développées	11	9
Pays les moins avancés	900	870

<sup>a</sup> Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

<sup>b</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

## Indicateur 5.2

### Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2007
Monde	58	64
Régions en développement	53	61
Afrique du Nord	45	79
Afrique subsaharienne	42	44
Amérique latine et Caraïbes <sup>a</sup>	70	87
Asie de l'Est	94	98
Asie du Sud	29	42
Asie du Sud (hors Inde)	15	30
Asie du Sud-Est	46	68
Asie occidentale	62	77
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	98	99
Communauté d'États indépendants, Asie	96	99
Communauté d'États indépendants, Europe	99	99
Régions développées	99	99
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	99	98

<sup>a</sup> Données incluant les accouchements dans des établissements de santé uniquement.

**Cible 5.B**  
**Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015**

Indicateur 5.3  
**Taux de contraception<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2005
Monde	52,8	63,1
Régions en développement	50,2	62,3
Afrique du Nord	44,0	60,5
Afrique subsaharienne	12,0	21,5
Amérique latine et Caraïbes	62,0	71,8
Asie de l'Est	77,5	86,4
Asie du Sud	38,5	54,0
Asie du Sud-Est	47,9	60,7
Asie occidentale	43,3	54,1
Océanie	–	28,8 <sup>b</sup>
Communauté d'États indépendants	61,2 <sup>c</sup>	66,6
Communauté d'États indépendants, Asie	54,5 <sup>c</sup>	55,5
Communauté d'États indépendants, Europe	63,4	71,2
Régions développées	66,5	67,5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	56,0	57,4
Pays les moins avancés	16,1	30,2
Pays en développement sans littoral	22,6	33,9
Petits États insulaires en développement	46,8	55,2

<sup>a</sup> Femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant maritalement.

<sup>b</sup> Données de 2000.

<sup>c</sup> Données de 1995.

Indicateur 5.4  
**Taux de natalité parmi les adolescentes<sup>a</sup>**

	1990	2006
Monde	61,0	48,7
Régions en développement	66,5	53,0
Afrique du Nord	42,9	28,1
Afrique subsaharienne	130,6	123,1
Amérique latine et Caraïbes	77,4	71,8
Asie de l'Est	21,3	4,5
Asie de l'Est (hors Chine)	5,8	3,1
Asie du Sud	90,1	52,0
Asie du Sud-Est	50,4	44,4
Asie occidentale	63,6	51,1
Océanie	82,3	61,2
Communauté d'États indépendants	52,1	28,4
Communauté d'États indépendants, Asie	44,8	28,6
Communauté d'États indépendants, Europe	55,2	28,3

	1990	2006
Régions développées	34,7	22,5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	48,2	29,5
Pays les moins avancés	129,3	120,5
Pays en développement sans littoral	104,5	105,2
Petits États insulaires en développement	80,4	65,7

<sup>a</sup> Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

#### Indicateur 5.5

#### Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

##### a) Au moins une visite<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2006
Monde	64	79
Régions en développement	64	79
Afrique du Nord	48	77
Afrique subsaharienne	68	75
Amérique latine et Caraïbes	79	95
Asie de l'Est	80	90
Asie du Sud	48	70
Asie du Sud (hors Inde)	22	57
Asie du Sud-Est	73	92
Asie occidentale	54	77
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	90	96

<sup>a</sup> Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins une fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

##### b) Au moins quatre visites<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	2003-2008 <sup>b</sup>
Monde . . . . .	47
Régions en développement . . . . .	47
Afrique du Nord . . . . .	56
Afrique subsaharienne . . . . .	42
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	83
Asie de l'Est . . . . .	–
Asie du Sud . . . . .	36
Asie du Sud (hors Inde) . . . . .	34
Asie du Sud-Est . . . . .	74
Asie occidentale . . . . .	–
Océanie . . . . .	–

<sup>a</sup> Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins quatre fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 5.6

**Besoins de planification familiale non couverts<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	Vers 1995	Vers 2005
Régions en développement	13,7	11,1
Afrique du Nord	16,3	10,4
Afrique subsaharienne	25,2	24,2
Amérique latine et Caraïbes	12,5	10,5
Asie de l'Est	3,5	2,3
Asie du Sud	19,1	14,7
Asie du Sud-Est	12,8	10,3
Asie occidentale	16,4	12,3
Communauté d'États indépendants, Asie	–	13,5 <sup>b</sup>
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	14,7	15,0
Pays les moins avancés	25,9	24,5
Pays en développement sans littoral	25,1	24,8

<sup>a</sup> Parmi les femmes mariées en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans).

<sup>b</sup> Les données disponibles les plus récentes datent de 2000 environ.

**Objectif 6**

**Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**

**Cible 6.A**

**D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida**

Indicateur 6.1

**Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990		2002		2007	
	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans
Régions en développement	0,3	51	1,0	57	0,9	58
Afrique du Nord	<0,1	20	<0,1	27	0,1	29
Afrique subsaharienne	2,1	54	5,4	59	4,9	59
Amérique latine et Caraïbes	0,2	27	0,5	35	0,6	35
Asie de l'Est	<0,1	19	0,1	26	0,1	28
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	b	<0,1	23	<0,1	27
Asie du Sud	<0,1	35	0,3	38	0,3	38
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	14	0,1	24	0,1	27
Asie du Sud-Est	0,2	15	0,4	32	0,4	34
Asie occidentale	<0,1	41	0,1	46	0,1	47



	1990		2002		2007	
	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans
Océanie	<0,1	27	0,4	36	1,3	39
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,1	10	<0,1	21	0,1	25
Communauté d'États indépendants, Europe	<0,1	b	0,7	27	1,2	31
Régions développées	0,2	14	0,3	21	0,3	23

<sup>a</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

<sup>b</sup> Données non disponibles; l'apparition de l'épidémie dans cette région étant récente, aucune donnée n'est disponible pour les années précédentes.

### Indicateur 6.2

#### Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque<sup>a</sup> (2000-2008)<sup>b</sup>

	Femmes		Hommes	
	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque
Afrique subsaharienne	36	30	29	45
Amérique latine et Caraïbes	10	49	–	–
Asie du Sud	1	22	2	38
Communauté d'États indépendants, Asie	–	–	3	49

<sup>a</sup> Proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

### Indicateur 6.3

#### Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida<sup>a</sup>, 2000-2008<sup>b</sup>

(En pourcentage)

	Femmes		Hommes	
	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant des connaissances complètes	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant des connaissances complètes
Monde	85	19	48	31 <sup>c</sup>
Régions en développement	67	19	41	31 <sup>c</sup>
Afrique du Nord	3	8	–	–
Afrique subsaharienne	38	24	30	30
Asie du Sud	4	18	2	36
Asie du Sud (hors Inde)	11	3	–	–

	Femmes		Hommes	
	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant des connaissances complètes	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant des connaissances complètes
Asie du Sud-Est	5	18	4	17
Communauté d'États indépendants, Asie	8	20	3	7
Communauté d'États indépendants, Europe	11	28	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	7	18	2	5

<sup>a</sup> Proportion de jeunes, hommes et femmes, âgés de 15 à 24 ans qui identifient correctement les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir des rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

<sup>c</sup> Hors Chine.

#### Indicateur 6.4

#### Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans<sup>a</sup>, 2000-2008<sup>b</sup>

	Nombre de pays ayant communiqué des données	Taux de scolarisation
Régions en développement	46	0,76
Afrique subsaharienne	34	0,77
Asie du Sud	2	0,73
Asie du Sud-Est	3	0,84

<sup>a</sup> Rapport entre le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

### Cible 6.B

#### D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

#### Indicateur 6.5

#### Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux<sup>a, b</sup>

(En pourcentage)

	2006	2007
Régions en développement	22	31
Afrique du Nord	24	32
Afrique subsaharienne	21	30
Amérique latine et Caraïbes	57	62
Asie de l'Est	18	18
Asie de l'Est (hors Chine)	<1	<1
Asie du Sud	10	16

	2006	2007
Asie du Sud-Est	32	44
Océanie	25	38
Communauté d'États indépendants	9	14
Communauté d'États indépendants, Asie	21	22
Communauté d'États indépendants, Europe	9	14
Régions développées	–	–
Pays les moins avancés	20	31
Pays en développement sans littoral	23	32
Petits États insulaires en développement	30	44

<sup>a</sup> Recevant un traitement antirétroviral.

<sup>b</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales, ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

## **Cible 6.C** **D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves**

Indicateur 6.6

**Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie**

### **a) Incidence<sup>a</sup>**

Monde . . . . .	47
Afrique du Nord . . . . .	0
Afrique subsaharienne . . . . .	278
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	5
Caraïbes . . . . .	9
Amérique latine . . . . .	5
Asie de l'Est . . . . .	<0,5
Asie de l'Est (hors Chine). . . . .	1
Asie du Sud . . . . .	10
Asie du Sud (hors Inde) . . . . .	11
Asie du Sud-Est . . . . .	14
Asie occidentale . . . . .	2
Océanie . . . . .	238
Communauté d'États indépendants, Asie . . . . .	<0,5
Pays les moins avancés . . . . .	175
Pays en développement sans littoral . . . . .	168
Petits États insulaires en développement . . . . .	102

<sup>a</sup> Nombre de nouveaux cas pour 1 000 habitants (2006) dans les pays touchés par une épidémie de paludisme.

b) **Décès<sup>a</sup>**

	Tous âges confondus	Enfants âgés de moins de 5 ans
Monde	17	139
Afrique du Nord	0	0
Afrique subsaharienne	107	574
Amérique latine et Caraïbes	<0,5	1
Caraïbes	4	10
Amérique latine	<0,5	1
Asie de l'Est	<0,5	<0,5
Asie de l'Est (hors Chine)	0	0
Asie du Sud	1	5
Asie du Sud (hors Inde)	2	9
Asie du Sud-Est	3	7
Asie occidentale	1	2
Océanie	43	126
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,5	<0,5
Pays les moins avancés	68	374
Pays en développement sans littoral	65	357
Petits États insulaires en développement	26	113

<sup>a</sup> Nombre de décès pour 1 000 habitants (2006) dans les pays touchés par une épidémie de paludisme.

Indicateur 6.7

**Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (28 pays) . . . . .	20 <sup>b</sup>
---	-----------------

<sup>a</sup> 2006-2008.

<sup>b</sup> D'après les données concernant un sous-ensemble de 22 pays d'Afrique subsaharienne et les données conjoncturelles dont on dispose, la proportion d'enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide est passée de 2 % en 2000 à 20 % en 2006.

Indicateur 6.8

**Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (30 pays) . . . . .	36
Asie du Sud-Est (4 pays)	7

<sup>a</sup> 2006-2008.

Indicateur 6.9

**Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie**

a) **Incidence<sup>a</sup>**

	1990	2000	2007
Monde	122	119	118
Régions en développement	149	140	139

*Yearbook Express 2009*

	1990	2000	2007
Afrique du Nord	60	48	42
Afrique subsaharienne	150	204	234
Amérique latine et Caraïbes	84	55	44
Caraïbes	90	76	74
Amérique latine	83	54	41
Asie de l'Est	122	107	100
Asie du Sud	172	161	160
Asie du Sud-Est	277	228	202
Asie occidentale	55	42	38
Océanie	202	188	158
Communauté d'États indépendants	48	101	96
Communauté d'États indépendants, Asie	60	104	114
Communauté d'États indépendants, Europe	44	100	89
Régions développées	25	19	14
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	60	83	69

<sup>a</sup> Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH.

**b) Prévalence<sup>a</sup>**

	1990	2000	2007
Monde	294	250	195
Régions en développement	370	303	234
Afrique du Nord	65	50	43
Afrique subsaharienne	333	389	421
Amérique latine et Caraïbes	128	77	56
Caraïbes	151	116	101
Amérique latine	127	74	53
Asie de l'Est	331	270	195
Asie du Sud	543	415	268
Asie du Sud-Est	459	333	265
Asie occidentale	93	61	51
Océanie	395	360	302
Communauté d'États indépendants	76	146	112
Communauté d'États indépendants, Asie	99	137	138
Communauté d'États indépendants, Europe	69	150	102
Régions développées	29	22	14
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	100	120	78

<sup>a</sup> Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH.

**c) Mortalité<sup>a</sup>**

	1990	2000	2007
Monde	27	24	20
Régions en développement	34	29	23
Afrique du Nord	6	4	3

	1990	2000	2007
Afrique subsaharienne	38	44	48
Amérique latine et Caraïbes	11	7	6
Caraïbes	20	16	14
Amérique latine	11	7	5
Asie de l'Est	26	21	15
Asie du Sud	44	39	27
Asie du Sud-Est	66	45	30
Asie occidentale	8	6	6
Océanie	52	41	33
Communauté d'États indépendants	7	16	14
Communauté d'États indépendants, Asie	9	14	17
Communauté d'États indépendants, Europe	7	17	13
Régions développées	3	2	2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	8	11	10

<sup>a</sup> Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH.

Indicateur 6.10

**Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

**a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)

	2000	2007
Monde	28	63
Régions en développement	29	63
Afrique du Nord	89	90
Afrique subsaharienne	36	46
Amérique latine et Caraïbes	41	72
Asie de l'Est	29	77
Asie du Sud	14	67
Asie du Sud-Est	39	75
Asie occidentale	36	54
Océanie	12	20
Communauté d'États indépendants	12	51
Communauté d'États indépendants, Asie	36	53
Communauté d'États indépendants, Europe	4	50
Régions développées	22	56
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13	83

**b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

(En pourcentage)

	2000	2006
Monde	82	85
Régions en développement	82	85
Afrique du Nord	88	88
Afrique subsaharienne	72	76
Amérique latine et Caraïbes	81	76
Asie de l'Est	94	94
Asie du Sud	83	87
Asie du Sud-Est	86	89
Asie occidentale	80	85
Océanie	76	77
Communauté d'États indépendants	76	64
Communauté d'États indépendants, Asie	78	76
Communauté d'États indépendants, Europe	68	59
Régions développées	76	70
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	85	84

**Objectif 7  
Préserver l'environnement**

**Cible 7.A  
Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles**

Indicateur 7.1

**Proportion de zones forestières**

(En pourcentage)

	1990	2000	2005
Monde	31,3	30,6	30,3
Afrique du Nord	1,3	1,5	1,5
Afrique subsaharienne	29,2	27,3	26,5
Amérique latine et Caraïbes	49,9	47,2	46,0
Caraïbes	23,4	24,9	26,1
Amérique latine	50,3	47,5	46,3
Asie de l'Est	16,5	18,1	19,8
Asie de l'Est (hors Chine)	14,6	13,3	12,7
Asie du Sud	14,0	14,3	14,2
Asie du Sud (hors Inde)	7,5	7,0	6,8
Asie du Sud-Est	56,3	49,9	46,8
Asie occidentale	3,3	3,4	3,5
Océanie	68,3	65,0	63,4

	1990	2000	2005
Communauté d'États indépendants	38,6	38,7	38,6
Communauté d'États indépendants, Asie	3,9	3,9	3,9
Communauté d'États indépendants, Europe	46,6	46,7	46,7
Régions développées	30,4	30,7	30,8
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	29,6	29,8	30,4
Pays les moins avancés	30,3	28,4	27,4
Pays en développement sans littoral	19,1	17,8	17,2
Petits États insulaires en développement	64,4	36,1	62,5

Indicateur 7.2

**Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité du pouvoir d'achat)**

**a) Total<sup>a</sup>**

(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2006
Monde	21 899	24 055	28 013	28 704
Régions en développement	6 803	9 731	13 107	13 817
Afrique du Nord	232	362	437	424
Afrique subsaharienne	465	555	652	644
Amérique latine et Caraïbes	1 078	1 325	1 449	1 513
Caraïbes	84	97	103	114
Amérique latine	994	1 228	1 346	1 399
Asie de l'Est	2 940	3 980	6 235	6 714
Asie de l'Est (hors Chine)	525	574	610	611
Asie du Sud	1 009	1 675	2 051	2 179
Asie du Sud (hors Inde)	319	489	627	668
Asie du Sud-Est	427	778	1 045	1 046
Asie occidentale	646	1 049	1 227	1 286
Océanie	6	7	11	11
Communauté d'États indépendants	3 796	2 144	2 303	2 371
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>b</sup>	499	330	387	410
Communauté d'États indépendants, Europe <sup>b</sup>	2 806	1 814	1 915	1 960
Régions développées	11 173	11 961	12 337	12 244
Pays les moins avancés	62	111	152	156
Pays en développement sans littoral	51	403	462	487
Petits États insulaires en développement	139	161	180	188
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d</sup>	11 602	12 561	12 979	12 881

**b) Par habitant**

(En tonnes)

	1990	2000	2005	2006
Monde	4,1	3,9	4,3	4,4
Régions en développement	1,7	2,0	2,5	2,6
Afrique du Nord	2,0	2,6	2,9	2,7



Yearbook Express 2009

	1990	2000	2005	2006
Afrique subsaharienne	0,9	0,8	0,8	0,8
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,6	2,6	2,7
Caraïbes	2,7	2,8	2,8	3,1
Amérique latine	2,4	2,5	2,6	2,7
Asie de l'Est	2,4	2,9	4,5	4,8
Asie de l'Est (hors Chine)	7,4	7,2	7,5	7,5
Asie du Sud	0,8	1,1	1,3	1,4
Asie du Sud (hors Inde)	1,0	1,2	1,4	1,4
Asie du Sud-Est	1,0	1,5	1,9	1,9
Asie occidentale	4,7	5,9	6,3	6,4
Océanie	1,0	0,9	1,3	1,2
Communauté d'États indépendants	13,5	7,6	8,3	8,5
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>b</sup>	7,3	4,6	5,2	5,5
Communauté d'États indépendants, Europe <sup>b</sup>	13,0	8,6	9,4	9,6
Régions développées	12,0	12,2	12,2	12,1
Pays les moins avancés	0,1	0,2	0,2	0,2
Pays en développement sans littoral	0,2	1,2	1,2	1,3
Petits États insulaires en développement	3,1	3,1	3,2	3,3
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d</sup>	11,9	12,2	12,2	12,0

**c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)**

(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2006
Monde	0,54	0,50	0,49	0,48
Régions en développement	0,64	0,58	0,60	0,59
Afrique du Nord	0,43	0,54	0,54	0,49
Afrique subsaharienne	0,56	0,53	0,49	0,46
Amérique latine et Caraïbes	0,34	0,31	0,30	0,29
Caraïbes	0,57	0,64	0,58	0,59
Amérique latine	0,34	0,30	0,29	0,29
Asie de l'Est	1,46	0,89	0,93	0,91
Asie de l'Est (hors Chine)	0,46	0,48	0,41	0,38
Asie du Sud	0,60	0,62	0,55	0,54
Asie du Sud (hors Inde)	0,49	0,51	0,49	0,50
Asie du Sud-Est	0,42	0,46	0,48	0,46
Asie occidentale	0,51	0,59	0,55	0,53
Océanie	0,30	0,26	0,39	0,38
Communauté d'États indépendants <sup>b</sup>	1,54	1,26	0,98	0,93
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>b</sup>	2,38	1,71	1,33	1,21
Communauté d'États indépendants, Europe <sup>b</sup>	1,45	1,20	0,93	0,89
Régions développées	0,49	0,41	0,39	0,37
Pays les moins avancés	0,15	0,19	0,19	0,18
Pays en développement sans littoral	0,20	0,87	0,74	0,67
Petits États insulaires en développement	0,57	0,44	0,42	0,40

	1990	2000	2005	2006
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d</sup>	0,51	0,43	0,40	0,38

<sup>a</sup> Les émissions totales de CO<sub>2</sub> provenant de combustibles fossiles sont liées à la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, à la production de ciment et à la combustion de gaz de torchères [source : United States Carbon Dioxide Information Analysis Center (CDIAC)].

<sup>b</sup> Les données dans la colonne « 1990 » correspondent à l'année 1992.

<sup>c</sup> Sur la base des inventaires annuels des émissions des pays visés à l'annexe I (à l'exception du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, qui sont regroupés dans la rubrique « Communauté d'États indépendants ») et qui font rapport à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays autres que ceux visés à l'annexe I ne sont pas tenus de communiquer des rapports annuels.

<sup>d</sup> À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

### Indicateur 7.3

#### Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

(En tonnes PACO)

	1990 <sup>a</sup>	2000	2006
Régions en développement	247 536	212 493	55 419
Afrique du Nord	6 203	8 129	1 972
Afrique subsaharienne	23 449	9 561	1 295
Amérique latine et Caraïbes	76 048	31 087	7 386
Caraïbes	2 177	1 669	272
Amérique latine	73 871	29 418	7 114
Asie de l'Est	103 217	105 762	29 870
Asie de l'Est (hors Chine)	12 904	14 885	4 680
Asie du Sud	3 338	28 161	4 408
Asie du Sud (hors Inde)	3 338	9 466	1 437
Asie du Sud-Est	21 108	16 809	3 299
Asie occidentale	11 470	11 882	6 975
Océanie	47	129	33
Communauté d'États indépendants	139 454	27 585	1 672
Communauté d'États indépendants, Asie	2 738	928	175
Communauté d'États indépendants, Europe	136 716	26 657	1 497
Régions développées	826 801	24 060	4 793
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	6 239	966	103
Pays les moins avancés	1 461	4 764	1 178
Pays en développement sans littoral	3 354	2 386	468
Petits États insulaires en développement	7 162	2 125	483

<sup>a</sup> Pour les années ayant précédé l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les chiffres faisant défaut concernant la consommation de certains pays ont été estimés par rapport à l'année de référence. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E, pour lesquelles l'obligation est entrée en vigueur en 1992, 1992 et 1994 respectivement.

Indicateur 7.4

**Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques**

(En pourcentage)

	1990	2000	2006
Total	81	72	72
Pleinement exploités	50	47	52
Sous-exploités ou modérément exploités	31	25	20

Indicateur 7.5

**Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau<sup>a</sup>, vers 2000**

(En pourcentage)

Régions en développement . . . . .	6,7
Afrique du Nord . . . . .	77,5
Afrique subsaharienne . . . . .	2,2
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	1,4
Asie de l'Est . . . . .	21,4
Asie de l'Est (hors Chine) . . . . .	15,4
Asie du Sud . . . . .	26,6
Asie du Sud (hors Inde) . . . . .	19,5
Asie du Sud-Est . . . . .	4,5
Asie occidentale . . . . .	47,5
Océanie . . . . .	0,0
Communauté d'États indépendants . . . . .	5,4
Régions développées . . . . .	9,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est . . . . .	12,9
Pays les moins avancés . . . . .	3,5
Pays en développement sans littoral . . . . .	8,2
Petits États insulaires en développement . . . . .	1,3

<sup>a</sup> Taux d'extraction d'eaux superficielles et souterraines en proportion du total des ressources renouvelables en eau.

**Cible 7.B**

**Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010**

Indicateur 7.6

**Proportion de zones terrestres et marines protégées**

a) **Zones terrestres et zones marines<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>		<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>	
	1990	2000	2008	
Monde <sup>b</sup>	5,4	8,0	9,8	12,1
Régions en développement	6,1	9,5	11,2	13,0
Afrique du Nord	2,1	3,1	3,4	3,7
Afrique subsaharienne	8,4	8,9	9,4	11,5

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2008	
Amérique latine et Caraïbes	7,3	14,4	18,8	21,0
Asie de l'Est	7,0	9,9	10,9	14,0
Asie de l'Est (hors Chine)	3,9	11,9	11,9	11,9
Asie du Sud	4,4	5,0	5,3	5,6
Asie du Sud (hors Inde)	4,6	5,5	6,1	6,5
Asie du Sud-Est	2,6	5,3	6,0	7,5
Asie occidentale	3,7	17,8	17,8	17,9
Océanie	0,4	1,0	7,0	7,2
Communauté d'États indépendants	1,7	2,8	2,8	7,6
Régions développées	7,9	10,4	14,0	16,9
Pays les moins avancés	8,7	9,4	10,7	12,0
Pays en développement sans littoral	8,0	9,4	10,5	11,4
Petits États insulaires en développement	3,1	13,9	14,1	14,7

<sup>a</sup> Rapport entre zones protégées (terrestre et marine) et superficie totale.

<sup>b</sup> Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats régionaux.

## b) Zones terrestres<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2008	
Monde <sup>b</sup>	5,9	8,4	9,4	12,0
Régions en développement	7,1	11,0	12,6	14,6
Afrique du Nord	2,1	3,1	3,4	3,7
Afrique subsaharienne	9,1	9,5	10,0	12,3
Amérique latine et Caraïbes	8,2	15,5	20,2	22,7
Asie de l'Est	7,4	10,5	11,5	14,7
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	12,6	12,6	12,6
Asie du Sud	4,6	5,3	5,6	5,9
Asie du Sud (hors Inde)	4,9	5,9	6,5	6,9
Asie du Sud-Est	5,4	11,0	11,8	15,0
Asie occidentale	4,0	19,1	19,1	19,2
Océanie	1,8	2,9	2,9	3,3
Communauté d'États indépendants	1,7	2,6	2,6	7,7
Régions développées	8,2	9,7	10,2	13,5
Pays les moins avancés	9,6	10,4	10,9	12,3
Pays en développement sans littoral	8,0	10,5	10,6	11,4
Petits États insulaires en développement	5,4	26,5	26,7	27,4

<sup>a</sup> Rapport entre les zones terrestres protégées et la superficie totale.

<sup>b</sup> Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats régionaux.

c) **Zones marines<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2008	
Monde <sup>b</sup>	2,4	5,6	12,3	12,8
Régions en développement	0,6	2,2	3,1	3,4
Afrique du Nord	0,3	2,6	3,4	4,9
Afrique subsaharienne	0,5	1,5	1,8	1,9
Amérique latine et Caraïbes	1,5	7,3	10,0	10,5
Asie de l'Est	0,4	0,6	0,6	0,6
Asie de l'Est (hors Chine)	2,0	2,0	2,0	2,0
Asie du Sud	1,2	1,3	1,3	1,3
Asie du Sud (hors Inde)	1,0	1,2	1,2	1,2
Asie du Sud-Est	0,3	0,7	1,3	1,5
Asie occidentale	0,6	1,7	1,7	1,8
Océanie	0,1	0,5	8,0	8,1
Communauté d'États indépendants	2,3	5,6	5,6	5,9
Régions développées	6,6	13,9	33,1	34,2
Pays les moins avancés	0,4	1,0	9,0	9,0
Pays en développement sans littoral <sup>c</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,9	1,7	1,9	2,3

<sup>a</sup> Rapport entre les zones marines protégées et la superficie totale des eaux territoriales.

<sup>b</sup> Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats régionaux.

<sup>c</sup> Certains pays en développement sans littoral ont des revendications territoriales sur les eaux des mers fermées.

Indicateur 7.7

**Proportion d'espèces menacées d'extinction<sup>a</sup>**

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	<i>Oiseaux</i>		<i>Mammifères</i>	
	1994	2008	1996	2008
Monde	92,20	91,85	86,03	85,33
Régions en développement	92,55	92,19	85,87	85,13
Afrique du Nord	97,60	97,12	90,18	89,82
Afrique subsaharienne	93,75	93,60	86,76	86,59
Amérique latine et Caraïbes	93,10	92,95	87,09	86,56
Caraïbes	96,01	95,93	89,81	89,94
Amérique latine	93,49	93,35	87,59	87,04
Asie de l'Est	96,19	95,78	91,42	90,67
Asie du Sud	95,99	95,52	86,92	86,21
Asie du Sud-Est	93,40	92,66	84,27	82,59
Asie occidentale	97,60	96,99	92,95	92,50
Océanie	91,86	91,41	85,16	84,39

	<i>Oiseaux</i>		<i>Mammifères</i>	
	1994	2008	1996	2008
Communauté d'États indépendants	96,44	95,71	92,28	91,68
Régions développées	93,51	93,09	91,04	90,79

<sup>a</sup> Données relatives aux espèces pour lesquelles on ne manque pas de données, d'après l'indice de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

## Cible 7.C

### Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Indicateur 7.8

#### Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	<b>77</b>	95	63	<b>87</b>	96	78
Régions en développement	<b>71</b>	93	59	<b>84</b>	94	76
Afrique du Nord	<b>88</b>	95	82	<b>92</b>	96	87
Afrique subsaharienne	<b>49</b>	82	35	<b>58</b>	81	46
Amérique latine et Caraïbes	<b>84</b>	94	61	<b>92</b>	97	73
Asie de l'Est	<b>68</b>	97	55	<b>88</b>	98	81
Asie de l'Est (hors Chine)	–	98	–	–	98	–
Asie du Sud	<b>74</b>	91	68	<b>87</b>	95	84
Asie du Sud (hors Inde)	<b>82</b>	95	77	<b>83</b>	91	78
Asie du Sud-Est	<b>73</b>	92	64	<b>86</b>	92	81
Asie occidentale	<b>86</b>	95	70	<b>90</b>	95	80
Océanie	<b>51</b>	92	39	<b>50</b>	91	37
Communauté d'États indépendants	<b>93</b>	97	84	<b>94</b>	99	86
Communauté d'États indépendants, Asie	<b>87</b>	95	80	<b>88</b>	98	79
Communauté d'États indépendants, Europe	<b>95</b>	98	87	<b>97</b>	99	91
Régions développées	<b>98</b>	100	95	<b>99</b>	100	97

<sup>a</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

Indicateur 7.9

**Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	54	78	36	62	79	45
Régions en développement	41	66	28	53	71	39
Afrique du Nord	62	82	44	76	90	59
Afrique subsaharienne	26	40	20	31	42	24
Amérique latine et Caraïbes	68	81	35	79	86	52
Asie de l'Est	48	61	43	65	74	59
Asie du Sud	21	53	10	33	57	23
Asie du Sud (hors Inde)	39	74	25	48	70	37
Asie du Sud-Est	50	74	40	67	78	58
Asie occidentale	79	93	56	84	94	64
Océanie	52	80	44	52	80	43
Communauté d'États indépendants	90	95	81	89	94	81
Communauté d'États indépendants, Asie	95	97	93	93	95	92
Communauté d'États indépendants, Europe	89	94	77	88	94	75
Régions développées	99	100	96	99	100	96

<sup>a</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

**Cible 7.D**

**Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis**

Indicateur 7.10

**Proportion de citadins vivant dans des taudis<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2000	2005
Régions en développement	46,3	39,4	35,7
Afrique du Nord	36,2	20,3	14,5
Afrique subsaharienne	71,5	65,8	62,2
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	27,0
Asie de l'Est	43,7	37,4	36,5
Asie du Sud	57,2	45,8	42,9
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	34,2
Asie occidentale	22,5	20,6	25,8
Océanie	–	–	24,1

<sup>a</sup> Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables. La moitié des fosses d'aisance sont considérées comme des infrastructures d'assainissement améliorées. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux estimations publiées précédemment puisque tous les ménages utilisant des fosses communes étaient alors comptabilisés parmi les ménages vivant dans un taudis.

## Objectif 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

### Cible 8.A

#### Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

### Cible 8.B

#### Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

### Cible 8.C

#### Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

### Cible 8.D

#### Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

#### *Aide publique au développement (APD)*

Indicateur 8.1

**Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

**a) Montant total de l'aide annuelle<sup>a</sup>**

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 <sup>b</sup>
Ensemble des pays en développement	52,7	58,3	69,1	79,4	107,1	104,4	103,5	119,8
Pays les moins avancés	15,1	15,8	22,4	23,4	24,6	30,0	32,0	–

<sup>a</sup> Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

<sup>b</sup> Données préliminaires.



**b) Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD de l'OCDE**

(En pourcentage)

	1990	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 <sup>a</sup>
Ensemble des pays en développement	0,33	0,23	0,25	0,26	0,33	0,31	0,28	0,30
Pays les moins avancés	0,09	0,06	0,08	0,08	0,08	0,09	0,09	–

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 8.2

**Part de l'APD sectorielle des pays du CAD de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)**

	1998	2000	2002	2004	2007
En pourcentage	10,7	14,1	18,0	15,9	19,2
En milliards de dollars des États-Unis	3,0	4,3	5,6	7,7	12,3

Indicateur 8.3

**Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD de l'OCDE qui n'est pas liée<sup>a</sup>**

	1990	2003	2004	2005	2006	2007
En pourcentage	67,6	91,8	91,3	92,3	89,0	84,6
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	30,8	48,9	62,2	60,2

<sup>a</sup> Sur la base d'environ 40 % des engagements totaux des pays du CAD au titre de l'APD, du fait qu'il n'est pas tenu compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande, qui ne précisent pas si leur aide est liée ou non.

Indicateur 8.4

**APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2004	2005	2006	2007
En pourcentage	6,3	8,1	7,8	7,1	6,3	5,6
En milliards de dollars des États-Unis	7,0	12,0	13,9	14,7	16,5	18,7

Indicateur 8.5

**APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2004	2005	2006	2007
En pourcentage	2,7	2,7	2,8	2,7	2,7	3,0
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,1	2,5	2,6	3,2

**Accès aux marchés**

Indicateur 8.6

**Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits**

(En pourcentage)

	1996	1998	2000	2003	2007
a) <i>À l'exclusion des armes</i>					
Pays en développement <sup>a</sup>	53	54	63	71	83
Pays les moins avancés	68	81	75	81	89
b) <i>À l'exclusion des armes et du pétrole</i>					
Pays en développement <sup>a</sup>	54	54	65	71	79
Afrique du Nord	20	18	26	63	95
Afrique subsaharienne	88	89	83	90	93
Amérique latine et Caraïbes	58	58	58	92	95
Amérique latine	74	77	82	90	93
Asie de l'Est	35	35	52	60	68
Asie du Sud	41	42	46	54	64
Asie du Sud-Est	60	58	76	75	79
Asie occidentale	45	46	56	57	94
Océanie	82	84	79	81	89
Communauté d'États indépendants	59	59	59	84	89
Pays les moins avancés	78	78	70	78	80

<sup>a</sup> Englobe les pays appartenant à la Communauté d'États indépendants.

Indicateur 8.7

**Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement**

(En pourcentage)

	1996	2000	2003	2005	2007
a) <i>Produits agricoles</i>					
Pays en développement	10,4	9,2	9,4	8,8	8,4
Pays les moins avancés	3,9	3,7	2,8	3,1	2,1
b) <i>Textiles</i>					
Pays en développement	7,3	6,5	5,8	5,3	5,0
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,5	3,2	3,1
c) <i>Vêtements</i>					
Pays en développement	11,4	10,8	9,6	8,3	8,2
Pays les moins avancés	8,1	7,8	7,0	6,4	6,4

Indicateur 8.8

**Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut**

	1990	2003	2004	2005	2006	2007 <sup>a</sup>
En pourcentage	2,03	1,17	1,13	1,05	0,97	0,89
En milliards de dollars des États-Unis	322	351	381	376	363	365

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 8.9

**Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	2001	2003	2005	2007
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial <sup>b</sup>	1,0	0,8	0,8	0,8
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,1
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3

<sup>a</sup> Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle.

<sup>b</sup> Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmis.

**Viabilité du niveau d'endettement**

Indicateur 8.10

**Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)**

	2000 <sup>a</sup>	2009 <sup>b</sup>
Pays parvenus au point d'achèvement	1	24
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	11
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	13	6
<b>Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative</b>	<b>35</b>	<b>41</b>

<sup>a</sup> En décembre 2000; ces chiffres incluent uniquement les pays pauvres très endettés en 2009.

<sup>b</sup> En mars 2009.

Indicateur 8.11

**Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale<sup>a</sup>**

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2009
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	30	77

<sup>a</sup> En valeur actualisée nette à la fin de 2007; état des engagements en mars 2009.

Indicateur 8.12

**Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services<sup>a, b</sup>**

	1990	1995	2000	2007
Régions en développement	19,7	14,4	12,6	4,1
Afrique du Nord	39,9	22,7	15,4	7,2
Afrique subsaharienne	17,6	10,4	9,4	4,2
Amérique latine et Caraïbes	20,6	18,7	21,8	8,0
Caraïbes	16,8	10,8	8,0	11,9
Amérique Latine	20,7	19,0	22,2	7,9
Asie de l'Est	10,6	9,0	5,1	0,6
Asie du Sud	17,7	26,9	13,7	7,4
Asie du Sud (hors Inde)	9,3	22,3	11,5	7,4
Asie du Sud-Est	16,7	7,9	6,5	3,3
Asie occidentale	27,8	22,3	17,6	11,8
Océanie	14,0	7,8	5,9	4,1
Communauté d'États indépendants	0,6 <sup>c</sup>	6,1	8,1	2,2
Communauté d'États indépendants, Asie	0,6 <sup>c</sup>	3,8	8,4	1,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,6 <sup>c</sup>	6,2	8,1	2,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	9,7	11,7	11,8	4,2
Pays les moins avancés	16,8	13,4	11,6	6,8
Pays en développement sans littoral	14,9	7,3	8,6	2,0
Petits États modulaires en développement	13,7	9,5	8,7	11,2

<sup>a</sup> Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services et revenu net de l'extérieur.

<sup>b</sup> Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

<sup>c</sup> Données pour 1993.

## **Cible 8.E**

**En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement**

Indicateur 8.13

**Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement**

(On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.)

## **Cible 8.F**

**En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre**

Indicateur 8.14

**Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes**

	1990	2000	2007
Monde	9,8	16,0	19,0

*Yearbook Express 2009*

	1990	2000	2007
Régions en développement	2,3	8,0	13,3
Afrique du Nord	2,8	7,2	12,1
Afrique subsaharienne	1,0	1,4	1,5
Amérique latine et Caraïbes	6,3	14,6	17,9
Caraïbes	7,1	11,6	10,9
Amérique latine	6,2	14,9	18,4
Asie de l'Est	2,4	13,7	28,5
Asie de l'Est (hors Chine)	24,9	43,0	40,2
Asie du Sud	0,7	3,3	4,4
Asie du Sud (hors Inde)	1,1	3,5	7,1
Asie du Sud-Est	1,3	4,8	11,3
Asie occidentale	9,6	17,5	17,6
Océanie	3,3	5,2	5,0
Communauté d'États indépendants	12,4	18,5	25,4
Communauté d'États indépendants, Asie	7,9	8,8	11,6
Communauté d'États indépendants, Europe	13,9	21,8	30,6
Régions développées	42,4	55,1	47,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13,1	21,1	24,1
Pays les moins avancés	0,3	0,5	0,9
Pays en développement sans littoral	2,4	2,7	3,6
Petits États insulaires en développement	8,0	13,2	12,1

Indicateur 8.15

**Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile**

	1995	2000	2007
Monde	1,6	12,1	50,3
Régions en développement	0,4	5,5	38,6
Afrique du Nord	<0,05	2,8	57,3
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	22,9
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,2	67,0
Caraïbes	1,2	6,6	42,9
Amérique latine	0,8	12,6	68,9
Asie de l'Est	0,5	9,9	43,8
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	50,2	76,2
Asie du Sud	<0,05	0,4	23,0
Asie du Sud (hors Inde)	<0,05	0,5	30,6
Asie du Sud-Est	0,7	4,3	48,2
Asie occidentale	0,9	14,6	71,8
Océanie	0,2	2,4	16,2
Communauté d'États indépendants	<0,05	1,8	93,4
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,05	1,3	42,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,1	2,0	112,5
Régions développées	7,8	47,8	100,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	8,9	94,7

	1995	2000	2007
Pays les moins avancés <sup>a</sup>	<0,05	0,3	14,5
Pays en développement sans littoral	<0,05	1,0	18,2
Petits États insulaires en développement	1,5	10,5	44,4

<sup>a</sup> Les données dans la colonne « 1995 » correspondent à l'année 1996.

#### Indicateur 8.16

#### Pourcentage de la population utilisant l'Internet

	1995	2000	2007
Monde	0,7	6,5	20,6
Régions en développement	0,1	2,1	12,7
Afrique du Nord	<0,05	0,8	14,4
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	3,7
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	25,7
Caraïbes	0,1	2,9	18,3
Amérique latine	0,1	4,0	26,3
Asie de l'Est	0,1	3,6	18,7
Asie de l'Est (hors Chine)	0,9	27,1	53,3
Asie du Sud	<0,05	0,5	6,9
Asie du Sud (hors Inde) <sup>a</sup>	<0,05	0,3	7,0
Asie du Sud-Est	0,1	2,4	11,8
Asie occidentale	0,1	3,9	15,7
Océanie	<0,05	1,9	5,7
Communauté d'États indépendants	0,1	1,4	17,8
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>a</sup>	<0,05	0,5	7,8
Communauté d'États indépendants, Europe	0,1	1,7	21,5
Régions développées	3,9	29,9	63,5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	3,4	23,4
Pays les moins avancés <sup>b</sup>	<0,05	0,1	1,5
Pays en développement sans littoral <sup>a</sup>	<0,05	0,3	3,5
Petits États insulaires en développement	0,2	5,0	19,1

Source : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

#### Notes

Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2009 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique « Données ». La Communauté d'États indépendants (CEI) se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République de Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie. La rubrique « Régions développées » regroupe l'Europe (à l'exception des pays membres de la CEI), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle comprend toujours les pays d'Europe en transition économique.

**Première partie : Questions politiques et de sécurité**

**Chapitre I (p. 37–99)**

**Paix et sécurité internationales**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 37 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 37 ; Prévention des conflits, 39 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 43 ; Protections, 50 ; Missions politiques spéciales, 63. MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 66 : Terrorisme international, 66. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 71 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 74 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 78 ; Opérations menées en 2009, 79 ; Registre des opérations menées en 2008, 80 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 82.

L'année 2009 a été marquée par de nouveaux défis en matière de paix et de sécurité internationales, alors que les Nations Unies ont œuvré à résoudre plusieurs situations de conflits, principalement en Afrique, ainsi que d'autres incidents relevant du terrorisme international, tout en soutenant les pays en situation de post-conflit dans leurs efforts de maintien de la paix et de stabilité, de reconstruction des institutions nationales et de rétablissement du développement économique. Le Conseil de sécurité a mis en œuvre la réforme des opérations de maintien de la paix et a réfléchi aux moyens de renforcer la sécurité collective en soulignant le rôle de la médiation lors de la résolution des différends. Il a également passé en revue les mesures visant à protéger les civils lors des conflits armés et a rencontré régulièrement les pays fournissant des contingents pour les opérations courantes de maintien de la paix. La Commission de consolidation de la paix a intensifié son engagement pour soutenir les pays sortant d'un conflit, en intégrant le Burundi, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine à la liste des pays concernés. Les missions de consolidation de la paix et bureaux politiques des Nations Unies étaient encore au nombre de 12 cette année.

La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a cessé son activité le 15 juin, la Russie y ayant mis son veto pour des raisons techniques. À la fin de l'année 2009, on comptait 15 missions de maintien de la paix, composées de 119 577 membres du personnel civil et en uniforme.

L'ampleur et la fréquence des actes de terrorisme international ont continué, entraînant la mort de centaines de civils innocents et blessant beaucoup d'autres. L'Iran, l'Indonésie et la Somalie se sont ajoutés aux pays concernés incluant l'Afghanistan, le Pakistan et l'Irak. Cinq membres du programme alimentaire mondial ont été tués lors d'un attentat suicide à la bombe à Islamabad le 5 octobre et cinq employés de l'ONU ont été tués le 28 octobre par une attaque des talibans à Kaboul. Le Conseil a condamné ces attaques, les qualifiant d'inacceptables et injustifiables. En décembre, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'apporter les ressources nécessaires à la finalisation de l'institutionnalisation de l'équipe spéciale de lutte contre le terrorisme afin d'assurer la coordination et la cohérence des efforts dans la lutte contre le terrorisme dans le système des Nations Unies.

Au cours de l'année, le Conseil a aussi publié une déclaration sur la médiation et la résolution des différends, la consolidation de la paix après un conflit, le sort des civils lors des conflits armés et la conduite des opérations de maintien de la paix. En novembre, il a adopté une résolution sur la protection des civils lors d'un conflit armé, dans laquelle il est demandé aux parties d'un conflit de respecter leurs obligations conformément au droit international humanitaire et aux droits de l'homme et des réfugiés, les incitant à prendre toutes les mesures nécessaires au respect de la population civile. Dans une résolution sur les diamants de guerre, l'Assemblée

générale a réaffirmé son soutien au système de certification du processus de Kimberley et au processus de Kimberley dans son intégralité. Dans une résolution sur le Fonds pour la consolidation de la paix, il a affirmé les rôles respectifs de l'Assemblée générale, de la Commission de la consolidation de la paix et du groupe consultatif indépendant dans l'établissement d'une stratégie sur l'utilisation du Fonds pour augmenter son impact et améliorer son fonctionnement. L'Assemblée a aussi adopté des textes sur un examen approfondi des opérations de maintien de la paix dans tous leurs aspects : le compte d'appui au maintien de la paix, le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses des opérations de maintien de la paix, les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la responsabilité de protéger.

Concernant le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les dépenses ont augmenté de 13,6 %, passant de 6 265,8 millions à 7 120,6 millions de dollars pour l'exercice 2008/2009. Cette augmentation est essentiellement due au déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad et de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo. Les contributions non acquittées ont diminué de 5 % pour atteindre 967,5 millions de dollars.



**Première partie : Questions politiques et de sécurité**

**Chapitre II (p. 100–311)**

**Afrique**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 103. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 116 : Région des Grands Lacs, 116 ; République Démocratique du Congo, 118 ; Burundi, 137 ; République centrafricaine, 146; Tchad et République centrafricaine, 153 ; Ouganda, 163 ; Rwanda, 165. AFRIQUE DE L'OUEST, 166 : Questions régionales, 166 ; Côte d'Ivoire, 170 ; Liberia, 191 ; Sierra Leone, 206 ; Guinée-Bissau, 215 ; Cameroun-Nigéria, 226 ; Guinée, 228 ; Mauritanie, 232. CORNE DE L'AFRIQUE, 232 : Soudan, 232 ; Tchad-Soudan, 268 ; Somalie, 270 ; Djibouti et Érythrée, 297 ; Érythrée-Éthiopie, 302. AFRIQUE DU NORD, 304 : Sahara occidental, 304. AUTRES QUESTIONS, 310 : Madagascar, 310 ; Maurice-Royaume-Uni/France, 311.

Au cours de l'année 2009, les Nations Unies ont confirmé leur engagement à promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Afrique à travers six missions politiques et de consolidation de la paix, ainsi que sept opérations de maintien de la paix. L'Organisation a dû faire face à des défis de taille pour aider les pays en situation de conflit et ceux en phase de consolidation de la paix au lendemain de conflits, à rétablir paix, la stabilité et la prospérité en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique. De nombreux pays se sont trouvés confrontés à la lourde tâche d'amener les groupes rebelles à rejoindre le processus de paix, d'exécuter des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, de promouvoir la réconciliation nationale et de créer des conditions favorables au développement économique et social.

Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) ont apporté un éclairage régional aux enjeux auxquels le continent doit faire face, ont fait la promotion de la prévention des conflits et ont sensibilisé aux problèmes sous-régionaux. Les Nations Unies ont étroitement collaboré avec l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des états de l'Afrique centrale, ainsi que d'autres organisations régionales, pour aider les états à améliorer la sécurité, organiser l'accès à l'aide humanitaire, dynamiser les processus de paix et promouvoir le développement. Les Nations Unies ont continué à surveiller la mise en œuvre des embargos sur les armes approuvés par le Conseil de sécurité en République démocratique du Congo (RDC), dans la région du Darfour à l'ouest du Soudan, ainsi qu'en Somalie.

La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies a contribué à la stabilisation après les conflits au Burundi, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. Au 30 juin, le Fonds pour la consolidation de la paix était approvisionné à hauteur de 309,6 millions provenant de 45 donateurs.

En mai, une mission du Conseil de sécurité s'est rendue en Éthiopie, au Rwanda, en RDC et au Libéria pour promouvoir la paix et la réconciliation.

Une avancée notable dans les efforts de rétablissement de la paix et de la stabilité a été constatée en Centrafrique et dans la région des Grands Lacs ; elle s'est manifestée par des accords établis entre la RDC, le Rwanda et les groupes rebelles, des efforts concertés au Burundi pour la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu de 2006 et de la Déclaration de Bujumbura, ainsi que la mise en œuvre des recommandations du dialogue d'intégration de 2008 en République centrafricaine. Cependant, la reprise des hostilités par les groupes rebelles dans les zones frontalières de la République centrafricaine, du Tchad et de la région du Darfour à l'ouest du Soudan ainsi que le maintien des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) hors de

L'Ouganda, ont menacé les efforts menés par les Nations Unies pour le rétablissement de la paix, de la stabilité et du développement dans cette région. En décembre, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité de son intention d'établir un bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville au Gabon afin de coopérer avec les organisations régionales africaines pour promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région.

En RDC, les efforts se sont intensifiés pour mettre en place le communiqué de Nairobi de 2007 visant à mettre fin aux menaces contre la paix et la sécurité. Le 23 mars, le gouvernement et les groupes rebelles armés ont signé un accord de paix. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a par la suite été capable de réduire l'ampleur de ses opérations dans la partie occidentale du pays et de les transférer à l'Est, où la sécurité restait instable. Lors d'un sommet bilatéral à Goma le 6 août, les Présidents de la RDC et du Rwanda se sont engagés à démarrer une nouvelle ère dans les relations entre les deux pays et ont passé plusieurs accords bilatéraux, notamment la relance d'une Commission permanente commune RDC-Rwanda. La RDC et le Rwanda, et par la suite la RDC assistée de la MONUC, ont lancé des campagnes pour faire fuir le mouvement rebelle des Forces démocratiques de libération du Rwanda hors du Congo.

Au Burundi, le dernier mouvement rebelle, les Forces nationales de libération (FLN) a rendu les armes et s'est transformé en parti politique, achevant ainsi la dernière étape du processus de paix. Le gouvernement a établi la Commission électorale nationale indépendante et la préparation des élections de 2010 a commencé. À la lumière de ce progrès, le mandat du médiateur sud-africain a pris fin, le bureau de médiation a fermé et les forces spéciales de l'UA se sont retirées. Des progrès ont aussi été accomplis dans le désarmement et la démobilisation des anciens combattants du FLN.

Malgré d'importantes difficultés, la République centrafricaine a réalisé de grandes avancées. Un gouvernement à base élargie a été établi et les comités chargés de la mise en œuvre des différents aspects des recommandations de décembre 2008 ont été mis en place. Des progrès ont été réalisés dans la préparation des élections de 2010 et dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants. Pour favoriser les opportunités de consolidation de la paix, le Secrétaire général a proposé d'établir un bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

En mars, la mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a assumé les responsabilités de la force de l'Union Européenne (EUFOR) en matière de sécurité, en ajoutant une importante composante militaire à ses opérations. Les troupes de l'EUFOR ont été placées sous un autre commandement à l'arrivée des troupes provenant d'autres pays.

La LRA n'a pas respecté les engagements qu'elle avait pris en signant l'accord de paix final de 2008 et a continué ses attaques envers les civils, entraînant la mort, l'enlèvement et le déplacement de milliers d'entre eux. Le gouvernement de l'Ouganda et les représentants de la LRA étaient sur le point de signer l'accord de paix final. Le 30 juin, le Secrétaire général a suspendu la mission de l'Envoyé spécial pour les zones affectées par la LRA, Joaquim Alberto Chissano et a fermé son bureau à Kampala, celui-ci ayant atteint les principaux objectifs de son mandat. Il s'est tenu cependant disponible au cas où une cérémonie pour la signature de l'accord de paix final serait organisée.

Au Rwanda, les Nations Unies ont poursuivi le programme d'information et d'aide intitulé «Le génocide rwandais et les Nations Unies» afin de mobiliser la société civile pour la mémoire des victimes du génocide rwandais et favoriser l'éducation pour prévenir les futurs actes de génocides. En décembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur l'aide aux survivants du génocide de 1994, en particulier aux orphelins, veuves et victimes de violences sexuelles et a prolongé le mandat du programme d'aide.

En Afrique occidentale, l'année 2009 a été témoin d'une amélioration globale de la paix et de la sécurité, malgré quelques revers. La région continue de faire face à certains facteurs d'affaiblissement comme l'insécurité alimentaire, le changement climatique et la corruption. L'UNOWA a coordonné la politique des Nations Unies et l'aide au développement dans la sous-région et guidé les pays dans leur quête de consolidation de la paix. Parmi les problèmes adressés à l'UNOWA, la faiblesse de la gouvernance et de l'État de droit est restée le plus préoccupant, et les menaces à la sécurité, dont le crime organisé et les activités terroristes ont augmenté. Les défis humanitaires, économiques et sociaux ont persisté — la crise financière internationale, les sécheresses et inondations, l'insécurité alimentaire, la forte croissance démographique et les taux élevés du chômage, surtout parmi les jeunes. Les économies des pays d'Afrique occidentale ont continué de croître, mais lentement. Les richesses se sont concentrées sur une minorité alors que les conditions de vie se sont détériorées pour la majorité. Quelques progrès ont été accomplis dans le processus de démocratisation de certains pays, tels que le Mali et le Sénégal, dans le cadre de la tenue d'élections impartiales, libres et transparentes. Dans le même temps, on a constaté une résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernements, aggravés par l'impunité de leurs auteurs.

En Côte d'Ivoire, l'attention de la communauté internationale s'est focalisée sur l'application de l'accord politique d'Ouagadougou de 2007 et des accords adjacents pour la création d'un gouvernement de transition, le regroupement des forces opposées dans un centre de commandement intégré et la création d'une «ligne verte» contrôlée par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (UNOCI) dans la zone séparant le nord et le sud. En 2009, l'UNOCI a travaillé avec le gouvernement pour l'organisation des élections présidentielles de 2008 qui avaient été reportées au 29 novembre 2009. La mission a apporté un soutien logistique et technique à la commission nationale responsable des élections. Des progrès significatifs ont été réalisés au niveau de l'identification et de l'enregistrement des votants, ainsi que dans la validation des candidats à l'élection présidentielle. Toutefois, les élections ont été à nouveau reportées à février/mars 2010, en raison d'un retard dans les préparatifs. Le travail a néanmoins continué, permettant aux élections et à la mise en œuvre de l'Accord d'être maintenues. Les progrès ont été plus limités dans d'autres domaines — la mise en œuvre d'un accord supplémentaire sur le désarmement, la réunification des forces de défense et de sécurité, la restauration de l'autorité de l'État dans toutes les régions du pays. En octobre, le conseil de sécurité a réitéré les sanctions relatives aux armes, aux déplacements et aux diamants, imposées à la Côte d'Ivoire.

Le gouvernement du Libéria a poursuivi ses efforts pour l'amélioration de la sécurité et de la gouvernance, la consolidation de l'autorité de l'État, la gestion des ressources naturelles, la résolution des problèmes liés aux droits de l'Homme et la construction d'une économie plus forte. Il a été assisté dans ces tâches par la Mission des Nations Unies au Libéria, qui a commencé, en octobre, à mettre en place la troisième étape du rapatriement militaire en réduisant les forces déployées de 2029 soldats pour atteindre un total de 8202 effectifs. En 2009, le gouvernement s'est concentré sur la réforme du secteur de la sécurité, en mettant l'accent sur la police nationale et les forces armées, qui avaient besoin d'aide pour améliorer la qualité de leurs entraînements et leur capacité de gestion. Le gouvernement a aussi travaillé à l'élaboration d'une législation en vue des élections de 2011. La Commission Vérité et Réconciliation a achevé son travail et rendu un rapport final en juin. Trois mois plus tard, le pouvoir législatif a décidé de ne pas agir en dépit des recommandations de la Commission jusqu'à 2010. En décembre, le Conseil de sécurité a reconduit l'embargo sur les armes imposé au Libéria ainsi que l'interdiction de voyager et le gel des avoirs de certains individus pour un an.

En Sierra Leone, le gouvernement a continué de développer des stratégies et activités pour la consolidation de la paix et la relance économique basées sur le Programme pour le changement du Président, un plan sur trois ans élaboré conjointement avec la Vision commune des Nations

Unies pour la Sierra Leone, le plan d'aide coordonnée des agences et programmes des Nations Unies. Le gouvernement a été assisté dans ses efforts par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. La Commission pour la consolidation de la paix a continué à honorer ses engagements avec le pays, en se concentrant l'avancement du travail de consolidation et en augmentant le nombre de donateurs engagés. Le processus de paix a été interrompu momentanément en mars par un épisode de violence politique qui s'est achevé par la signature, le 2 avril, d'un communiqué conjoint pour consolider la voie vers la paix et la stabilité. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone est arrivé au terme des procès engagés contre les principaux responsables des graves violations des lois humanitaires commises dans le pays depuis 1996. À la fin de l'année 2009, seul un procès restait en cours — celui de l'ancien Président libérien Charles Taylor.

La situation en Guinée-Bissau restait tendue à la suite de quatre assassinats perpétrés en 2009, dont celui du président et du chef d'état-major en mars. Toutefois, ces événements n'ont pas compromis les efforts du gouvernement pour renforcer la paix, organiser les élections présidentielles, réformer le secteur de la sécurité et combattre le trafic de drogue et le crime organisé. Le gouvernement a été assisté dans ses efforts par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (UNOGBIS). Comme stipulé dans la Constitution, les élections présidentielles ont eu lieu aux mois de juin et juillet et Malam Bacai Sanha a été élu président. En juin, le Conseil de Sécurité a prolongé le mandat de l'UNOGBIS jusqu'à la fin de l'année, pour ensuite le remplacer par le bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (UNOGBIS), composé d'une équipe plus restreinte. La Commission de consolidation de la paix a maintenu son engagement en Guinée-Bissau, en mettant l'accent sur le processus de paix et en particulier sur la réforme du secteur de la sécurité et la préparation des élections présidentielles.

Le Cameroun et le Nigéria ont continué à coopérer pour la mise en œuvre du règlement de 2002 de la Cour internationale de Justice portant sur leurs frontières terrestre et maritime communes, par le biais de la Commission mixte Cameroun-Nigéria. En 2009, l'équipe commune technique d'experts a repris son travail de délimitation de la frontière terrestre et, à la fin de l'année, quelques 1 420 km sur une longueur totale de 1 950 km avaient été délimités. Le travail de la Commission a porté principalement sur le positionnement des premiers pylônes de démarcation de la frontière permanente au sol, qui a débuté à la mi-novembre.

La Guinée a connu une période d'incertitude et de tension après la mort du président Lansana Conté et le coup d'État dirigé par la junte militaire du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD). Dès sa prise de pouvoir, le CNDD a suspendu les institutions gouvernementales et la Constitution et déclaré sa volonté de rendre le pouvoir à un président civil après les élections de 2009, qui ont été par la suite reportées. Le 28 septembre 2009, les partis de l'opposition ont organisé un rassemblement qui s'est terminé dans la violence, faisant 156 morts. Sous la pression de la communauté internationale, le Secrétaire général a mis en place une commission d'enquête pour déterminer les causes de ces violences; celle-ci a rendu son rapport en décembre. Dans le même temps, le processus de médiation internationale s'est poursuivi tout au long de l'année sans pour autant qu'un véritable rapprochement se dessine entre le CNDD et la coalition des groupes d'opposition.

En Mauritanie, après le renversement du président en 2008, l'UNOWA a rejoint les efforts internationaux pour aider à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays. La situation s'est améliorée de façon significative en 2009, avec la tenue en juillet d'élections présidentielles qui ont été déclarées libres et impartiales par les observateurs internationaux.

L'Organisation a œuvré sans relâche à l'obtention d'une paix durable dans la Corne de l'Afrique. Alors que le sud du Soudan a connu une année inhabituelle de violences et une instabilité politique, la Mission des Nations Unies au Soudan (UNMIS) a continué de soutenir la

résolution des points clés de l'Accord de paix global de 2005 (CPA) qui promettait de répondre aux attentes de stabilité dans toute cette région. L'UNMIS a réagi rapidement aux flambées de violence et a aidé au lancement du Programme de désarmement, démobilisation et réintégration du Soudan en février. Les préparatifs en vue des élections nationales devant se dérouler en accord avec le CPA en avril 2010 ont dominé la scène politique. L'enregistrement des votants a débuté le 1er novembre dans la majeure partie du pays et s'est achevé le 7 décembre ; on a enregistré environ 16,5 millions de votants sur un total de personnes enregistrées estimé à 20 millions. Le paysage politique a été marqué par le mandat d'arrêt lancé par la Cour pénale internationale le 4 mars contre le Président soudanais Omar Al-Bashir, et auquel le gouvernement soudanais a répondu par l'expulsion de 13 organisations non gouvernementales (ONG) internationales et la fermeture de trois ONG locales. La situation humanitaire dans le sud du Soudan a continué à se détériorer, provoquant la mort de 2 500 personnes et le déplacement de 359 000 autres au cours de l'année.

L'opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (UNAMID) a rencontré des succès, des obstacles et des épisodes dramatiques, dans une situation de paix fragile au terme de sa deuxième année. La mission de maintien de la paix — la plus coûteuse et la seconde en effectifs — a été d'aider à apporter la paix au Darfour, témoin d'une des pires crises humanitaires qu'a connues le monde ces dernières années. Le renforcement du déploiement militaire a permis à l'UNAMID d'affirmer plus efficacement sa présence, mais le manque critique de ressources, et notamment d'hélicoptères, a entravé la mise en oeuvre de son mandat.

Les efforts de paix dans la région sont restés vains en raison des tensions continues entre le Tchad et le Soudan. Le 3 mai, le Tchad et le Soudan ont signé un accord à Doha, au Qatar, dans lequel ils se sont engagés à ne pas faire usage de la force et à cesser de soutenir les groupes armés de l'opposition. Cependant, le 4 mai, un groupe rebelle a fait une incursion dans l'est du Tchad et affronté les forces du gouvernement. Le 5 mai, le Tchad a accusé le Soudan d'envoyer des éléments armés dans l'est du Tchad et de violer ainsi l'accord de Doha. Le Soudan a rejeté cette accusation et réaffirmé son engagement à respecter cet accord. Les relations entre le Tchad et le Soudan sont restées tendues à la suite de cet incident jusqu'à la fin de l'année.

En Somalie, l'Organisation a continué de mettre en oeuvre une série de mesures calibrées pour soutenir un fragile processus de paix, comme stipulé dans les résolutions 1863 (2009) et 1872 (2009) du Conseil de Sécurité. Des plans ont été élaborés dans l'éventualité du déploiement d'une mission de maintien de la paix décidé par le Conseil de Sécurité pour renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Dans le même temps, l'instauration d'un nouveau gouvernement, jointe au retrait des forces éthiopiennes à la mi-juin — mesures de réconciliation spécifiées dans l'accord de paix de Djibouti de 2008 — ont constitué des indicateurs positifs dans le sens du processus de paix. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a travaillé, aux côtés de ses partenaires internationaux et régionaux, à faire avancer l'application de l'accord de Djibouti, tandis que le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) a été mandaté pour apporter son soutien à l'AMISOM tout comme à la mission de maintien de la paix des Nations Unies. Le Groupe de contact contre la piraterie au large des côtes somaliennes a été créé en janvier pour combattre les assauts de plus en plus audacieux et sophistiqués menés contre les bateaux ; et le code de conduite de Djibouti, adopté par l'Organisation maritime internationale en janvier a été signé par les 10 états de la région. En décembre, le Conseil de Sécurité a imposé à l'Érythrée des sanctions sur les armes et les déplacements pour avoir aidé des insurgés à renverser le gouvernement somalien, et a prolongé l'embargo sur les armes en Somalie ainsi que le mandat du groupe d'observation chargé de surveiller la mise en oeuvre et les violations de cet embargo. Le Conseil a appelé les états membres, dont l'Érythrée, à soutenir le processus de paix de Djibouti et les efforts de réconciliation engagés par le gouvernement somalien.

En janvier, le Conseil a expressément demandé à Djibouti et à l'Érythrée de résoudre pacifiquement le conflit lié à leur frontière commune. En décembre, le Conseil a demandé à l'Érythrée de retirer ses troupes de la zone de conflit et de s'engager dans un processus diplomatique pour résoudre ce problème.

Les négociations en vue d'une solution politique durable au Sahara occidental se sont poursuivies, mais les deux parties se disputant ce territoire — le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el — Hamra et du Río de Oro (Frente Polisario) — étaient loin d'atteindre l'objectif espéré. La Mission des Nations Unies pour le référendum du Sahara occidental (MINURSO) s'est assurée du respect du cessez-le-feu de 1991 conclu entre les deux parties. En avril, le Conseil de Sécurité a prolongé le mandat du MINURSO d'une année, soit jusqu'au 30 avril 2010.

**Première partie : Questions politiques et de sécurité**

**Chapitre III (p. 312–331)**

**Amériques**

AMERIQUE CENTRALE, 312 : Guatemala, 312 ; Honduras, 314. HAÏTI, 318 : Situation politique et de sécurité, 318 ; Programme d'aide pour Haïti, 325. MINUSTAH, 326. AUTRES QUESTIONS, 329 : Colombie, 329 ; Cuba–Salvador, 329 ; Cuba–États-Unis, 330 ; Coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, 331.

Au cours de l'année 2009, les Nations Unies ont continué d'œuvrer pour la paix durable, les droits de l'homme, la juste gouvernance et l'état de droit dans les Amériques. Au Guatemala, la Commission contre l'impunité a poursuivi sa mission. Lors de l'Assemblée générale de septembre, le Secrétaire général a renouvelé les activités de la Commission et le rôle des Nations Unies dans la l'exécution de son mandat.

Au Honduras,, les Nations Unies et la communauté internationale ont tenté de trouver une solution diplomatique à la suite d'un coup d'État perpétré en juin contre le Président José Manuel Zelaya Rosales. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont prévu des rencontres à ce sujet. En octobre, l'Accord Tegucigalpa-San José, qui prévoyait l'établissement du gouvernement de l'Unité Nationale et des élections en novembre a été signé et le Président Porfirio Lobo Sosa a été élu président du pays.

En Haïti, il y a eu des signes d'un nouvel essor dans la mise en œuvre d'une collaboration entre les dirigeants politiques. Une loi essentielle a été adoptée, les élections des sénateurs ont eu lieu en avril et en juin et les élections futures étaient en cours de préparation. Cette collaboration restait cependant encore fragile. Jean-Max Bellerive a été nommé Premier ministre en novembre à la suite d'une motion de censure\_prononcée à l'encontre de son prédécesseur. Une mission du Conseil de sécurité dans le pays a révélé que des avancées notables avaient été réalisées dans quatre des cinq axes du travail engagé pour la consolidation de la paix en Haïti : dialogue politique et élections, extension de l'autorité de l'État, renforcement de la sécurité, état de droit et droits de l'homme. Le développement économique et social a subi cependant une nette détérioration. La Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti a continué d'exécuter les actions de son mandat, dont le soutien à la police nationale pour le maintien de l'état de droit et le renforcement des capacités de la police. La pauvreté généralisée et le chômage ont continué de menacer la stabilité du pays. En mai, le Secrétaire général a nommé l'ancien Président William J. Clinton Envoyé spécial des Nations Unies en Haïti.

Parmi d'autres avancées dans la région, l'Assemblée générale a demandé aux états de s'abstenir de promulguer des lois et des mesures, comme celle de l'embargo des États-Unis en cours contre Cuba.

## **Première partie : Questions politiques et de sécurité**

### **Chapitre IV (p. 334–399)**

#### **Asie et Pacifique**

AFGHANISTAN, 334 : Situation en Afghanistan, 334 ; Sanctions, 353. IRAK, 362 : Situation en Irak, 362 ; Mission d'assistance des Nations Unies en Irak, 362 ; Conseil international consultatif et de contrôle, 372. IRAK–KOWEÏT, 375 : Prisonniers de guerre, biens koweïtiens et personnes disparues, 375 ; Commission et Fonds de compensation des Nations Unies, 376. TIMOR ORIENTAL, 376 : Mission intégrée des Nations Unies au Timor oriental, 377 ; Financement des opérations des Nations Unies, 381. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 384. NEPAL, 388. IRAN, 394 : Rapports de l'AIEA. AUTRES QUESTIONS, 396 : Birmanie, 396 ; Sri Lanka, 397 ; Inde-Pakistan, 398 ; Enquête sur l'assassinat de Benazir Bhutto, 398 ; Philippines, 399 ; Émirats Arabes Unis-Iran, 399.

En 2009, les Nations Unies ont continué à relever les défis de sécurité et de politique en Asie et dans le Pacifique, à maintenir la paix et la stabilité ainsi qu'à promouvoir le développement économique et social.

En Afghanistan, la sécurité s'est détériorée en 2009 et à la suite des attentats perpétrés contre le personnel des Nations Unies, certains membres du personnel, dont ceux de la Mission d'assistance en Afghanistan (UNAMA) ont dû se déplacer temporairement hors du pays. Lors d'un attentat des Taliban perpétré contre une maison d'hôtes à Kaboul où résidaient plus de 30 membres du personnel des Nations Unies, cinq personnes ont été blessées et cinq autres tuées. Parmi les attaques commises par les Taliban contre le personnel ou les locaux des Nations Unies on compte : des attentats contre les voitures des Nations Unies à l'aide d'engins explosifs improvisés dans les provinces d'Uruzgan et de Kunduz respectivement en mai et juin et quatre attaques à la roquette contre les locaux des Nations Unies à Herat.

D'autres actes de terrorisme ont ciblé des infrastructures gouvernementales, causant de nombreux morts et blessés et touchant des civils innocents. On compte parmi ces actes un attentat commis le 11 février et l'attentat suicide du 8 octobre commis à l'extérieur de l'ambassade de l'Inde à Kaboul.

L'UNAMA, mission dirigée par Kai Eide a continué de coordonner l'aide humanitaire internationale et les activités de développement, de promouvoir le dialogue politique et d'aider le gouvernement à construire ses institutions. En mars, le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de l'UNAMA d'une année supplémentaire. En mai, l'UNAMA a ouvert deux nouveaux bureaux à Tirin Kot et à Sari Pul. Durant la majeure partie de l'année, la mission a continué d'apporter son support aux élections présidentielles et provinciales qui ont eu lieu le 20 août. À la suite du dépouillement, aucun des deux principaux candidats à la présidentielle - Hamid Karzai et Abdullah Abdullah - n'avait obtenu la majorité des votes, si bien qu'un second tour s'est imposé. Quand les conditions de M. Abdullah ont été rejetées, celui-ci a retiré sa candidature et le Président Karzai a entamé son second mandat présidentiel.

La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), une force multinationale mise en place par le Conseil en 2001 et dirigée par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a poursuivi son travail d'assistance au gouvernement pour le maintien de la sécurité. Le Conseil a prolongé l'autorité de la FIAS jusqu'en octobre 2010.

En décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1904 (2009) qui porte sur les atteintes à la paix internationale et à la sécurité que constituent les actes terroristes et fait ressortir les mesures à prendre contre Al Qaida, Ousama Ben Laden et les Taliban, ainsi que tout autre groupe ou individu, organisme ou entité associé. Ces mesures incluent l'interdiction d'entrer ou de



transiter par les États membres, le gel des fonds et autres avoirs ou ressources économiques ainsi que l'interdiction de fournir, vendre ou transférer des armes et matériels connexes de manière directe ou indirecte aux terroristes.

En Irak, bien que l'année 2009 se soit soldée par une amélioration de la situation de la sécurité dans son ensemble, on a constaté une recrudescence d'attaques en masse violentes et non ciblées entraînant une augmentation du nombre de victimes civiles. Une vague d'attentats-suicides à la bombe s'est terminée par une série de quatre explosions coordonnées en mars et d'environ 20 attentats-suicides en avril. À la fin du mois de juillet, le taux d'incidents restait élevé dans le nord de l'Irak, alors que les groupes armés tentaient toujours d'exploiter les tensions. Le taux d'incidents est resté relativement faible dans le sud de l'Irak, où les forces de sécurité continuaient de découvrir des caches d'armes et de munitions. Le 18 août et le 25 octobre, des attentats coordonnés ont ciblé des institutions clés du gouvernement à Bagdad, des attentats considérés comme les plus marquants depuis le retrait des forces multinationales des villes iraqiennes à la fin du mois de juin, dans le cadre de l'accord de sécurité bilatéral entre l'Irak et les États-Unis.

Le 17 août, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé les résultats certifiés des élections régionales du 27 juillet au Kurdistan et le Président Masoud Barzani a remporté ces élections avec une majorité absolue. Avec l'aide des Nations Unies, les parties se sont accordées sur les amendements clés de la loi électorale, dont la révision a été adoptée le 6 décembre. Deux jours plus tard, 5 attentats coordonnés à la bombe ont été perpétrés dans Bagdad, entraînant la mort de plus de 100 irakiens et en blessant davantage encore. Le lendemain, le Premier ministre Nuri Kamel al-Maliki, commandant en chef des Forces armées a remplacé le chef du commandement des opérations de Bagdad. Le 13 décembre, le Conseil de la présidence a annoncé la tenue des élections parlementaires nationales pour le 7 mars 2010.

La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (UNAMI) a conseillé le gouvernement au sujet du développement des services sociaux et civils, soutenu les réformes législatives et la protection des droits de l'homme et contribué à la coordination du développement et de la reconstruction. En juillet, Ad Melkert a été nommé Représentant spécial du Secrétaire général en Irak et responsable de l'UNAMI, succédant ainsi à Staffan de Mistura, qui achevait son mandat de 18 mois le 30 juin. En août, au moyen de la résolution 1883 (2009), le Conseil a prolongé le mandat de l'UNAMI d'une année supplémentaire.

Les Nations Unies ont continué d'assurer le suivi des questions relatives à l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 - y compris le rapatriement des dépouilles des nationaux du Koweït et d'états tiers, la restitution des biens koweïtiens disparus, ainsi que le versement d'indemnités au titre des pertes et dommages.

Le 30 août, le Timor oriental a célébré le dixième anniversaire de la consultation populaire qui a mené à son indépendance.

La Mission intégrée des Nations Unies au Timor oriental (MINUT) a continué d'aider le pays à réformer le secteur de la sécurité, renforcer l'état de droit, promouvoir le développement économique et social et favoriser une gouvernance démocratique. De plus, le 26 février, par la résolution 1876 (2009), son mandat a été prolongé d'un an par le Conseil de sécurité. Conformément à cette résolution, le Premier ministre Kay Rala Xanana Gusmão et le Représentant spécial du Secrétaire général sont parvenus, en mai, à un accord concernant les rôles et responsabilités respectifs de la Police nationale du Timor oriental et de la police de la MINUT.

La situation en matière de sécurité est restée calme. En août, les 65 camps de Dili et Baucau pour les personnes déplacées internes avaient été fermés et environ 3000 déplacés se trouvaient encore dans des foyers provisoires. Les élections des collectivités locales du 9 octobre ont enregistré un fort taux de participation et se sont déroulées dans un climat relativement pacifique.

Toutefois, on a continué à signaler des violations des droits de l'homme par les membres des services de sécurité - en particulier des mauvais traitements et un recours excessif à la force et aux intimidations.

Le 28 décembre, Ameerah Haq est devenue la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor oriental et Chef de la MINUT, succédant ainsi à Atul Khare, dont les fonctions ont pris fin le 10 décembre.

L'année a été difficile en ce qui concerne le programme nucléaire de la République Populaire Démocratique de Corée (RPDC). En avril, le pays a lancé un missile de longue portée dont l'objectif officiel était de placer un satellite sur orbite. Le Conseil de sécurité a condamné cet acte et exigé que la RPDC s'abstienne de tout nouveau tir. En juin, par sa résolution 1874 (2009), le Conseil a condamné un test nucléaire souterrain réalisé par la RPDC le 25 mai, le qualifiant d'une violation à la résolution 1718 (2006), qui imposait des sanctions contre le pays après les essais nucléaires effectués en octobre 2006. En juillet, la RPDC a lancé plusieurs missiles, en violation des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) et le Conseil a appelé le pays à respecter ces résolutions. En septembre, la RPDC a déclaré que cela faisait partie de la poursuite de son programme nucléaire.

Le processus de paix au Népal, qui a suscité l'espoir après un accord de paix en 2006 et les élections démocratiques de 2008 a été bloqué en 2009 lorsque les relations entre le parti des anciens groupes d'insurgés maoïstes et les autres principaux partis politiques se sont détériorées. Le Premier ministre a démissionné en mai et le Parti maoïste est resté sur ses positions, bloquant le Parlement et organisant de nombreuses manifestations de rue ainsi que des grèves durant le reste de l'année.

La réhabilitation ou l'intégration dans les forces de sécurité gouvernementales de quelque 19 000 membres de l'armée maoïste, restés confinés dans les camps depuis la fin de la guerre civile, demeure l'une des dispositions non appliquées du processus de paix. Les anciens combattants devaient être évacués après l'achèvement du processus de vérification, mais l'armée avait refusé de les intégrer.

Karin Landgren, Représentante du Secrétaire général pour le Népal et Chef de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) a mené une diplomatie pacifique constante tout au long de l'année. Le 16 décembre, le gouvernement, le Parti maoïste et les Nations Unies ont signé un plan d'action pour la démobilisation des membres de l'armée maoïste disqualifiés à l'issue du processus de vérification mené par la MINUNEP en 2007. Le plan devait être supervisé par une équipe menée par la MINUNEP.

En novembre, le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AEIA) a exhorté l'Iran à respecter les obligations qui lui incombaient en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et de ses propres exigences, notamment, la suspension immédiate de la construction d'une nouvelle centrale pilote d'enrichissement à Qom, la résolution des questions en suspens concernant son programme nucléaire et la pleine conformité à ses obligations de garanties nucléaires. À la fin de l'année, l'AEIA a indiqué que l'Iran n'avait pas fourni la coopération nécessaire pour lui permettre de confirmer que toutes ses matières nucléaires avaient été utilisées à des fins pacifiques. L'Iran a soutenu que les programmes nucléaires menés à des fins pacifiques ne menaçaient aucunement les autres États et que selon l'AEIA, ses activités nucléaires pacifiques n'avaient fait l'objet d'aucun détournement.

Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la Birmanie a visité le pays en janvier, suivi en février par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme en Birmanie. Le Secrétaire général s'est rendu dans le pays en juillet, mais sa demande d'entrevue avec la Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie, Aung San Suu Kyi a été rejetée. En décembre, l'Assemblée générale, par sa résolution 64/238, a appelé le gouvernement à libérer tous les prisonniers

d'opinion, à engager un véritable dialogue avec Mme Suu Kyi et les autres parties concernées et à entreprendre les démarches nécessaires pour un processus électoral libre, équitable, transparent et inclusif.

Au Sri Lanka, les affrontements se sont intensifiés entre le gouvernement et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE). En janvier, le Secrétaire général a fait part de ses inquiétudes concernant les 250 000 civils exposés aux combats et a appelé les deux parties à veiller à leur protection. En mai, le Conseil de sécurité s'est dit préoccupé par les rapports faisant état de centaines de victimes civiles au nord-est du pays. Après que le gouvernement a déclaré la fin de ses opérations militaires contre les LTTE, le Secrétaire général, lors d'une visite au Sri Lanka en mai a souligné qu'il était important de déterminer les responsabilités pour combattre les violations du droit humanitaire et des droits de l'homme. En novembre, il s'est félicité de la libération de plus de la moitié des personnes déplacées vivant dans des camps situés au nord et a appelé le gouvernement à considérer leur retour comme une priorité.

Par ailleurs, au cours de l'année, le Conseil a mis en place une Commission formée de trois membres chargés d'enquêter sur l'assassinat en 2007 de Benazir Bhutto, ancienne Premier ministre du Pakistan. Il a par la suite prolongé le mandat de la Commission jusqu'au 31 mars 2010.

**Première partie : Questions politiques et de sécurité**

**Chapitre V (p. 400–432)**

**Europe et Méditerranée**

BOSNIE-HERZEGOVINE, 400 : Mise en œuvre de l'Accord de paix, 401 ; Missions de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 407. KOSOVO, 408 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 408 ; EULEX, 412 ; UNMIK, 412. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 414. GEORGIE, 414 : Situation en Abkhazie, 415 ; Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 419. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 421. ORGANISATION POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE–GUAM, 422. CHYPRE, 422 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 423. AUTRES QUESTIONS, 431 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 431 ; Coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 432 ; Statut d'observateur, 432.

Le rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays sortant d'un conflit en Europe et dans la région de la Méditerranée a progressé en 2009, car les efforts déployés pour rétablir leurs institutions et leurs infrastructures économiques et sociales se sont poursuivis/maintenus. Toutefois, plusieurs problèmes ont persisté et le processus de paix a été sérieusement remis en question dans certains de ces pays.

La communauté internationale, sous l'égide de l'Union européenne (UE), a continué d'aider la Bosnie-Herzégovine en vue de sa pleine intégration à l'Europe par le biais du Processus de stabilisation et d'association de l'UE. L'adoption en mars par l'Assemblée parlementaire de l'amendement relatif à Brčko, qui assure au District de Brčko l'accès à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, constituait le premier changement constitutionnel depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton de 1995. Le pays a également délivré ses premiers passeports biométriques en octobre. Néanmoins, en raison d'un climat dominé par des propos anti-Dayton menaçant la souveraineté et l'ordre constitutionnel du pays, le programme de réforme a peu progressé.

Grâce à la déclaration d'indépendance de 2008 et l'entrée en vigueur en juin de la Constitution du Kosovo, de nouveaux progrès ont vu le jour dans le pays. En avril 2009, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo a atteint sa pleine capacité opérationnelle, tandis que la reconfiguration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo s'est terminée en juillet. Les Nations Unies ont conservé leur position de neutralité à l'égard du statut du Kosovo. Au 15 décembre, le Kosovo était reconnu par 64 états.

Bien que les représentants de l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Grèce se soient rencontrés à deux reprises en 2009, sous les auspices des Nations Unies, en vue de parvenir à un accord sur le nom de l'État de l'ex-République yougoslave de Macédoine, cette question n'était pas résolue en fin d'année.

Le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie a continué de pâtir de la guerre d'août 2008 en Ossétie du Sud et de ses conséquences, ainsi que des relations entre la Géorgie et la Russie. Une des cinq cycles de pourparlers tenus à Genève durant l'année a abouti à un accord concernant les problèmes de sécurité sur le terrain. Cependant, le Conseil de sécurité n'étant pas parvenu à un accord sur le futur régime de sécurité impliquant l'intervention d'une mission des Nations Unies, le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a pris fin le 16 juin 2009.

En mars, le Secrétaire général a fait le point sur la situation des territoires occupés en Azerbaïdjan. Le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a

poursuivi ses efforts de médiation dans le cadre des négociations sur le conflit du Haut-Karabakh, sans toutefois qu'une issue politique soit trouvée.

La situation à Chypre a continué à s'améliorer et les efforts se sont concentrés sur une assistance aux deux parties dans la mise en œuvre de l'ensemble des principes et des décisions du 8 juillet 2006. De véritables négociations entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs ont continué sous les auspices des Nations Unies, permettant de réaliser des avancées dans les domaines de la gouvernance et du partage des pouvoirs, de l'économie et des questions liées à l'Union européenne. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a continué à collaborer avec les deux communautés, afin de faciliter la réalisation de projets bénéfiques pour les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs dans la zone tampon et d'avancer vers la restauration d'une situation normale et des activités humanitaires sur l'île.

**Première partie : Questions politiques et de sécurité**

**Chapitre VI (p. 433–494)**

**Moyen-Orient**

PROCESSUS DE PAIX, 433 : Actions diplomatiques, 433 ; Territoire palestinien occupé, 434. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 458 : Aspects généraux, 458; Assistance aux Palestiniens, 462 ; UNRWA, 466. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 476 : Liban, 476 ; République arabe syrienne, 488.

Début 2009, la crise dans la bande de Gaza a suscité un renouvellement des efforts en faveur de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. L'Opération « Plomb durci », lancée par Israël en réponse aux attaques aveugles palestiniennes à la roquette et au mortier sur le sud d'Israël a aggravé la situation humanitaire dans la bande de Gaza contrôlée par le Hamas et a renforcé le blocus - qui en est désormais à sa troisième année - imposé depuis que le Hamas a remporté les élections et formé le gouvernement en 2007. L'attaque aérienne et de l'infanterie terrestre israélienne à l'encontre de Gaza a entraîné des dégâts considérables au niveau des infrastructures, y compris des installations des Nations Unies, ainsi que la mort de centaines de civils, Palestiniens pour la plupart.

Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1860 (2009) du 8 janvier, a exigé un cessez-le-feu immédiat en vue d'un retrait des forces israéliennes de Gaza. L'Assemblée générale a repris sa dixième session extraordinaire d'urgence afin d'examiner la crise, tandis que le Secrétaire général s'est rendu dans la région pour transmettre l'appel des Nations Unies à ce que les parties cessent les combats immédiatement et appliquent pleinement la résolution du Conseil. Le Quatuor composé de l'Union européenne, la Fédération de Russie, l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis a instamment demandé le règlement durable de la crise tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Le Conseil des droits de l'homme a mis en place la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, sous la direction de Richard Goldstone (Afrique du Sud) qui a soumis son rapport en septembre.

Alors qu'Israël continuait de caractériser ses opérations à Gaza de réaction d'autodéfense, la Mission a considéré ces dernières comme ciblant l'ensemble de la population de Gaza, du moins en partie. La Mission a considéré la possibilité que les divers actes qui ont privé les Palestiniens de la bande de Gaza de moyens de subsistance, de travail, de logements et d'eau, de leur liberté de circulation et de leur droit de quitter leur propre pays ou d'y entrer et qui ont restreint leur accès aux tribunaux et à des moyens de recours efficaces puissent être assimilés à une persécution constituant un crime contre l'humanité. La Mission a également conclu que les attaques palestiniennes à la roquette et au mortier qui ne faisaient aucune distinction entre les cibles israéliennes civiles et militaires constituaient des crimes de guerre et pouvaient constituer des crimes contre l'humanité.

En novembre, l'Assemblée générale a appelé Israël et la partie palestinienne à enquêter sur les graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui ont été signalées par la Mission d'établissement des faits.

Le Conseil de sécurité a tenu une vingtaine de réunions tout au long de l'année pour délibérer de la situation au Moyen-Orient, y compris sur la question palestinienne. Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a exhorté les États-membres et le Conseil à veiller à l'application de l'avis consultatif de 2004 émis par la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur sur le Territoire palestinien occupé. Un

rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a conclu que la politique de bouclage pratiquée par Israël demeurait une des causes principales de la pauvreté et de la crise humanitaire sur le Territoire et limitait l'accès des Palestiniens aux ressources naturelles. Un autre rapport, rédigé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a conclu que les bouclages ont accru la dépendance économique des Palestiniens à l'égard d'Israël, dont la part dans le commerce palestinien est passée de 63 % en 1999 à 79 % en 2008. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a continué d'apporter une aide humanitaire et économique capitale, malgré des restrictions sur les déplacements et des menaces visant son personnel.

Le Tribunal spécial pour le Liban chargé d'enquêter et de poursuivre les auteurs de l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri et de 22 autres personnes en 2005 est entré en fonction en mars, prenant ainsi la relève de la Commission d'enquête internationale indépendante. Alors qu'elle travaillait avec l'Armée libanaise pour renforcer la sécurité au Sud-Liban et empêcher toute milice non étatique d'attaquer Israël, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a vu son mandat prorogé de 12 mois. Au cours de l'année, le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) sur le plateau du Golan a été renouvelé à deux reprises. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a continué d'aider la FINUL et la FNUOD en mettant à disposition des observateurs militaires non armés chargés de superviser les conventions d'armistice, les cessez-le-feu et autres tâches connexes.

**Première partie : Questions politiques et de sécurité**

**Chapitre VII (p. 495–572)**

**Désarmement**

MECANISMES ONUISIENS, 495. ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 499. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 502 : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 512; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 516 ; Interdiction du recours aux armes nucléaires, 517. QUESTIONS LIEES A LA NON-PROLIFERATION, 518 : Traité sur la non-prolifération, 518 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 520 ; Multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 523 ; Agence internationale de l'énergie atomique, 527 ; Déchets radioactifs, 532 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 533. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 540 : Armes bactériologiques (biologiques), 540; Armes chimiques, 542. ARMES CLASSIQUES, 544 : Vers un traité sur le commerce des armes, 544 ; Armes légères, 545 ; Convention sur les armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 550 ; Armes à sous-munitions, 553 ; Mines antipersonnel, 553 ; Désarmement concret, 555 ; Transparence, 555. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT, 560 ; Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, 560 ; Respect des normes environnementales, 562; Science, technologie et désarmement, 563. ETUDES, RECHERCHE ET FORMATION, 563. DESARMEMENT REGIONAL, 564 : Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, 567 ; Centres régionaux pour la paix et le désarmement, 568.

La Conférence du désarmement, principale instance de négociation des Nations Unies sur cette question, a mis fin en 2009 à des années d'impasse et s'est accordée sur un programme de relance de son action, tandis que les deux plus grandes puissances dotées de l'arme nucléaire que sont la Fédération de Russie et les États-Unis se sont engagées pour le désarmement, conformément à leurs obligations édictées par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cependant, au fil des mois, la Conférence n'a pas été capable de mettre en œuvre son programme, révélant ainsi des dissensions entre les États-membres sur les questions relatives au nucléaire. La Commission du désarmement, qui a débuté un nouveau cycle triennal, a également convenu d'un programme de travail visant la réalisation d'un consensus sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, la proclamation d'une quatrième Décennie du désarmement et le développement de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Toutefois, l'avancée a été faible, comme en témoigne un report par l'Assemblée générale de la décision de convoquer une quatrième session extraordinaire sur le désarmement.

Le Président des États-Unis Barack Obama a présidé en septembre le premier sommet du Conseil de sécurité sur le désarmement nucléaire, qui a été marqué par la présence de 13 chefs d'États et de gouvernements demandant aux parties adhérant au TNP de s'acquitter de toutes les obligations leur incombant, et aux pays non signataires du Traité d'y adhérer. Le sommet a également appelé à une interdiction des essais nucléaires et à la production de matières fissiles. Cependant, les négociations multilatérales dans ces deux domaines ont été lentes. Bien que trois pays supplémentaires aient ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), portant le nombre de parties à 151, neuf états ont freiné les ratifications, empêchant ainsi le Traité d'entrer en vigueur. Parallèlement, la République populaire démocratique de Corée - non signataire du TICE - a mené un deuxième essai nucléaire souterrain, en violation de la résolution 1718 (2006) du Conseil. L'Agence internationale de l'énergie atomique a poursuivi ses efforts visant à vérifier le caractère pacifique du programme nucléaire de l'Iran et a enquêté sur les allégations de destruction d'un réacteur nucléaire en République arabe syrienne. Alors que les



négociations sur la portée d'un traité interdisant la production de matières fissiles et les mesures de vérification ne soulevaient plus de controverses, les délégations ont été confrontées à la question de savoir si un traité devrait porter sur les stocks existants, freinant la résolution des questions de sécurité nationale.

L'entrée en vigueur de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et en Afrique a contribué à la non-prolifération dans ces régions, tandis que des discussions sur l'établissement de telles zones au Moyen-Orient n'en sont restées qu'à leurs balbutiements. Les trois centres régionaux pour la paix et le désarmement ont continué à s'acquitter de leur mandat en dépit de contraintes budgétaires.

S'agissant des armes classiques, l'Assemblée générale a décidé de se réunir en 2012 pour commencer à travailler sur un traité visant à renforcer le commerce licite et sanctionner le commerce illicite des armes légères.

L'année a marqué le dixième anniversaire de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et les pays ont signé la Déclaration de Carthagène - un engagement commun en faveur d'un monde sans mines. Quatre ratifications étaient encore nécessaires à la Convention sur les armes à sous-munitions pour son entrée en vigueur avant la fin de l'année. Malgré un climat d'incertitude lié au possible non-respect de l'échéance finale fixée au 29 avril 2012 pour la destruction de toutes les catégories d'armes chimiques dans le monde, trois États supplémentaires ont soit ratifié, soit signé la Convention sur les armes chimiques.

Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a discuté de la guerre de l'information, notant des similitudes avec les guerres biologique et chimique en termes d'usage dual. Le Secrétaire général a publié son premier rapport sur la promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée. Il a déclaré que les jeunes hommes étaient le plus souvent les auteurs et les victimes de la violence armée en conséquence d'une situation de sous-développement - tandis que les femmes, les filles et les garçons subissaient des formes aiguës de violence sexuelle.

Pour sensibiliser davantage le public aux effets des explosions expérimentales d'armes nucléaires et à la nécessité d'y mettre fin, l'Assemblée générale a proclamé le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires.

**Première partie : Questions politiques et de sécurité**

**Chapitre VIII (p. 573–619)**

**Autres questions politiques et de sécurité**

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 573 : Appui aux démocraties, 573. ASPECTS GENERAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 575 : Océan Indien, 575. DECOLONISATION, 576 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 576 ; Puerto Rico, 588 ; Territoires non autonomes, 588. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 599 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 602 ; Sous-Comité scientifique et technique, 603 ; Sous-Comité juridique, 606. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 607. TELEINFORMATIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 609. INFORMATION, 610 : Information publique des Nations Unies, 610.

En 2009, les Nations Unies ont continué d'étudier les questions de politique et de sécurité relatives à leurs actions de soutien à la démocratisation à l'échelle mondiale, la promotion de la décolonisation, les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les activités d'information publique menées par l'Organisation.

À la suite d'un rapport du Secrétaire général datant du mois de septembre, l'Assemblée générale a encouragé les gouvernements à renforcer les programmes de promotion et de consolidation de la démocratie, par une coopération accrue et la mise en évidence du rôle de la Journée internationale de la démocratie.

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a examiné les progrès accomplis dans l'exécution de la Déclaration de 1960, notamment l'exercice par les territoires non autonomes (TNA) restants de leur droit à l'autodétermination. Durant l'année, le Comité spécial a organisé un Séminaire régional pour les Caraïbes à Frigate Bay (Saint-Kitts-et-Nevis) dans le cadre de ses efforts pour la mise en œuvre du plan d'action pour la seconde Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2001-2010). Soulignant la vulnérabilité économique engendrée par le changement climatique et la crise économique et financière internationale, les participants ont suggéré que les acteurs concernés, en particulier les gouvernements territoriaux et les puissances administrantes, se consacrent davantage au développement durable à l'échelle locale ainsi qu'à l'autonomisation des groupes vulnérables dans les territoires non autonomes. Ils ont également suggéré que le Comité spécial envisage de proposer à l'Assemblée générale la possibilité de proclamer une troisième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est penché sur la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies (1999) sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et s'est félicité du lien entre le travail engagé sur UNISPACE III et le travail mené par la Commission du développement durable.

Le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) a inauguré un nouveau bureau à Bonn, en Allemagne, et a réalisé des progrès dans la formalisation du réseau de bureaux régionaux d'appui pour lesquels un accord de coopération a été signé ou des propositions d'accueil de bureau ont été faites par les pays suivants : Algérie, Iran, Nigeria, Pakistan, Roumanie, Afrique du Sud et Ukraine. À la suite du tremblement de terre ayant frappé Haïti le 12 janvier, le soutien accru fourni par les États-membres, les organisations internationales et régionales et UN-SPIDER dans la mise à disposition d'informations spatiales à l'appui des opérations de secours était opportun et utile.

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants n'a pu tenir sa cinquante-septième session, initialement prévue du 25 au 29 mai à Vienne, en raison d'une crise imprévue et l'a reprogrammée au printemps de l'année suivante.

Dans une résolution de décembre sur les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, l'Assemblée a appelé les États-membres à promouvoir l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité informatique, ainsi que des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour les limiter, compte tenu de la nécessité de préserver la libre circulation de l'information.

Le Comité de l'information a poursuivi l'examen des politiques et activités des Nations Unies dans le domaine de l'information, ainsi que de la gestion et de l'exploitation du Département de l'information (DPI) des Nations Unies. Lors de sa session de mai, le Comité a examiné les rapports du Secrétaire général concernant plusieurs activités du DPI ayant pour but de faire connaître le travail des Nations Unies dans le monde. Entre autres initiatives, le DPI a démarré l'initiative Impact universitaire pour s'engager avec les centres d'enseignement, d'apprentissage et de recherche de niveau supérieur et faciliter l'intégration directe des idées produites par ce type d'institutions dans les politiques et les programmes des Nations Unies. Il convient également de noter le lancement par le Secrétaire général de l'Initiative de mobilisation de la communauté artistique, qui devrait fonctionner comme une source d'approvisionnement unique pour les scénaristes, producteurs, directeurs et radiodiffuseurs intéressés dans le cadre de leur travail par la description des Nations Unies et de ses problématiques).

## **Deuxième partie: Droits de l'Homme**

### **Chapitre I (p. 623–655)**

#### **Promotion des droits de l'homme**

SYSTEME DES NATIONS UNIES, 623 : Conseil des droits de l'Homme, 623 ; Bureau du Haut-Commissaire pour les droits de l'Homme, 627. INSTRUMENT DES DROITS DE L'HOMME, 630 : Convention contre la discrimination raciale, 631 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et protocole facultatif, 632 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et protocole facultatif, 632 ; Convention sur l'élimination de la discrimination envers les femmes et protocole facultatif, 635 ; Convention contre la torture, 635 ; Convention sur les droits de l'Enfant, 636 ; Convention sur les travailleurs migrants, 641 ; Convention sur les droits des personnes handicapées, 642 ; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 643 ; Convention sur le génocide, 644 ; Aspects généraux, 645. AUTRES ACTIVITES, 647 : Renforcement des actions pour la promotion des droits de l'Homme, 647 ; Éducation aux droits de l'Homme, 653 ; Année internationale pour les personnes d'ascendance africaine, 655 ; Suivi de la conférence mondiale de 1993, 655.

Les efforts pour la promotion des droits de l'Homme se sont intensifiés en 2009 par le biais de plusieurs initiatives. Le conseil des droits de l'Homme a examiné le rapport des droits de l'Homme de 48 États-membres via la procédure de l'examen périodique universel qui permet une évaluation des rapports des États-membres tous les quatre ans. Diverses recommandations ont été émises à l'issue de ces rapports, notamment l'appel à ratification des traités sur les droits de l'Homme, la coopération approfondie et l'incorporation des mécanismes des droits de l'Homme dans les législations nationales et les mesures et actions spécifiques à l'échelle nationale. Le comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme, chargé d'apporter son expertise au Conseil, a tenu sa deuxième et troisième session et soumis 13 recommandations, alors que le mécanisme de procédure de plainte du Conseil, composé d'un groupe de travail sur les communications et d'un groupe de travail sur les situations, a réalisé une procédure d'examen des plaintes pour répondre à toutes violations flagrantes des droits de l'Hommes dans le monde.

Au cours de l'année, le conseil a tenu trois sessions régulières (la dixième, la onzième et la douzième) et quatre sessions spéciales (la neuvième, la dixième, la onzième et la douzième), qui avaient pour objectif la situation des droits de l'Homme à Gaza et au Sri Lanka ainsi que l'impact sur les crises économiques et financière mondiales. La promotion des droits de l'Homme a aussi été réalisée grâce au travail des organes conventionnels—comités d'experts contrôlant les obligations des États parties à respecter les traités sur les droits de l'homme.

Le bureau du Haut-Commissaire des droits de l'Homme a apporté son soutien au travail du Conseil et à ses mécanismes, incluant les organes conventionnels et les procédures spéciales. Le bureau a renforcé son engagement vis-à-vis des états ainsi que sa présence au niveau étatique et régional.

L'année a été marquée par le douzième anniversaire de l'adoption de la convention sur les droits de l'Enfant. En juin, le conseil a créé un groupe de travail à composition non-limitée pour rédiger un protocole facultatif afin d'inclure une procédure de communication dans la Convention.

En octobre, le conseil a décidé que la seconde phase (2010-2014) du programme mondial de l'éducation aux droits de l'Homme favoriserait l'éducation supérieure et les programmes de formations pour les professeurs, les éducateurs, les fonctionnaires etc.

En décembre, l'Assemblée générale a proclamé 2011 l'année internationale des personnes d'ascendance africaine et abordé le suivi de l'année internationale de l'apprentissage des droits de l'Homme (2009).

## **Deuxième partie: Droits de l'Homme**

### **Chapitre II (p. 656–749)**

#### **Protection des droits de l'Homme**

PROCEDURES SPECIALES, 656. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 657 : Discriminations raciales et racisme, 657 ; Défenseurs des droits de l'Homme, 666 ; Représailles pour avoir coopéré avec des organes chargés des droits de l'Homme, 668 ; Protection des migrants, 668 ; Discrimination envers les minorités, 672 ; Intolérance religieuse, 673 ; Droit à l'auto-détermination, 680 ; État de droit, démocratie et droits de l'homme, 685 ; Autres questions, 689. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 702 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, 702 ; Session spéciale du conseil des droits de l'Homme, 702 ; Droit au développement, 703 ; Forum social, 716 ; Extrême pauvreté, 717 ; Droit à la nourriture, 718 ; Droit au logement décent, 723 ; Droit à la culture, 724 ; Droit à l'éducation, 726 ; Préoccupations scientifiques et environnementales, 727 ; Droit à la santé, 729 ; Problèmes liés à l'esclavage, 731 ; Groupes vulnérables, 733.

La protection des droits de l'homme a progressé en 2009 avec l'adoption du document final de la Conférence d'examen de Durban sur le racisme à Genève du 20 au 24 avril. Les états participants ont souligné la nécessité de s'attaquer avec davantage de fermeté à toute manifestation de racisme et autre forme d'intolérance, d'appeler les états à prendre des mesures efficaces pour prévenir, combattre et éradiquer toute forme de racisme et de les inciter à créer et mettre en place des programmes nationaux pour combattre le racisme et l'intolérance. La conférence d'examen a évalué les progrès réalisés depuis la conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et autres formes d'intolérance qui s'est tenue à Durban, Afrique du sud en 2001.

Les procédures spéciales—des experts indépendants ont été mandatés pour travailler sur les rapports et délivrer des conseils concernant une thématique ou une perspective spécifique à un pays—du Conseil des droits de l'Homme se sont concentrées sur la protection des droits de l'Homme. En fin d'année 2009, on comptait 39 procédures spéciales (31 mandats thématiques et 8 mandats concernant un pays ou un territoire spécifique) et 55 titulaires de mandats. Ces envoyés spéciaux, experts indépendants, groupes de travail et représentants du Secrétaire général ont exercé leur fonction à titre personnel, et ne faisaient pas partie du personnel des Nations Unies.

En 2009, les procédures spéciales ont envoyé 689 communications à 119 pays, concernant 1840 individus. Les gouvernements ont répondu à 32 % des communications envoyées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Le nombre de missions a nettement augmenté, passant de 53 missions dans 48 pays en 2008 à 73 missions dans 51 pays et territoires en 2009. Les mandats des procédures spéciales ont soumis 136 rapports au Conseil des Nations Unies et 24 rapports à l'Assemblée générale. Les rapports comprenaient 47 rapports annuels issus des titulaires de mandats et 51 rapports de missions. Les procédures spéciales ont aussi émis 223 communiqués de presses et communications publiques sur des situations préoccupantes.

En mars, le Conseil a créé une nouvelle procédure spéciale—l'expert indépendant en matière de droits culturels. En mai, le Secrétaire général a nommé un Représentant spécial pour la violence contre les enfants.

Les droits de l'Homme ont aussi été défendus par le réseau des défenseurs des droits de l'homme à travers plusieurs pays, agissant dans le cadre de la déclaration de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme.

Les droits économiques, sociaux et culturels ont continué de représenter la majeure partie des activités. En février, le Conseil a tenu sa dixième mission spéciale, concernant les impacts de la crise économique et financière mondiale sur la jouissance effective des droits de l'Homme. En soulignant les menaces des crises pesant sur les droits de l'Homme, le Conseil a réaffirmé le besoin d'élargir la participation des pays en développement dans les décisions concernant l'économie mondiale. En décembre, l'Assemblée générale s'est félicité de l'achèvement des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, document réalisé pour protéger les enfants privés de soins parentaux.

## **Deuxième partie: Droits de l'Homme**

### **Chapitre III (pp. 750–788)**

#### **Situation des pays en matière de droits de l'homme**

ASPECT GÉNÉRAUX, 750. AFRIQUE, 751 : Burundi, 751 ; République Démocratique de Congo, 752 ; Libéria, 754 ; Sierra Léone, 755 ; Somalie, 756 ; Soudan, 757. AMÉRIQUES, 758 : Bolivie, 758 ; Colombie, 759 ; Guatemala, 760 ; Haïti, 761 ; Honduras, 761. ASIE, 762 : Afghanistan, 762 ; Cambodge, 763 ; République démocratique de Corée ; Iran, 768 ; Birmanie, 771 ; Népal, 777 ; Sri Lanka, 777. EUROPE ET MÉDITERRANÉE, 778 : Chypre, 778 ; Géorgie, 778. MOYEN ORIENT, 780 : Territoires occupés par Israël, 780.

En 2009, les situations des droits de l'homme préoccupantes dans les États-Membres, particulièrement concernant ses violations, ainsi que la manière d'aider et de guider les Gouvernements et les institutions nationales pour les combattre, ont été examinées par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'Homme, ainsi que par des rapporteurs et représentants spéciaux du Secrétaire général et des experts indépendants chargés d'analyser de telles situations.

L'évolution politique dans certains pays africains a suscité de nouvelles opportunités d'amélioration de la situation des droits de l'homme, alors que les conditions se sont détériorées dans certains autres pays.

En Somalie, l'élection d'un nouveau président, la formation d'un nouveau gouvernement d'unité nationale, l'élargissement du Parlement et le retrait des troupes éthiopiennes ont permis de dynamiser l'application de l'Accord de Djibouti de 2008. Malgré ces progrès, la situation des droits de l'homme est restée précaire. La nécessité de renforcer la sécurité est restée urgente, car les parties au conflit ont continué de violer le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme sans aucune impunité.

En Sierra Léone, les élections des représentants locaux se sont déroulées avec des résultats crédibles. Le Gouvernement a engagé une réforme du secteur de la justice, et des projets visant à renforcer les capacités dans ce secteur. En République démocratique du Congo ainsi qu'au Soudan, la situation des droits de l'Homme est restée grave et s'est même détériorée durant l'année d'après des rapports établis par des experts. Au Soudan, malgré certaines avancées législatives, la situation est restée critique, notamment en ce qui concerne le droit à la vie et à la sûreté de la personne, et le pays a semblé manquer de volonté politique pour garantir la justice et la responsabilité.

La situation des droits de l'homme s'est fortement détériorée en Iran suite à l'élection présidentielle du 12 juin. Après l'annonce des résultats, des dizaines de milliers de personnes sont descendues dans les rues pour protester pendant plusieurs jours, et des rapports ont fait état d'au moins sept protestataires tués, plusieurs arrestations et l'utilisation excessive de la violence par les forces de sécurité. De manière générale, des entraves aux droits fondamentaux inscrits dans la Constitution de 1979 ont été observées, particulièrement les droits civils et politiques qui ont connu des effets néfastes.

En Birmanie, la situation des droits de l'homme est restée critique, malgré l'approbation par référendum en 2008 d'une nouvelle Constitution et l'affirmation du Gouvernement selon laquelle il procéderait à des élections parlementaires nationales en 2010 et réviserait les lois en vigueur en vue d'une conformité aux normes internationales. Le 3 et le 4 juillet, le Secrétaire général s'est rendu dans le pays pour la tenue de débats centrés sur la libération des prisonniers politiques, la création de conditions propices à une transition politique menant à l'instauration d'un régime civil et démocratique, l'amélioration des conditions socio-économiques et la régularisation du processus de bons offices engagé entre la Birmanie et les Nations Unies.

D'après le Rapporteur spécial, les sept étapes suivies par le Gouvernement pour le conduire à la démocratisation de la Birmanie ont connu un recul lorsque Daw Aung San Suu Kyi, Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie, a été condamnée le 11 août 2009 à une nouvelle assignation à résidence d'une durée de 18 mois, l'empêchant ainsi de participer aux élections de 2010.

Le 3 janvier, suite aux attaques à la roquette et au mortier visant le Sud d'Israël par des groupes palestiniens à Gaza, Israël a lancé une attaque terrestre à l'encontre de la bande de Gaza. Cela a conduit le Conseil des droits de l'homme à convoquer une session extraordinaire en vue de considérer les violations aux droits de l'homme résultant de ces faits. L'opération militaire israélienne a pris fin 22 jours après. Quatre civils israéliens ont été tués et on estime entre 1200 et 1400 le nombre de civils palestiniens tués. Il a été indiqué que les civils étaient la cible des attaques israéliennes, tout comme les bâtiments administratifs palestiniens. La mission d'établissement des faits établie par le Conseil a présenté ses conclusions en septembre, rapportant notamment des violations du droit humanitaire et des droits de l'homme.

Le Conseil des droits de l'homme a organisé trois sessions spéciales en 2009 concernant des situations particulières. Sa neuvième session spéciale (9 et 12 janvier) portait sur les violations des droits de l'homme sur le Territoire palestinien occupé, particulièrement celles résultant des attaques militaires israéliennes contre la bande de Gaza occupée. Sa onzième session spéciale (26-27 Mai) était consacrée à l'assistance à Sri Lanka en vue de la promotion et la protection des droits de l'homme. Enfin, sa douzième session (15-16 octobre) traitait de la situation des droits de l'homme sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.



**Troisième partie: Questions économiques et sociales**

**Chapitre I (p. 792-843)**

**Politiques de développement et coopération économique internationale**

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 792 : Développement et coopération économique internationale, 792 ; Développement durable, 799 ; élimination de la pauvreté, 808 ; science et technique au service du développement, 813. TENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 827. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 828 : Comité des politiques de développement, 828 ; Administration publique, 829. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 831 : Pays les moins avancés, 832 ; Petits États insulaires en développement, 837 ; pays en développement sans littoral, 840.

En 2009, avec l'enlisement de l'économie mondiale dans la crise financière et économique la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale, les économies les plus avancées étaient déjà en récession, tandis que les pays émergents et les autres économies en développement ont vu leurs perspectives économiques se dégrader rapidement, y compris les économies qui s'étaient illustrées peu de temps auparavant par de fortes performances économiques. Les Nations Unies ont abordé des questions clés relevant de la politique de développement et de la coopération économique internationale telles que : la récession mondiale et, plus spécifiquement, son rapport à la crise alimentaire; les réponses politiques à la crise et, notamment, la réforme du système monétaire et financier international ; ou encore l'atténuation des effets du changement climatique et son évolution avec, en perspective, la question de la mobilité humaine. L'Assemblée générale a réaffirmé le rôle fondamental des Nations Unies en matière de promotion de la coopération internationale pour le développement et la nécessité qu'elles continuent à œuvrer pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international basé sur les principes d'équité, d'égalité souveraine des États, d'interdépendance, d'intérêt commun et enfin de coopération et de solidarité entre États.

Au chapitre des relations économiques internationales, la question du développement durable a continué à être un axe de travail majeur pour les organismes du système des Nations Unies. La Commission du développement durable a examiné les progrès accomplis dans le sillage du Sommet mondial de 2002 consacré au développement durable et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 - le plan d'action sur le développement durable adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. La réunion de haut niveau (Windhoek, Namibie, 9-10 février), organisée par la Commission conjointement avec la Namibie a débouché sur l'adoption d'une Déclaration ministérielle appelant à une réponse concertée des pays africains et de la communauté internationale en faveur de l'agriculture durable et du développement rural et soulignant l'importance de la sécurité alimentaire et du renforcement du secteur agricole en Afrique. Le débat de haut niveau de la Commission (13-15 mai) a été consacré au groupe thématique relatif au cycle de mise en œuvre des résultats pour 2008-2009, à savoir : agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique.

À l'occasion de son débat de haut niveau (6-9 juillet), le Conseil économique et social a organisé un événement spécial sur le thème de l'Afrique et des pays les moins avancés, ainsi qu'un dialogue de haut niveau faisant intervenir les institutions financières et commerciales internationales sur les actions à mener pour répondre efficacement à l'évolution de l'économie mondiale. Le Conseil a fait le point, par ailleurs, sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de 2008 portant sur l'application des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de développement durable.

S'agissant de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable, le

Secrétaire général a rendu compte à l'Assemblée générale des dernières actions entreprises par les Gouvernements, les organisations et les principaux organismes du système des Nations Unies en vue de mettre en œuvre les objectifs et atteindre les cibles du développement durable, notamment par la voie de partenariats. En décembre, l'Assemblée générale a décidé d'organiser, en 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et a accepté la candidature du Brésil à l'organisation de cet événement.

L'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont restées au centre des préoccupations des organismes du système des Nations Unies. L'Assemblée générale a évalué les avancées réalisées dans la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) et a décidé de consacrer prioritairement la réunion plénière de haut niveau de sa soixante-cinquième (2010) session aux moyens d'avancer à l'échéance 2015 l'objectif de réalisation de tous les OMD.

A sa douzième session (Genève, 25-29 mai), la Commission de la science et de la technologie au service du développement a examiné les progrès accomplis au niveau régional et international en matière d'application et de suivi des recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans un rapport de mars présenté au Conseil économique et social, le Secrétaire général a rendu compte des réponses fournies par 20 organisations internationales et régionales sur les tendances d'évolution observées, les résultats obtenus et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ces recommandations. Dans le but de renforcer la cybersécurité, l'Assemblée générale de décembre a approuvé l'utilisation d'un outil d'autoévaluation permettant aux pays d'estimer, sur une base volontaire, leur capacité à protéger leurs infrastructures d'information critiques.

Sur le thème des politiques de développement et de l'administration publique, le Comité des politiques de développement (CPD) a étudié, lors de sa onzième session (New York, 9-13 mars), la question de la coopération internationale en matière de santé publique globale, mettant en particulier l'accent sur l'importance de la réduction des inégalités, sur l'instabilité financière globale et ses répercussions sur les pays en développement et sur la problématique du changement climatique et du développement. À l'occasion de sa huitième session (New York, 30 mars - 3 avril), le Comité d'experts de l'administration publique s'est penché sur trois thématiques principales : le rôle du facteur humain dans le renforcement des capacités pour le développement, l'examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies et l'intégration des questions de santé et de renforcement des capacités humaines dans le champ de l'administration publique.

Enfin, les organismes du système des Nations Unies ont poursuivi leur réflexion sur les problèmes de développement de groupes de pays en situation particulière. Le CPD a mené sa revue triennale de la liste des pays les moins avancés (PMA) et considéré que deux pays - la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Zimbabwe - étaient éligibles à une intégration dans la liste des PMA. Toutefois, ces deux pays ont rejeté la proposition de rejoindre cette catégorie. Les pays officiellement reconnus comme étant des PMA sont restés au nombre de 49. L'Assemblée générale de décembre a convenu de la tenue, en Turquie, de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, au cours du premier semestre de 2011. L'Assemblée a par ailleurs convenu de la structure de l'examen de haut niveau, prévu pour 2010, portant sur les solutions appliquées pour faire face aux problèmes de vulnérabilités des petits États insulaires en développement. L'Assemblée a en outre évalué les progrès accomplis, d'une part, dans la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice de 2005 qui lui est rattachée et, d'autre part, dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty de 2003 pour l'assistance aux pays en développement sans littoral.

## **Partie Trois: Questions économiques et sociales**

### **Chapitre II (pp. 844-881)**

#### **Activités opérationnelles de développement**

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME, 844. COOPERATION TECHNIQUE VIA LE PNUD, 854 : PNUD/Conseil exécutif du FNUAP, 854 ; activités opérationnelles du PNUD, 856 ; questions financières et administratives, 862. AUTRES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE, 867 : Compte pour le développement, 867; activités des Nations Unies, 868; Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 868; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 869 ; Volontaires des Nations Unies, 873 ; coopération économique et technique entre pays en développement, 873 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, 880.

En 2009, le système des Nations Unies a continué à fournir une assistance aux pays en développement et aux pays en transition économique à travers le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – l'organe central des Nations Unies pour l'assistance technique. Sur l'année 2009, les revenus du PNUD ont chuté à 5,79 milliards de dollars, tandis que le montant des dépenses s'est accru pour atteindre un montant de 5,53 milliards de dollars. Le revenu total du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) s'élevait à 36,2 millions de dollars. En fin d'année, le cumul des subventions allouées aux projets du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux atteignait un total d'environ 1,09 milliards de dollars.

En mai, le Secrétaire général a rendu compte de l'état d'avancement de l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale portant sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, réalisé en 2007. En juin, le PNUD/Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population a décidé d'étendre le plan stratégique du PNUD de 2008-2011 jusqu'en 2013.

En 2009, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a fourni 1,1 milliards de dollars pour la mise en œuvre de projets et consacré 62,1 millions de dollars à la gestion de ces derniers. Sa contribution à la réserve opérationnelle s'élevait à 12 millions de dollars, portant la réserve totale à 42,1 millions de dollars. En janvier, le Conseil exécutif a endossé la nouvelle réglementation financière et le nouveau règlement de l'UNOPS. En septembre, le Conseil a approuvé le plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013 qui avait été proposé par le Directeur exécutif de l'UNOPS au mois de juillet.

La Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud s'est tenue au bureau des Nations Unies de Nairobi du 1er au 3 décembre à l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence des Nations Unies de 1978 sur la coopération technique entre pays en développement. La Conférence a adopté le document final de Nairobi, qui réaffirme le rôle clé des Nations Unies dans le soutien et la promotion de la coopération entre pays en développement et réitère le principe selon lequel chaque pays est responsable, en premier lieu, de son développement propre. L'Assemblée a approuvé le document final de Nairobi en décembre.

En 2009, 7.545 volontaires du Programme des Volontaires des Nations Unies - administré par le PNUD - ont mené au total 7.716 missions dans 128 pays différents. Le FENU est intervenu dans 40 des 49 pays les moins avancés, portant l'essentiel de ses efforts sur les pays en situation d'après-crise.

En mars, l'Assemblée a confirmé la nomination de Helen Clarck (Nouvelle Zélande) au poste d'Administratrice du PNUD pour une durée de quatre ans prenant fin en avril 2013.

## **Partie Trois: Questions économiques et sociales**

### **Chapitre III (pp. 882-915)**

#### **Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique**

ASSISTANCE HUMANITAIRE, 882: coordination, 882; mobilisation des ressources, 888; Casques blancs, 890 ; déminage, 891; activités humanitaires, 893. PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE, 899 ; redressement économique et développement de l'Afrique, 899 ; autres activités d'assistance économique , 904 ; INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE, 907 : coopération internationale, 907 ; prévention des catastrophes, 908 ; assistance en cas de catastrophe, 912.

En 2009, par le biais du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), les Nations Unies ont continué à mobiliser et à coordonner l'offre d'assistance humanitaire. Durant l'année, des appels interinstitutions et appels éclairs globaux ont été lancés en faveur de l'Afghanistan, du Burkina Faso, de la République centrafricaine, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo, du Salvador, de l'Indonésie, de l'Irak, du Kenya, de la République démocratique populaire lao, de Madagascar, de la Namibie, des Territoires palestiniens occupés, du Pakistan, des Philippines, de la Somalie, du Sri Lanka, du Soudan, de l'Ouganda, de l'Afrique de l'Ouest, du Yémen et du Zimbabwe. OCHA a reçu 311 millions de dollars de contributions au titre de l'assistance en cas de catastrophe.

Le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a poursuivi le développement de programmes de soutien à long terme pour le pays, tandis que l'ex-Président des États-Unis William Clinton a été nommé Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti. Parmi les autres activités de développement, l'Assemblée générale a adopté des résolutions visant à appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et à promouvoir le redressement et le développement économiques de la région de Semipalatinsk, au Kazakhstan.

De nouveaux efforts ont été déployés pour mettre en œuvre la Déclaration de Hyogo, le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, ainsi que le Cadre décennal pour la réduction des risques de catastrophe qui avait été adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes de 2005. L'organisation de la deuxième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe a été décidée pour le mois de juin. L'Assemblée générale a désigné le 13 octobre Journée Internationale de prévention des catastrophes.

Durant l'année, le Conseil économique et social a travaillé sur les moyens de renforcer la coordination de l'assistance humanitaire fournie par les Nations Unies, par la mise en place d'une réponse humanitaire améliorée à tous les niveaux d'intervention. L'application de l'agenda pour la réforme humanitaire a progressé grâce à l'adoption du principe de la responsabilité sectorielle dans 13 nouveaux pays. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a continué à assurer le pourvoi d'une aide rapide aux populations affectées par des catastrophes soudaines et à couvrir les situations d'urgence sous-financées.

**Troisième partie: Questions économiques et sociales**

**Chapitre IV (pp. 916-965)**

**Commerce international, financement et transports**

COMMERCE INTERNATIONAL, 916 : Activité commerciale mondiale, 916 ; Système commercial multilatéral, 917 ; Politique commerciale, 922 ; Promotion et facilitation du commerce, 923 ; Produits de base, 925 ; FINANCEMENT, 929 ; Politique financière, 929 ; Financement du développement, 939 ; Autres problématiques de financement, 958. TRANSPORTS, 959 : Transport maritime, 959, transport des marchandises dangereuses, 960. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES RELATIVES A LA CNUCED, 963.

En 2009, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le système des Nations Unies sur le commerce international, le financement et les transports ont travaillé principalement sur la crise économique et financière mondiale qui s'était déclenchée un an plus tôt. Pendant la période de crise, le volume du commerce mondial s'est contracté de presque 13%. Cette chute sévère a été attribuée, pour l'essentiel, à la crise financière, qui s'est traduite par un effondrement de 30 à 50 pour cent du volume des échanges mondiaux entre la fin de l'année 2008 et le second trimestre de l'année 2009, la chute la plus forte ayant touché les exportations des pays d'Asie. Le commerce mondial a, certes, connu un léger rebond à l'issue de cette période, mais la reprise est restée fragile.

En réponse à cette crise, que le Secrétaire général a qualifiée de plus grave crise de cette nature depuis la fondation des Nations Unies, l'Assemblée générale a convenu de tenir, au plus haut niveau, la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, à New York, au mois de juin. La Conférence a étudié les mesures d'atténuation des effets de la crise sur le développement et examiné le rôle des Nations Unies dans la réforme du système financier et économique international. La Conférence a adopté un document final énonçant l'engagement des chefs d'État et de gouvernement à travailler solidairement en vue de répondre à la crise par une solution globale coordonnée et concertée, au travers d'un certain nombre d'actions listées dans ledit document. En juillet, l'Assemblée a approuvé le document final et constitué un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé de suivre l'examen des questions identifiées dans ce document.

En avril, une réunion de haut niveau a rassemblé le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international), ainsi que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED. Ces derniers ont discuté des problèmes de cohérence, de coordination et de coopération relatifs à la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Les discussions ont porté prioritairement sur l'impact de la crise financière et économique mondiale sur le développement, ainsi que sur le renforcement du processus intergouvernemental ouvert en vue de garantir la continuité du financement des activités de développement.

En septembre, le Conseil du commerce et du développement - l'organe directeur de la CNUCED - a endossé les conclusions adoptées sur la mise en oeuvre du Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et sur le développement économique en Afrique. Le Conseil a également adopté une décision relative aux activités de coopération technique menées par la CNUCED.

### Troisième partie: Questions économiques et sociales

#### Chapitre V (pp. 966-992)

##### Activités économiques et sociales régionales

COOPERATION REGIONALE, 966. AFRIQUE, 968 : Tendances économiques, 968 ; Activités menées en 2009, 969 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 974. ASIE ET PACIFIQUE, 974 : Tendances économiques, 975 ; Activités menées en 2009, 975 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 980. EUROPE, 980 : Tendances économiques, 981 ; Activités menées en 2009, 981 ; Logement et aménagement du territoire, 983 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 984. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 984 ; tendances économiques, 984 ; Activités menées en 2009, 985. ASIE OCCIDENTALE, 989 : Tendances économiques, 989 ; Activités menées en 2009, 989.

En 2009, les cinq commissions régionales des Nations Unies ont continué à fournir des services de coopération technique à leurs États-membres, services consultatifs inclus, à y promouvoir des programmes et des projets et à offrir des formations visant à renforcer les capacités nationales. Trois d'entre elles ont tenu des sessions régulières durant l'année - la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui ne se sont pas réunies en 2009, ont prévu de tenir leur session en 2010. Les Secrétaires exécutifs des commissions se sont réunis périodiquement pour échanger leurs points de vue et coordonner leurs activités et leurs positions sur les questions majeures du développement.

La CEA a organisé sa session annuelle dans le cadre de la réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. La session a eu lieu au mois de juin sur le thème du "Renforcement de l'efficacité de la politique fiscale pour la mobilisation des ressources nationales" et a conduit à l'adoption d'une déclaration ministérielle portant sur un large éventail de sujets. Lors de sa réunion du mois d'avril sur le thème "Vers une agriculture et une sécurité alimentaire durables dans la région Asie Pacifique", la CESAP a adopté une résolution relative à l'application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière. Durant sa session de mars/avril, la CEE a examiné la situation économique de l'Europe, organisé trois débats sur ce thème et adopté des conclusions sur le développement économique de la région ainsi que sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.

La CEPALC a mené une étude sur la crise alimentaire et réalisé la synthèse de huit autres études relatives aux mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Cette synthèse a été publiée dans *Aspects économiques du changement climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes - Synthèse 2009* et présentée à la quinzième édition de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La CESAO a réaffirmé son soutien à la mise en œuvre d'accords sur le transport, tels que le système de transport intégré du Machrek arabe. L'une des avancées majeures a été l'adoption d'un accord sur le réseau ferroviaire arabe.

Par ailleurs, les commissions régionales ont abordé la question des effets économiques et sociaux de la crise économique et financière globale qui avait commencé à la fin de l'année 2008. Dans le cadre de leurs mandats, elles ont pris des mesures concrètes visant à atténuer les effets de la crise dans leurs régions respectives et à aider à leur stabilisation et à leur redressement économique.

**Troisième partie: Questions économiques et sociales**

**Chapitre VI (p. 993-1001)**

**Energie, ressources naturelles et cartographie**

ENERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 993 : Ressources naturelles, 998. CARTOGRAPHIE, 1000.

La conservation, le développement et l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles se sont de nouveau imposés, en 2009, comme les principaux axes de travail de plusieurs organismes des Nations Unies, notamment de la Commission du développement durable. Celle-ci a continué à concentrer ses efforts sur le groupe thématique englobant agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique. Dans une résolution adoptée en mai, la Commission a réaffirmé que la protection et la gestion des bases de ressources naturelles du développement économique et social était un facteur essentiel de la concrétisation du développement durable.

Dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale de novembre, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a mis en exergue les principaux changements intervenus dans les missions de l'AIEA au cours des 12 années précédentes, citant entre autres l'amélioration des normes de sécurité, l'extension de l'assistance aux programmes d'énergie nucléaire en direction des pays en développement et l'élargissement du transfert de la technologie nucléaire multilatérale à des secteurs tels que l'alimentation et l'agriculture, la santé, les ressources en eau et l'environnement. Il a en outre exprimé son inquiétude quant à la possibilité que des groupes extrémistes puissent accéder à du matériel nucléaire ou radioactif et déclaré que la résolution des questions liées aux programmes nucléaires impliquait que la communauté internationale laisse les efforts diplomatiques et les processus de vérification approfondis suivre leurs cours.

Déclarant que la croissance de la part des énergies nouvelles et des énergies renouvelables résultait pour l'essentiel de politiques plus favorables en la matière, le Secrétaire général a appelé les États à adopter des politiques incitatives pour l'investissement public et privé et à promouvoir les partenariats public-privé et la coopération internationale.

Le cinquième Forum mondial de l'eau s'est déroulé en mars sur le thème "Bridging Divides for Water". Le Forum a abouti à l'adoption de la Déclaration d'Istanbul des Chefs d'État pour l'eau, de la Déclaration ministérielle d'Istanbul, du Guide de l'eau d'Istanbul et du Consensus d'Istanbul sur l'eau. La question de la coopération en matière de cours d'eau transfrontaliers a été au centre des débats de la Journée mondiale de l'eau (22 mars) et l'un des sujets phares du rapport Annuel des Nations Unies sur l'Eau de 2009.

La neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques a adopté des résolutions prévoyant des mécanismes de construction d'infrastructures de données géospatiales, la création d'un(e) forum/plateforme virtuel(e) de partage des meilleures pratiques en matière d'infrastructures de données géospatiales et l'appui aux infrastructures de données géospatiales des pays en développement des Amériques. La dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique a quant à elle adopté des résolutions portant sur la géodésie régionale, le renforcement des capacités de gestion des catastrophes et les gouvernements et sociétés spatialisés.

**Troisième partie: Questions économiques et sociales**

**Chapitre VII (pp. 1002-1044)**

**Environnement et établissements humains**

ENVIRONNEMENT, 1002 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1002 ; Fonds pour l'environnement mondial, 1014 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1015 ; Activités en faveur de l'environnement, 1025. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1038 : Mise en œuvre du Programme pour l'habitat et renforcement d'ONU-Habitat, 1038, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1042.

En 2009, les Nations Unies ont continué, avec l'aide de la communauté internationale, à œuvrer pour la protection de l'environnement, par le biais d'instruments légalement contraignants et à travers les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

A la vingt-cinquième session du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, les discussions ont porté sur des défis politiques émergents tels que la mondialisation et l'environnement, ou encore la gestion internationale de l'environnement. Par ailleurs, le budget et le programme de travail de la période 2010-2011 ont été approuvés et des décisions ont été prises sur divers des sujets, parmi lesquels : l'état de l'environnement dans le monde, la gestion internationale de l'environnement, le droit environnemental, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité, le soutien à l'Afrique pour la gestion et la protection de l'environnement, la situation environnementale à Gaza, l'engagement des jeunes sur les questions environnementales, ou encore la gestion des produits chimiques, et notamment du mercure. S'agissant de ce dernier, le Conseil a convenu de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur l'utilisation du mercure, afin d'en réduire les risques sur la santé humaine et sur l'environnement. Un comité de négociation intergouvernemental a été chargé de préparer cet instrument et de commencer ses travaux en 2010 à cet effet.

En septembre, le Secrétaire général a convoqué un sommet de haut niveau sur le changement climatique afin de mobiliser la part de volonté et de vision politiques nécessaire pour parvenir à un accord significatif à l'issue des pourparlers sur le climat organisés par les Nations Unies à Copenhague, au Danemark.

En décembre, la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique a débouché sur l'Accord de Copenhague, exprimant l'intention des parties de réduire les émissions de carbone et de trouver une solution pour faire face au changement climatique. L'Accord identifie, par ailleurs, les points de convergence des gouvernements sur la question du climat, y compris l'objectif de long terme visant à limiter l'augmentation de la température globale moyenne à un maximum de 2 degrés Celsius. Toutefois, les participants ne sont pas parvenus à un accord sur les modalités concrètes à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Au cours de l'année, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a passé en revue les éléments préparatifs de son cinquième Rapport d'évaluation. En décembre, les parties à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ont adopté des amendements du protocole de 1998 sur les Polluants organiques persistants.

En octobre, à l'occasion d'une session spéciale de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, un groupe d'experts intergouvernemental a été constitué dans le but de conduire une analyse approfondie de tous les aspects du financement des forêts, de même qu'un mécanisme de facilitation du financement des forêts a été mis en place afin d'aider les pays à mobiliser toutes les sources de financement disponibles. En avril, l'Assemblée générale a



désigné le 22 avril Journée internationale de la Terre nourricière puis adopté, en décembre, une résolution appelant à la promotion d'une vie en harmonie avec la nature.

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a continué à soutenir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat de 1996 et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. A sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a approuvé le cadre de travail et le budget d'ONU-Habitat pour 2010-2011 et évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme de 2008-2013. Son attention s'est portée plus spécifiquement sur les systèmes de financement de logements à un coût abordable, les moyens d'accroître le développement d'une jeunesse urbaine, l'accès aux services de base pour tous et la coopération Sud-Sud en matière d'établissements humains. Le Conseil d'administration a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner la possibilité de convoquer, en 2016, une troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable.

**Troisième partie: Questions économiques et sociales**  
**Chapitre VIII (pp. 1045-1056)**  
**Population**

SUIVI DES CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1045 : Mise en œuvre du Programme d'action, 1045. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, 1047. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1048, AUTRES ACTIVITES RELATIVES EN FAVEUR DE LA POPULATION, 1054.

En 2009, le quinzième anniversaire de la Conférence internationale historique de 1994 sur la population et le développement (CIPD) a été commémoré dans un contexte de turbulences financières et de ralentissement de l'activité économique. La crise financière et économique mondiale a compromis les progrès accomplis en matière d'élimination de la pauvreté et menacé de mettre hors de portée les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). On estime ainsi que la crise a fait basculer 50 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté. De surcroît, la détresse sociale et économique a freiné la réduction des inégalités entre les sexes et à l'amélioration de la santé et des droits reproductifs, deux points pourtant essentiels de l'agenda de la CIPD.

Les opérations des Nations Unies en faveur des populations se sont poursuivies dans le cadre du Programme d'Action adopté à la CIPD et des actions clés de sa mise en œuvre qui avaient été adoptées à la vingt-et-unième session spéciale de l'Assemblée générale de 1999. La Commission de la population et du développement - l'organe chargé de contrôler, d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'Action - a choisi, pour sa thématique spéciale, "La contribution du Programme d'Action de la Conférence internationale sur la population et le développement à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement". La Division de la population a continué à analyser et rendre compte des tendances et politiques démographiques mondiales et à mettre à disposition les résultats de ses études dans diverses publications et via Internet. Selon la Division, la population mondiale comptait 6,8 milliards de personnes en 2009.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé les pays à mettre en œuvre l'agenda de la CIPD et à atteindre les OMD, en utilisant les données démographiques disponibles pour élaborer des politiques et des programmes pertinents pour leurs populations. En 2009, le FNUAP a offert son assistance à 155 pays, régions et territoires, mettant l'accent sur la disponibilité et la qualité accrues des services de santé reproductive, la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et contre les violences sexistes, l'élaboration de politiques démographiques efficaces et l'intensification des mesures de prévention du VIH.

**Troisième partie : Questions économiques et sociales**

**Chapitre IX (p. 1057–1113)**

**Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines**

QUESTIONS DE POLITIQUE SOCIALE ET CULTURELLE, 1057 : Développement social, 1057 ; Personnes handicapées, 1067 ; Développement culturel, 1070. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1080 : Préparatifs en vue du douzième (2010) Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 1080 ; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1081 ; Programme pour la prévention du crime, 1083 ; Criminalité transnationale organisée, 1091 ; Stratégies pour la prévention du crime, 1096 ; Normes et règles des Nations Unies, 1103 ; Autres questions ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale, 1106. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1107 ; Instituts de recherche et de formation des Nations Unies, 1109 ; Année internationale des langues, 1113.

En 2009, les Nations Unies ont continué à promouvoir le développement des ressources sociales, culturelles et humaines et à renforcer leur Programme pour la prévention du crime et la justice pénale.

La Commission du développement social a choisi de traiter la question de « l'intégration sociale » comme thème prioritaire de sa réunion de février. En juillet, le Conseil économique et social a approuvé le Pacte mondial pour l'emploi adopté par la Conférence internationale du Travail et a invité les états membres et les organisations internationales à en faire pleinement usage.

L'Assemblée générale s'est penchée sur la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social ainsi que sur le Programme d'action, adoptés au Sommet mondial pour le développement social de 1995, de même qu'elle a entériné, à sa vingt-quatrième (2000) session extraordinaire, de nouvelles initiatives en faveur du développement social. L'Assemblée a approuvé une résolution sur les coopératives de développement social, discuté des activités de suivi du dixième anniversaire (1994) de l'Année internationale de la famille et des actions menées au-delà, et proclamé l'année 2012 Année internationale des coopératives.

S'agissant des personnes handicapées, les organes concernés de l'ONU ont continué à contrôler la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées de 1982 et les Règles de 1993 pour l'égalisation des chances des handicapés. En décembre, l'Assemblée a adopté une résolution visant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour les personnes handicapées et exhorté les organisations du système des Nations Unies à intégrer les problématiques posées par la question du handicap dans leur travail.

Dans le domaine du développement culturel, les Nations Unies ont célébré l'Année internationale de la réconciliation et, en avril, plus de 1 500 participants se sont rassemblés lors du deuxième Forum de l'Alliance des civilisations à Istanbul, en Turquie. Par ailleurs, l'Assemblée a adopté des résolutions portant sur le dialogue interreligieux et interculturel, l'Alliance des civilisations, la Coupe du monde de la Fédération Internationale de Football Association en Afrique du Sud et la construction d'un monde paisible et meilleur à travers le sport et l'idéal olympique. Elle a en outre désigné le 18 juillet Journée internationale Nelson Mandela, à célébrer annuellement à compter de 2010 et a accordé au Comité international olympique le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

En avril, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a mené des débats thématiques sur la fraude économique et la criminalité liée à la falsification d'identité, ainsi que sur la réforme pénale et la réduction de la surpopulation carcérale. Elle s'est également penchée,

entre autres sujets, sur les préparatifs en vue du douzième (2010) Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, programmé au Brésil ; l'assistance technique pour la mise en œuvre des conventions et protocoles internationaux ayant trait au terrorisme ; la coopération internationale de lutte contre la fraude économique et la criminalité liée à la falsification d'identité ; le soutien aux programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; la coopération internationale en matière de prévention, de lutte et d'élimination des crimes d'enlèvement ; l'amélioration de la collecte, de la production et de l'analyse de données pour mieux comprendre les tendances dans des domaines spécifiques de la criminalité ; et enfin, le soutien aux efforts nationaux et internationaux pour une réforme de la justice pour enfants.

En décembre, l'Assemblée générale a appelé les gouvernements à instaurer la pénalisation du trafic de personnes sous toutes ses formes et exhorté les États membres et les organisations internationales à développer, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des stratégies nationales et régionales visant à remédier efficacement au problème de la criminalité transnationale organisée. Elle a enfin vivement recommandé aux États membres d'intensifier les actions concertées pour prévenir et combattre le terrorisme.

En décembre toujours, l'Assemblée a souligné la nécessité que les États membres intègrent le développement des ressources humaines dans leur stratégie nationale de développement comme moyen d'atteindre les OMD et de promouvoir le développement économique et social. De même, elle les a encouragés à adopter et mettre en œuvre des stratégies globales de développement des ressources humaines afin de garantir des liens solides entre l'éducation, la formation et l'emploi. L'Assemblée a en outre approuvé les amendements apportés à la Charte de l'Université des Nations Unies, qui autorisent l'Université à délivrer des diplômes universitaires supérieurs.

### **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

#### **Chapitre X (p. 1114–1159)**

##### **Femmes**

ACTIVITES DE SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET DE BEIJING+5, 1114 ; Principaux sujets de préoccupation, 1119. DISPOSITIF DES NATIONS UNIES, 1151 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1151 ; Commission de la condition de la femme, 1154 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1157 ; Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), 1158.

En 2009, les Nations Unies ont poursuivi leur travail de promotion de la condition de la femme à travers le monde dans le cadre défini, d'une part, par la Déclaration et Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième (1995) Conférence mondiale sur les femmes et, d'autre part, par les conclusions de la vingt-troisième (2000) session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing+5) sur les progrès de leur mise en œuvre.

A l'issue d'une série de sessions ayant réuni des représentants des États membres et les organes concernés des Nations Unies, l'Assemblée a adopté, en septembre, une résolution appuyant la consolidation du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) au sein d'une entité polyvalente dirigée par un Secrétaire général adjoint. Cette architecture organisationnelle renforcée, prévue par le programme de réformes des Nations Unies, a pour but de doter le système des Nations Unies d'une entité unifiée et parlant d'une seule voix pour traiter la question de l'égalité des sexes.

Lors de sa session de mars, la Commission de la condition de la femme a adopté des conclusions relatives au partage des responsabilités à parts égales entre femmes et hommes, y compris en matière de prestations de soins dans le contexte du VIH/sida. Elle a par ailleurs approuvé une synthèse sur l'impact de la lutte contre les inégalités entre les sexes sur la santé publique mondiale.

Ces résultats ont été communiqués au Conseil économique et social pour adoption et intégrés en vue d'être soumis à son examen ministériel annuel. La Commission a recommandé au Conseil d'adopter des projets de résolutions portant sur le fonctionnement futur d'INSTRAW, la situation des femmes palestiniennes et l'aide à leur apporter, l'organisation et les méthodes de travail futures de la Commission et enfin, le Groupe de travail de la Commission chargé des communications ayant trait à la condition de la femme. Le Conseil a adopté tous ces projets de résolutions en juillet, parallèlement à une résolution sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes à l'ensemble des politiques et programmes des Nations Unies. La Commission a adopté et porté à l'attention du Conseil des résolutions portant sur les femmes, les filles dans le contexte du VIH et du sida et les préparatifs en vue de sa session de 2010, devant inclure un examen de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de Beijing+5.

Les résolutions adoptées par l'Assemblée ont porté sur : l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la violence à l'égard des travailleuses migrantes, l'amélioration de la condition des femmes dans les zones rurales, les filles ainsi que, le rôle des femmes dans le développement. Le Conseil et l'Assemblée ont décidé conjointement d'organiser une réunion en

2010 afin de commémorer le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et Programme d'action de Beijing.

L'UNIFEM a continué à œuvrer pour le renforcement de la sécurité économique et des droits des femmes, la suppression de la violence à l'égard des femmes, la réduction de la prévalence du VIH /sida chez les filles et les femmes, et la promotion de la justice pour les femmes selon des pratiques conformes à la gouvernance démocratique, notamment dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit. En juin, le plan d'action stratégique de l'UNIFEM pour la période 2008-2011 a été prolongé et son plan intégré de ressources financières reconduit jusqu'en 2013.

Les deux résolutions adoptées entre septembre et octobre par le Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité mettent l'accent sur les conséquences des conflits armés sur les femmes et les filles, soulignant notamment : l'usage de la violence sexuelle, les besoins des femmes et des filles dans les situations post-confliktuelles et la sous-représentation des femmes dans les processus de paix. Dans la résolution de septembre, le Conseil a demandé au Secrétaire général de nommer un Représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

### **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

#### **Chapitre XI (p. 1160–1190)**

##### **Enfants, jeunes et personnes âgées**

LES ENFANTS, 1160 : Activités de suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée à l'enfance, 1160 ; Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, 1161 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1172. LES JEUNES, 1184. LES PERSONNES AGEES, 1188 : Activités de suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1188.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), seule agence humanitaire et de développement des Nations Unies entièrement dédiée à l'enfance, a porté assistance à plus de 150 pays et territoires en 2009, année du vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ladite Convention a continué à guider la mission de l'UNICEF en faveur des enfants, permettant la réalisation d'avancées concrètes en matière de survie, de développement, de protection et d'intégration des enfants.

L'UNICEF a continué à concentrer ses efforts sur cinq volets principaux : la survie et le développement du jeune enfant, l'égalité filles-garçons dans le cadre de l'éducation de base, les enfants et le VIH/sida, la protection de l'enfance contre la violence, l'exploitation et les abus, ainsi que la promotion de politiques et les partenariats en faveur des droits des enfants. En 2009, l'UNICEF a coopéré avec 155 pays et répondu à des situations d'urgence dans plus de 79 pays. L'Assemblée générale de décembre a approuvé l'adoption des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants.

La mise en œuvre du Programme d'action mondial de 2009 pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà a permis de réaliser des progrès dans le domaine du bien-être des jeunes et de leur rôle au sein de la société, en rencontrant toutefois certaines limites. En décembre, l'Assemblée a proclamé l'année commençant le 12 août 2010 Année internationale de la jeunesse.

Les Nations Unies ont poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement. En février, le Secrétaire général a présenté un rapport sur le cadre de travail stratégique de mise en œuvre du Plan, identifiant par là les politiques et mesures prioritaires à entreprendre en termes de coopération internationale pour soutenir la mise en œuvre du Plan au niveau des pays. Dans son compte-rendu de juillet relatif aux activités de suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement de 2002, le Secrétaire général a insisté sur la promotion et la protection des droits humains des personnes âgées. En décembre, l'Assemblée générale a appelé les États membres à élaborer des stratégies, des dispositions légales et des politiques de prévention plus efficaces pour lutter contre les situations de négligence, d'abus et de violence à l'égard des personnes âgées.

### **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

#### **Chapitre XII (p. 1191–1215)**

##### **Réfugiés et personnes déplacées**

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1992 : Politiques de programmation, 1192 ; Questions financières et administratives, 1198. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1202 : Problématiques de protection, 1202 ; Mesures d'assistance, 1204 ; Activités régionales, 1206.

En 2009, le nombre de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) était en augmentation, avec 36,5 millions de personnes concernées (contre 34,4 millions en 2008), dont 10,4 millions de réfugiés, parmi lesquels on comptait 5,5 millions de personnes vivant dans une situation de réfugiés prolongée. Le nombre de personnes déplacées internes (IDP) en raison d'un conflit était estimé à 27,1 millions. Parmi elles, 15,6 millions de personnes bénéficiaient de la protection et de l'assistance du HCR, un chiffre sans précédent qui représente une augmentation de plus de 1,2 million par rapport aux 14,4 millions totalisés en 2008. Le nombre d'apatrides identifiés par le HCR s'est maintenu à 6,6 millions, même si les estimations donnaient un chiffre réel plus proche de 12 millions. Les crises humanitaires et les tensions politiques ont non seulement déraciné des millions d'habitants, mais ont également empêché les réfugiés et les personnes déplacées internes de rentrer chez eux. En conséquence, le nombre de réfugiés rapatriés (251 000) a atteint en 2009 son plus bas niveau en vingt ans. A l'inverse, le nombre de déplacés interne de retour (2,2 millions) a été le plus haut en plus de dix ans. Plus de 922 000 demandes d'asile et de statut de réfugié provenant de 159 pays et territoires ont été soumises aux gouvernements ou aux bureaux du HCR, représentant une hausse de 5 pour cent par rapport à l'année précédente (875 300).

Si le HCR a pu exercer efficacement son mandat dans certaines régions, il a en revanche rencontré des obstacles dans d'autres régions. Les combats armés qui ont sévi dans la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan ont provoqué des déplacements internes massifs de personnes et le départ de centaines de milliers de réfugiés vers les états voisins. A elle seule, la crise somalienne a fait 1,5 million de personnes déplacées internes et contraint 560 000 autres à chercher refuge dans d'autres pays. Pour faire face à cette situation et à d'autres situations d'urgence en Afrique, le HCR est intervenu dans 33 pays. Au chapitre des succès, le HCR a entamé l'examen de la situation des réfugiés ayant fui l'Angola, le Burundi, le Libéria et le Rwanda dans l'optique de clore ces dossiers de déplacement. L'Assemblée générale a pris des mesures en matière d'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées d'Afrique par le biais de la résolution 64/129 qu'elle a adoptée en décembre.

Pour répondre au taux de déplacement élevé en Colombie, le HCR a aidé le gouvernement à réduire les disparités de protection, en se concentrant sur la mise en œuvre, au niveau local, de politiques de soutien aux droits des personnes déplacées internes. A la suite du déplacement de quelque 3 millions de personnes au Pakistan durant l'année, le HCR a mis en place une réponse d'urgence portant principalement sur l'installation de camps, le processus d'enregistrement des personnes, la distribution d'articles non alimentaires et le contrôle des mesures de protection. Par ailleurs, le HCR a riposté à la situation de crise humanitaire des personnes relevant de sa compétence en Irak en étendant sa présence sur le terrain et en accédant à la plupart des régions avec l'aide d'équipes locales. Au Yémen, où le conflit a entraîné le déplacement de 250 000 personnes, le HCR est intervenu en mettant en place un système de coordination



d'urgence. En Europe, où l'on a enregistré près de 80 pour cent des demandes d'asile dans le monde industrialisé, le HCR a travaillé dans 48 pays et territoires.

Poursuivant son objectif de trouver des solutions durables dans toutes les régions, le HCR a apporté son soutien à des initiatives de réinstallation et de rapatriement volontaires. Le Haut-Commissariat a également œuvré à faciliter les opérations d'intégration locale en organisant l'installation d'abris, de moyens de subsistance, d'activités rémunératrices et de programmes de développement communautaires bénéficiant aux anciens réfugiés. Face au rétrécissement de l'espace humanitaire, à une pression plus intense sur l'espace d'asile dans un nombre accru d'états prospères, à une poussée des cas de refoulement et à une vague de retours involontaires, le HCR a cherché à réduire l'écart entre les lois et leur application concrète dans le champ de la protection des réfugiés. Afin de s'assurer que les réfugiés et demandeurs d'asile reçoivent la documentation qui leur est destinée dans les délais requis, le HCR a collaboré avec les gouvernements pour renforcer les procédures de détermination du statut de réfugié. En outre, comme l'a fait l'Assemblée en adoptant la résolution 64/127, le HCR a encouragé les états à travailler avec les Nations Unies pour identifier les populations apatrides vivant sur leurs territoires et modifier leurs dispositions légales en vue d'enrayer les lacunes susceptibles d'engendrer ou de perpétuer l'apatridie.

Concernant les changements organisationnels et de gestion, la réforme du HCR a porté essentiellement sur les questions de régionalisation et de décentralisation, les ressources humaines et le développement organisationnel. Cinq initiatives clés ont été mises en œuvre dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats : le cadre de résultats, l'outil des systèmes de gestion axés sur les résultats *Focus*, l'évaluation globale des besoins, la révision de la structure budgétaire et le cadre global de responsabilisation des postes de direction. Parallèlement, le HCR a pris des mesures visant à renforcer la sûreté et la sécurité de son personnel, en créant notamment un Comité directeur de sécurité de haut niveau chargé, sous la présidence du Haut-Commissaire, de conduire un examen régulier des activités à haut risque menées dans les zones critiques. L'aide financière internationale apportée aux activités du HCR a atteint un niveau historique en 2009, avec un revenu total de plus de 1,7 milliard de dollars, dont 50 millions de dollars en provenance du secteur privé, un montant sans précédent.

En septembre, le HCR a émis une nouvelle politique en faveur des réfugiés urbains et, dans ce contexte, le troisième Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection (Genève, 8-10 décembre) a été consacré pour l'essentiel aux « Défis de protection pour les personnes relevant de la compétence du HCR en milieu urbain ». En décembre, le Comité exécutif a adopté une conclusion portant sur les situations de réfugiés prolongées et entériné la révision du Règlement de gestion des Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire pour les réfugiés.

### Troisième partie : Questions économiques et sociales

#### Chapitre XIII (p. 1216–1235)

##### Santé, alimentation et nutrition

SANTE, 1216 : Prévention et contrôle du SIDA, 1216 ; Maladies non transmissibles, 1222 ; Tabac, 1222 ; Paludisme, 1222 ; Santé publique mondiale, 1226 ; Sécurité routière, 1229. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1230 : Aide alimentaire, 1230 ; Sécurité alimentaire, 1231. NUTRITION, 1235 : Comité permanent de la nutrition, 1235 ; Activités de l'ONU, 1235.

En 2009, les Nations Unies ont continué à promouvoir la santé et la sécurité alimentaire, à coordonner l'aide alimentaire et à soutenir la recherche en matière de nutrition.

A la fin de l'année, environ 33,3 millions de personnes vivaient avec le VIH/sida et on estimait à 2,6 millions le nombre de nouvelles personnes infectées par le virus. Le nombre de décès liés aux maladies associées au SIDA était estimé à 1,8 million. Le *Point sur l'épidémie de SIDA de 2009*, publié par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a permis de faire état des progrès réalisés au niveau régional dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001.

L'Organe Intergouvernemental de négociation d'un protocole sur le commerce illicite de produits du tabac a tenu sa troisième session du 28 juin au 5 juillet. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié un rapport de synthèse sur l'état d'avancement, à l'échelle mondiale, de la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac. Elle a également publié, comme chaque année, son *Rapport sur l'épidémie mondiale de tabagisme*, sur le thème « Création d'espaces non fumeurs ».

Dans un rapport à l'Assemblée générale sur la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (2001-2010), l'OMS a indiqué que l'objectif de lutte contre le paludisme et de son éradication à l'horizon 2010 était déjà en passe d'être atteint dans cinq pays africains et que plusieurs autres pays se rapprochaient de l'objectif de réduction de la morbidité et de la mortalité paludiques de 50 pour cent ou plus avant la fin de l'année 2010.

Lors de son débat de haut niveau, le Conseil économique et social a discuté sur le thème « Tendances mondiales et nationales et leurs répercussions sur le développement social, et notamment sur la santé publique ». L'examen ministériel annuel du Conseil s'est conclu par l'adoption d'une déclaration fixant des objectifs en matière de VIH/sida, de menaces sanitaires et d'épidémies émergentes, de paludisme, de tabagisme et de sécurité routière.

La première Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière s'est tenue à Moscou en novembre. Les participants y ont adopté une déclaration ministérielle fixant des objectifs nationaux ambitieux, mais néanmoins atteignables, en matière de réduction du nombre de victimes d'accidents de la route.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire de survie et une assistance nutritionnelle à 101,8 millions de personnes touchées par des conflits, événements climatiques violents, vagues de sécheresse, déplacements, crises financières ou tout autre événement brutal les ayant privées de nourriture. Parmi les bénéficiaires du programme, on comptait 84 millions de femmes et d'enfants. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué à mettre en œuvre le Plan d'action adopté lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, ainsi que la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation de 2002, qui appellent la communauté internationale à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées à l'horizon 2015. Les principaux dirigeants du monde se sont réunis au siège de la FAO en novembre dans le cadre du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, promettant leur réengagement pour l'élimination définitive de la faim.

### **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

#### **Chapitre XIV (p. 1236–1256)**

##### **Système international de contrôle des drogues**

COOPERATION CONTRE LE PROBLEME MONDIAL DE LA DROGUE, 1236. CONVENTIONS, 1240 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1241. SITUATION DE LA DROGUE DANS LE MONDE, 1242. ACTION DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE L'ABUS DE DROGUE, 1251 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1251 ; Commission des stupéfiants, 1253.

En 2009, les Nations Unies ont continué à œuvrer pour une coopération internationale renforcée dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, en s'appuyant sur la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Selon les estimations de l'ONUDC, le nombre d'usagers de drogue à problème dans le monde se situait entre 15 et 39 millions en 2009.

La Commission des stupéfiants – le principal organe de décision des Nations Unies en matière de lutte contre la drogue – a tenu sa cinquante-deuxième session en mars, au cours de laquelle elle a recommandé au Conseil économique et social l'adoption d'un projet de résolution et adopté 13 résolutions sur des sujets tels que le développement alternatif, la coopération régionale, les femmes passeuses de drogue, le blanchiment d'argent et l'évaluation des laboratoires d'analyse de la drogue. Lors du débat de haut niveau de sa cinquante-deuxième session, la Commission a adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

L'OICS a étudié la question de la prévention primaire, un volet crucial de la stratégie de réduction de la demande. Il a également discuté des défis posés à la communauté internationale dans l'application des trois principales conventions en matière de contrôle international des drogues, des moyens engagés par les gouvernements pour répondre à ces défis et des mesures d'ajustement nécessaires. L'OICS a continué à superviser l'application des conventions, analyser la situation de la drogue à travers le monde et attirer l'attention des gouvernements sur les insuffisances des dispositifs de contrôle nationaux et sur les lacunes entravant l'application des traités internationaux. Il a continué à émettre, à cet égard, des suggestions et recommandations visant à améliorer le système de contrôle des drogues, tant au niveau des pays qu'à l'échelle internationale.

L'ONUDC a fourni une assistance technique et des services de conseil et de recherche juridiques aux principaux organes de décision des Nations Unies en matière de contrôle des drogues. Il a par ailleurs aidé les États membres à élaborer un cadre législatif national sur les drogues et à mettre en application les conventions internationales en matière de contrôle des drogues. Dans le cadre des activités menées au cours de l'année dans le domaine des modes de subsistance durables, l'ONUDC a mis l'accent sur les axes suivants : la surveillance des cultures de drogues illicites, les champs de cultures illicites et l'élimination de la pauvreté, la réduction de l'offre, la réduction de la demande et les programmes de traitement et de réadaptation, les activités de suivi des conclusions du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission ainsi qu'une coopération renforcée avec d'autres entités des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme dans l'application des traités internationaux.

En juillet, le Conseil économique et social a exprimé son soutien au développement et à la mise en œuvre des programmes régionaux de l'ONUDC. En décembre, le Conseil de sécurité a appelé à une coopération internationale renforcée dans la lutte contre le trafic de drogues en Afrique. En décembre toujours, dans une résolution portant sur la coopération internationale pour

la lutte contre le problème mondial de la drogue, l'Assemblée générale a reconnu que pour mettre en œuvre des stratégies durables de surveillance des cultures illicites utilisées pour produire des stupéfiants et des substances psychotropes, il était nécessaire de mettre en place un mécanisme de coopération internationale basé sur le principe de la responsabilité partagée. Selon cette même résolution, de telles stratégies impliquent la mise en place de programmes de développement alternatifs et de mesures d'éradication et de répression des infractions. L'Assemblée a reconnu que les pays en développement disposant d'un vaste savoir-faire dans le domaine du développement alternatif jouent un rôle important dans la promotion des meilleures pratiques. Elle a enfin souligné la nécessité de répondre aux défis que constituent les liens entre le trafic de drogues, la corruption et les autres formes de criminalité organisée.

Le centenaire de la première Initiative multinationale en matière de contrôle des drogues – la Commission internationale de l'opium de 1909 – a été célébré à Shanghai, en Chine, en février.

**Troisième partie : Questions économiques et sociales**

**Chapitre XV (p. 1257–1265)**

**Statistiques**

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1257 : Statistiques économiques, 1258 ; Statistiques démographiques et sociales, 1261 ; Autres activités statistiques, 1263.

Le programme de travail statistique des Nations Unies s'est poursuivi en 2009, principalement à travers la Commission de statistique et la Division de statistique des Nations Unies. En février, la Commission a adopté le *Système de comptabilité nationale, 2008*, volume 2, qui, combiné au volume 1, a fourni les normes statistiques internationales applicables aux systèmes de comptabilité nationaux. Elle a par ailleurs adopté, à titre provisoire et comme première étape, le groupe d'indicateurs proposé sur la violence à l'égard des femmes, a reconnu le rôle important des statistiques officielles dans le comblement des écarts de données en rapport avec le changement climatique et a avalisé son programme de travail pluriannuel pour la période 2009-2012.

La Commission a examiné le travail d'un certain nombre de groupes de pays et d'organisations internationales dans des domaines divers ayant trait aux statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, et a émis des recommandations et des suggestions en conséquence.

**Quatrième partie : Questions juridiques**

**Chapitre I (p. 1269–1278)**

**Cour internationale de Justice**

TRAVAIL JUDICIAIRE DE LA COUR, 1269 : Procédures contentieuses, 1269 ; Procédures consultatives, 1277. AUTRES QUESTIONS, 1277 : Fonctionnement et organisation de la Cour, 1277 ; Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, 1278.

En 2009, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu trois arrêts et sept ordonnances et devait traiter 18 procédures contentieuses et une procédure consultative en instance. Dans son discours du 29 octobre devant l'Assemblée générale, le Président de la CIJ, le Juge Hisashi Owada a signalé qu'entre le 1<sup>er</sup> août 2008 et le 31 juillet 2009, les différends portés devant la Cour avaient impliqué des États de la plupart des continents, à savoir l'Asie, l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale et l'Afrique. Il a ajouté que le caractère universel de la Cour se reflétait dans la grande diversité des problématiques soulevées par ces affaires, citant la délimitation des frontières territoriales et des zones maritimes, la protection des diplomates, les droits de l'homme, le statut des individus, le droit international humanitaire et les questions environnementales.

**Quatrième partie: Questions juridiques**

**Chapitre II (p. 1279–1302)**

**Cour et tribunaux internationaux**

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1279 : Les Chambres, 1280 ; Bureau du Procureur, 1285 ; Le Greffe, 1285 ; Financement, 1286. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1288 : Les Chambres, 1288 ; Bureau du Procureur, 1293 ; Le Greffe, 1294 ; Financement, 1294. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1296 : Mise en œuvre de la stratégie d'achèvement des travaux, 1296. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1298 : Les Chambres, 1300.

En 2009, les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda se sont employés à achever leurs mandats respectifs.

Le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 a continué à accélérer ses procédures, conformément à la stratégie d'achèvement de ses travaux. Au cours de l'année, deux jugements ont été prononcés par les Chambres de première instance du Tribunal et trois arrêts ont été rendus par la Chambre d'appel. A la date du 3 décembre, le dénouement des 9 procès encore en cours était prévu au plus tard pour septembre 2012 et toutes les décisions d'appel attendues avant février 2014.

Le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 (TPIR) a maintenu le cap de la stratégie d'achèvement de ses travaux, en dépit d'une charge de travail sans précédent. En 2009, cinq jugements ont été prononcés en première instance et deux arrêts ont été rendus par la Chambre d'appel, tandis que 10 nouveaux procès ont débuté. Deux fugitifs ont été arrêtés et 11 autres sont restés en fuite.

La Cour pénale internationale, en sa sixième année de fonctionnement, a poursuivi sa mission en engageant des procédures dans quatre pays sujets à préoccupation. Un mandat d'arrêt a été lancé contre le Président du Soudan, Omar Hassan Ahmad Al-Bashir, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Huit mandats d'arrêt couraient toujours à la fin de l'année. En novembre, le Procureur a requis l'autorisation d'ouvrir une enquête sur la situation au Kenya, où plus de 355 000 civils étaient présumés avoir été déplacés de force, agressés, violés ou tués dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique.

## Quatrième partie : Questions juridiques

### Chapitre III (p. 1303–1329)

#### Questions juridiques internationales

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1303 : Commission du droit international, 1303 ; Relations politiques internationales et droit international, 1308 ; Relations diplomatiques, 1312 ; Traités et accords, 1312. AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES, 1314 : Etat de droit à l'échelle nationale et internationale, 1314 ; Droit international économique, 1315 ; Organisations internationales et droit international, 1321 ; Relations avec le pays hôte, 1327.

En 2009, la Commission du droit international a poursuivi l'examen des questions liées au processus graduel de développement et de codification du droit international. Elle a adopté 32 projets de directives relatives aux réserves aux traités ainsi qu'à la procédure applicable à la formulation de déclarations interprétatives. Elle a en outre adopté, en première lecture, un ensemble de 66 projets d'articles traitant de la responsabilité des organisations internationales. Elle a établi des groupes de travail, d'une part sur le partage des ressources naturelles en vue d'examiner la question du pétrole et du gaz et, d'autre part sur la question de l'obligation d'extrader ou de poursuivre (principe *aut dedere aut judicare*).

Le Comité ad hoc créé par l'Assemblée générale a poursuivi l'élaboration d'un projet de convention globale sur le terrorisme international et invité, en juillet, la sixième Commission (juridique) de l'Assemblée à mettre en place un groupe de travail en charge de finaliser le projet de convention. En juillet toujours, le Secrétaire général a fait le point sur les mesures prises par les Etats, les entités du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales pour mettre en œuvre la Déclaration de l'Assemblée générale (1994) sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. En décembre, l'Assemblée a condamné tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme comme étant des actes criminels et injustifiables, et appelé les Etats à appliquer, sans délai, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, aussi bien à l'échelle internationale qu'au niveau régional et sous-régional.

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a adopté son Guide pratique sur la coopération en matière d'insolvabilité internationale. En décembre, l'Assemblée a souligné la nécessité que ce Guide pratique soit dûment pris en considération par les juges, les spécialistes de l'insolvabilité et les autres acteurs intervenant dans les procédures d'insolvabilité. En outre, s'agissant de transactions impliquant l'établissement d'un crédit documentaire, la Commission a préconisé l'utilisation de la version 2007 révisée des Règles et usages uniformes relatifs aux crédits documentaires, élaborés par la Chambre de commerce internationale. Parallèlement, elle a continué à travailler sur la passation de marchés publics, les procédures d'arbitrage et de conciliation, les intérêts sécuritaires et le commerce électronique. En octobre, la Médiathèque de droit international des Nations Unies a reçu le Prix 2009 du Meilleur site Web décerné par l'Association internationale des bibliothèques juridiques.

Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a poursuivi, entre autres sujets, l'étude de propositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans l'optique de consolider le rôle de l'Organisation. Il a également examiné la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance à des Etats tiers touchés par l'application de sanctions relevant du Chapitre VII.

Le Comité des relations avec le pays hôte a traité un certain nombre de problématiques posées par les missions permanentes auprès des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le transport et le stationnement, l'intensification des flux migratoires et les procédures douanières ainsi que les dispositions réglementaires applicables aux voyages.



**Quatrième partie : Questions juridiques**

**Chapitre IV (p. 1330–1363)**

**Droit de la mer**

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1330 : Institutions créées par la Convention, 1344 ; Autres développements liés à la Convention, 1346 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1363.

En 2009, les Nations Unies ont continué à plaider en faveur de l'adoption universelle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et de ses deux accords de mise en œuvre : l'un porte sur la conservation et la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) ainsi que des stocks de poissons grands migrateurs ; l'autre concerne les privilèges et immunités du Tribunal international du droit de la mer.

Les trois institutions créées par la Convention – l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental – ont tenu des sessions au cours de l'année.

**Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires**

**Chapitre I (p. 1367–1387)**

**Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles**

PROBLEMATIQUES DE RESTRUCTURATION, 1367 : Programme de réformes, 1367. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1373 : Dispositif intergouvernemental, 1373. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, 1374 : Assemblée générale, 1374 ; Conseil de sécurité, 1379 ; Conseil économique et social, 1380. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1380 : Mécanismes institutionnels, 1380 ; Autres questions de coordination, 1382. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1383 : Coopération avec les organisations, 1383 ; Participation au travail des Nations Unies, 1384.

En 2009, l'Assemblée générale a continué de suivre le travail réalisé pour accroître la cohérence globale du système des Nations Unies et soutenir le processus de réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans cette optique, elle a concentré son travail sur les secteurs prioritaires que sont l'application de la devise des Nations Unies « Unis dans l'action » au niveau des pays, la gouvernance et le financement des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement et la réforme du dispositif relatif à la problématique hommes-femmes au sein de l'Organisation. En septembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution portant sur la cohérence globale du système des Nations Unies, dans laquelle elle a exprimé son vif soutien à l'intégration du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes, de la Division de la promotion de la femme, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme au sein d'une entité polyvalente dirigée par un Secrétaire général adjoint. En outre, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de présenter des propositions visant à améliorer le système de gouvernance des activités opérationnelles pour le développement et de faire réaliser une évaluation indépendante du programme « Unis dans l'action ». Lors d'une réunion intergouvernementale tenue en octobre, les huit pays pilotes du programme « Unis dans l'action » ont évalué l'avancement du projet, examiné les enseignements tirés et formulé des propositions pour les étapes suivantes. L'Assemblée a par ailleurs convenu de consacrer en 2010 une réunion de haut niveau à l'accélération du processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale a continué à identifier des moyens de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée. Cette dernière est restée principalement mobilisée sur des questions administratives et institutionnelles. Elle a repris sa soixante-troisième session et ouvert, à la date du 15 septembre, sa soixante-quatrième session. En outre, l'Assemblée a repris sa dixième session extraordinaire d'urgence sur les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du Territoire palestinien occupé ; elle a tenu une conférence au plus haut niveau sur la crise financière et économique mondiale et ses répercussions sur le développement ; enfin, elle a convoqué une session commémorative pour célébrer le quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Les 194 séances officielles du Conseil de sécurité ont porté sur les conflits régionaux, les opérations de maintien de la paix et d'autres questions relevant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Outre ses sessions d'organisation et de fond, le Conseil économique et social s'est réuni, au cours d'une session extraordinaire de haut niveau, avec les institutions de Bretton Woods (la Banque mondiale et le Fonds monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

**Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires**

**Chapitre II (p. 1388–1418)**

**Financement et activités de programmation des Nations Unies**

SITUATION FINANCIERE, 1388. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1388 : Budget pour 2008-2009, 1388 ; Budget pour 2010-2011, 1394. CONTRIBUTIONS, 1410 : Contributions nationales, 1410. COMPTABILITE ET AUDIT, 1415 : Pratiques de gestion financière, 1416 ; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1416. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1417 : Performance des programmes, 1418.

Durant l'année 2009, les Nations Unies ont connu une situation financière contrastée, affichant toutefois quelques améliorations au cours du dernier trimestre. A la fin de l'année, les contributions globales ont chuté à 9 milliards de dollars, contre 10,1 milliards de dollars totalisés en 2008. Le montant total des contributions non acquittées a baissé, passant de 417 millions de dollars en 2008 à 335 millions de dollars en 2009 pour le budget ordinaire et de 2,9 milliards de dollars en 2008 à 1,9 milliard de dollars en 2009 pour les opérations de maintien de la paix. Le solde des liquidités a augmenté dans toutes les catégories d'activités, à l'exception du maintien de la paix, avec un montant total de liquidités de 520 millions de dollars pour le budget ordinaire et un total dû aux États membres de 775 millions de dollars. Les États membres ayant payé la totalité de leurs contributions au budget ordinaire n'étaient plus qu'au nombre de 136.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté les crédits définitifs affectés au budget pour l'exercice biennal 2008-2009. D'une part, elle a ramené le montant de 4 885 155 400 dollars approuvé en 2008 puis en avril et en juin 2009 à 4 799 914 500 dollars ; d'autre part, elle a abaissé de 7 478 600 dollars le revenu total estimé, le ramenant à 550 377 100 dollars. Elle a en outre approuvé, pour un total de 5 156 029 100 dollars, la révision des crédits affectés au budget pour l'exercice biennal 2010-2011.

Le Comité des contributions a continué à examiner la méthodologie de préparation du barème des quotes-parts des contributions des États membres au budget des Nations Unies et à encourager ces derniers à payer leurs dettes au moyen du processus de paiement pluriannuel. Toujours en décembre, l'Assemblée a adopté le barème des quotes-parts des contributions pour l'exercice 2010-2012.

**Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires**

**Chapitre III (p. 1419–1485)**

**Questions administratives et relatives au personnel**

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1419 : Réforme et contrôle de la gestion, 1419. AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1427 : Gestion des conférences, 1427 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1436 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1442. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1452 : Conditions d'emploi, 1452 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1458 ; Autres questions relatives au personnel, 1463 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1471 ; Questions relatives aux voyages, 1472 ; Administration de la justice, 1472.

Au cours de l'année 2009, l'Assemblée générale a poursuivi l'examen du fonctionnement administratif de l'Organisation et de questions relatives au personnel des Nations Unies. En avril, à travers la résolution 63/269, l'Assemblée générale a réaffirmé la nécessité de mettre en place un cadre de travail opérationnel mondial qui permette aux Nations Unies de répondre à toute situation d'urgence mettant en péril le bon fonctionnement d'éléments cruciaux de ses infrastructures et équipements de technologies de l'information et des communications. Elle a, à cet égard, encouragé le Secrétaire général à adopter une approche unifiée en matière de continuité des opérations et de reprise après sinistre. En octobre, le Secrétaire général a présenté un cadre de travail pour la mise en place d'une approche unifiée garantissant la continuité des opérations et la reprise après sinistre. Il a mis ainsi en exergue les principes directeurs devant guider la stratégie d'élaboration d'un plan à l'échelle de l'Organisation. Toujours en octobre, le Secrétaire général a soumis son premier rapport de situation sur le projet relatif au progiciel de gestion intégré (Umoja), pierre angulaire de la réforme des fonctions de support administratives et de maintien de la paix des Nations Unies. Par ailleurs, il a proposé des mesures d'atténuation des risques pour protéger les données ainsi que les systèmes d'information et de communication du Secrétariat pendant le travail de conception du plan-cadre d'équipement. D'autre part, l'Assemblée a adopté des résolutions portant sur le plan-cadre d'équipement, les comptes-rendus de travail du Corps commun d'inspection pour 2008 et du programme de travail pour 2009, la soumission des documents dans les délais requis, le plan des conférences, les comptes-rendus du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités, ainsi que la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques des Nations Unies pour une utilisation et une accessibilité optimales par tous les Etats.

De nouvelles attaques ont été perpétrées contre la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies : 27 civils membres du personnel ont perdu la vie à la suite d'actes de violence commis entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 30 juin 2009. Les défis croissants posés au système de gestion de la sécurité des Nations Unies dans le monde entier ont imposé la conduite d'un examen approfondi des procédures opérationnelles, motivé par la nécessité d'étendre le périmètre des opérations tout en apportant un soutien adapté, notamment dans les zones de conflit ou post-confliktuelles. A la présentation du rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier, le Comité de haut niveau sur la gestion a entrepris, à la demande du Secrétaire général, un examen détaillé des recommandations formulées dans ledit rapport.

Au cours de l'année, l'Assemblée a poursuivi, par le biais de la Commission de la fonction publique internationale, l'évaluation des conditions d'emploi du personnel relevant du régime commun des Nations Unies et a adopté les recommandations de la Commission portant sur l'indemnité de poste, l'examen du versement à la cessation de service ainsi que des éléments

relatifs à la révision des normes d'évaluation de l'emploi pour les services généraux et des catégories d'emploi connexes.

Le Secrétaire général a fait également rapport sur : le développement des ressources humaines ; les défis posés par les ressources humaines au sein du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays ; les charges à payer et les propositions pour financer les prestations d'assurance maladie après la cessation de service ; un audit du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en matière de gestion des ressources humaines ; la mise en œuvre de contrats continus ; le règlement provisoire du personnel ; les modifications apportées au Statut du personnel ; la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies ; les activités du Bureau de la déontologie ; la composition du personnel du Secrétariat ; la protection du personnel contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; les voyages et questions liées ; et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le nouveau système d'administration de la justice au sein des Nations Unies a pris effet en juillet, entraînant la suppression, dès le 1<sup>er</sup> juillet, des organes suivants : la Commission paritaire de recours, les Comités paritaires de discipline, le Tribunal administratif des Nations Unies, les Listes des conseils et les Jurys en matière de discrimination et autres plaintes.

Par ailleurs, l'Assemblée s'est prononcée sur les rapports du Secrétaire général concernant les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ; l'approbation des règlements de procédure respectifs du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies ; les comportements délictueux et les mesures disciplinaires ; et la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.